

Innovation Sociétale

Bulletin de veille et de capitalisation

Territoires
Compétences **ESS** Impact
Environnement Transformation
Innovation
RSE Engagement
Numérique

Sommaire

EDITO	4
Dépasser l'amer constat	4
DOSSIER DU MOIS.....	6
Agenda 2030 : un besoin (inter)national d'Agir ensemble !	6
Live du mois, en partenariat avec les « Jeudis de l'ODD 17 »	13
NOUVEAUX MODELES D'AFFAIRES SOCIETAUX.....	14
La réduction des inégalités : angle mort de l'Agenda 2030	15
Finance à impact : un passage à l'échelle long mais nécessaire	18
Réforme du financement pour le développement durable : une approche axée sur la demande pour un changement d'échelle.....	19
Fonds ODD 17, la rentabilité de l'investissement dans les innovations territoriales	21
La Banque Mondiale se prépare à assurer les investissements en compensation carbone	24
Vers une tarification incitative pour réduire la taille et le poids des véhicules	25
Seconde vie des produits : un marché balbutiant	27
Le retour de la consigne en France « d'ici deux ans »	29
Pay-per-use : un système gagnant-gagnant ?	31
L'ESS EN MOUVEMENT	32
Etat des lieux du monde associatif	33
La politique jeunesse du Gouvernement	33
A l'écoute de la jeunesse	35
Inventez votre trajectoire socio-économique !	36
La « lucrativité limitée » des entreprises de l'économie sociale et solidaire	38
Fondation Abbé Pierre: plus d'un français sur deux souffre de « précarité énergétique d'été »	40
RSE ET ENGAGEMENT DES ENTREPRISES	42
Coopérer efficacement, une méthode innovante pour agir ensemble !	43
Télécom : Orange sollicite ses parties prenantes pour réduire les émissions tout au long de la chaîne d'approvisionnement	45
La RSE se fait progressivement une place au sommet des entreprises du CAC 40	47
Vérité40 : quelle entreprise serait encore rentable avec un prix du carbone aligné sur les objectifs climatiques ?	48

TRANSFORMATION DIGITALE	50
Digital Services Act : l'UE veut responsabiliser les géants du web.....	51
Au Canada : Facebook accusé de mettre en danger les populations face aux incendies	52
35% des établissements déclarent utiliser des technologies liées à l'Intelligence Artificielle et 8% l'envisagent	54
MUTATIONS DU TRAVAIL & DES COMPETENCES.....	57
Quel entrepreneuriat souhaitable en 2040 ?	58
Former pour aujourd'hui et pour demain : les compétences, enjeu de croissance et de société.....	61
Compétences et Territoires	63
Faut-il libérer pour émanciper ? – L'entreprise face à la montée en puissance de la société des individus.....	65
TERRITOIRES INNOVANTS	69
Lancement du parcours expérientiel « Chef de projet innovation territoriale » !	70
3 500 tiers-lieux en France recensés par l'Observatoire des tiers-lieux	71
Fondation RTE, 15 ans d'engagement pour les territoires ruraux !	73
Vivre les Fondations Territoriales, en France et en Europe	75
Référendum : la Suisse vote majoritairement pour la neutralité carbone.....	76
Vers une politique européenne de restauration de la nature	77
Un Fonds mondial de soutien à la nature lancé au Canada	80
A L'ECOUTE DE LA PLANETE : CLIMAT, ENERGIE & ENVIRONNEMENT	83
« Limites planétaires » : deux nouveaux seuils écologiques en passe d'être franchis	84
L'ONU alerte sur le retard pris face au dérèglement climatique	85
Les enjeux actuels sur l'eau douce et la mer résumés pour les décideurs	88
Gestion de l'eau en France : un rapport de la Cour des Comptes dresse un constat alarmant	89
La Banque Mondiale accusée de subventionner toujours plus les énergies fossiles.....	91
Des entreprises renoncent à la compensation carbone	93
Les procès climatiques commencent à impacter financièrement les entreprises	95
La France en retard sur ses objectifs d'émissions de gaz à effet de serre en 2022.....	96
POUR ALLER PLUS LOIN.....	98
Evènements clés.....	99
A découvrir	102

Dépasser l'amer constat

Constat amer de l'ONU : à mi-parcours de l'Agenda 2030 des objectifs de développement durable (ODD) aucun pays n'est sur la bonne voie. Les progrès constatés les premières années (2015-2020) se sont arrêtés depuis. Les événements récents – Covid, guerre en Ukraine, augmentation des prix des énergies et des taux d'intérêt – y sont pour quelque chose. Mais selon l'ONU, la raison principale de ce triste constat réside dans l'incapacité des États à se concentrer sur la réduction des inégalités. Il y a quasiment partout une absence de volonté politique de s'attaquer à cette question. Pourtant il a été maintes fois démontré que la réduction des inégalités a des effets cumulés positifs sur l'ensemble des 17 ODD.

Et la France dans tout cela ? Pour y voir plus clair, le dossier de notre bulletin est consacré à la Revue Nationale Volontaire de l'Agenda 2030 pour notre pays. Vous en découvrirez les principaux résultats.

L'exploitation des ressources naturelles continue de mettre la Terre sous pression au-delà de ses capacités de récupération. Ainsi selon la mise à jour du mercredi 13 septembre de l'étude de référence sur les neufs « limites planétaires », six ont déjà été largement dépassées (changement climatique, déforestation, perte de biodiversité, présence croissante de produits chimiques synthétiques comme le plastique, diminution des réserves d'eau douce) et deux sont en passe de l'être (acidification des océans et concentration croissante des particules fines polluantes dans l'atmosphère). Seul l'état de la couche d'ozone reste en-dessous du seuil limite. Ce résultat est à mettre au compte du protocole international de Montréal qui a permis de protéger la couche d'ozone en réduisant drastiquement les CFC.

Comme quoi, il est possible de produire des résultats positifs dès lors que tous les États ont la volonté politique de s'engager ensemble dans des actions concrètes afin de préserver notre planète. L'amer constat peut être dépassé.

Dans ce bulletin vous découvrirez également les résultats du Baromètre de la Finance à Impact réalisé par notre partenaire Convergences ainsi qu'une présentation du guide réalisé par l'Orse et Le Rameau « *Coopérer efficacement : les méthodes du faire alliance entre associations, collectivités territoriales, et entreprises* ». Ce guide propose une méthode simple et innovante en 7 étapes pour faire alliance au plus près des réalités locales.

L'alliance locale des acteurs, c'est aussi ce qui constitue la colonne vertébrale des 14 Territoires Zéro Exclusion Énergétique dévoilés en septembre dernier par l'association STOP Exclusion Énergétique et dont l'objet est de démontrer la faisabilité de l'éradication de la grande précarité énergétique par la rénovation globale et performante des logements des personnes et foyers les plus vulnérables. Dans ces 14 territoires, les habitants bénéficieront d'un accompagnement renforcé de bout en bout dans leurs travaux et les acteurs locaux seront formés à l'accompagnement renforcé (technique, social et financier).

La précarité est associée à la notion de froid dans les logements passoires thermiques. Une nouvelle étude de la Fondation Abbé Pierre, publiée récemment, révèle que plus d'un habitant de notre pays sur deux souffre de « *précarité énergétique d'été* » c'est-à-dire de chaleur excessive dans leur logement. Dans une passoire thermique, vous avez trop froid

en hiver et trop chaud en été. Seule une rénovation globale et performante du logement permet de retrouver un bien être dans le logement.

Enfin, dans ce bulletin vous retrouverez les contributions de nos partenaires réguliers. André Letowski revient ainsi sur les résultats de l'étude récente de Pôle Emploi et BVA « *Les employeurs face à l'intelligence artificielle* » dont le principal est que 35% des 3000 établissements sondés déclarent déjà utiliser l'intelligence artificielle principalement au travers d'outils d'aide à la décision. De son côté Human &Co propose sous le titre stimulant « *Faut-il libérer pour émanciper ?* » une analyse

approfondie des conséquences pour l'entreprise de la montée en puissance de la « société des individus ». Celle-ci se consacre principalement sur un pilier historique de l'entreprise : le lien de subordination. En s'intéressant au lien dialectique entre contrainte et autonomie, elle révèle les enjeux pour l'entreprise d'une ambition émancipatrice.

Bernard SAINCY

Président fondateur du cabinet de conseil
Innovation Sociale Conseil

Dossier du mois

Agenda 2030 : un besoin (inter)national d'Agir ensemble !

2023 constitue une année charnière pour l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable (les ODD), adoptés le 25 septembre 2015 par les 193 Etats membres des Nations unies. A mi-chemin de 2030, quelles en sont les avancées, sur le plan national et international ? Pourquoi est-il urgent d'agir, pour accélérer leur mise en œuvre ? Quelle articulation, locale, inventer, en mobilisant les jeunes pour les projets de territoires ?... et surtout, comment en accélérer la mise en œuvre ?

Pour apporter un éclairage à ces questions, le dossier du mois apporte un regard singulier, à l'aune de 3 éléments :

- La mobilisation de la France lors de sa seconde Revue Nationale Volontaire de l'Agenda 2030,
- L'appel aux Etats à accélérer leur mise en œuvre, avec des outils associés, par le Secrétaire général de l'ONU,
- Le « discours de la méthode » et l'invitation à mobiliser les jeunes autour de Projets de Territoires co-construits, lors du colloque « Jeunes & Territoires 2050 : l'engagement en Actions ! », le 5 octobre 2023 au CESE

En France : la seconde Revue Nationale Volontaire mobilise la société civile

En 2023, pour établir sa seconde Revue Nationale Volontaire de l'Agenda 2030, la France a associé la société civile dès octobre 2022, lors de l'annonce de cet engagement du gouvernement au lancement des Rencontres du Développement Durable 2022, par les Ministres Christophe BECHU et Chrysoula ZACHAROPOULOU.

Le partenariat stratégique noué entre le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) et l'Institut Open Diplomacy en a facilité l'orchestration. En effet, après un temps d'appel individuel à contributions par des acteurs de la société civile à la Revue Nationale Volontaire (RNV) par le CGDD clôturé au 1^{er} trimestre 2022, c'est un format collectif qui a été orchestré le 22 mai 2023 par Open Diplomacy, lors de la Conférence contributive de la société civile.

Cette initiative inédite a mobilisé 200 dirigeants et présenté 90 projets, issus de plus de 30 départements, pour présenter et illustrer la mobilisation de la société française au service des ODD. A l'issue de cette journée, la Commission 2030 d'Open Diplomacy a identifié 23 recommandations fortes pour amplifier et accélérer la mise en œuvre des ODD en France et sélectionné 5 initiatives exemplaires pour illustrer l'engagement des Françaises et des Français dans la transition. Ces derniers sont des démonstrateurs des 5 ODD passés en revue au Forum politique de haut niveau (FPHN) du développement durable de l'ONU :

- ODD 6 - Accès à l'eau et assainissement,
- ODD 7 - Énergies propres et à coût abordable,
- ODD 9 - Investissements, Innovation et infrastructures,
- ODD 11 - Villes et communautés durables,
- ODD 17 - Partenariats pour réaliser les ODD.

Le [rapport officiel](#) remis par la France en juin aux Nations unies, pour sa seconde RNV, a d'ailleurs intégré les idées et initiatives rassemblées par Open Diplomacy (cf. [article](#) du précédent bulletin).

Dossier du mois

Les fruits de la mobilisation exemplaire de la société civile

« A l'heure où 80% des indicateurs des Objectifs de Développement Durable stagnent ou régressent, comme en atteste le dernier rapport du Secrétaire général des Nations unies, la société française se montre mobilisée pour accélérer la mise en oeuvre des ODD, tant par de nouvelles suggestions politiques que par des exemples inspirants issus des quatre coins du pays », précise **Thomas Friang**, le **Fondateur et Directeur général de l'Institut Open Diplomacy**, qui a présidé la Commission 2030.

« Les idées discutées ont abouti à 23 propositions très claires que le Commissariat général au Développement durable a pu intégrer directement comme contribution à la [Revue Nationale Volontaire](#) que la France présentera aux Nations unies en juillet prochain. C'est l'ensemble de la société civile française qui est mobilisée. Cet ensemble d'idées forment un corpus utile pour se projeter plus avant dans la décennie de l'action », déclare **Christophe Béchu**, **Ministre de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires**.

Cette mobilisation exemplaire a été incarnée par la présence d'une délégation de 50 personnes pour la France lors du FPHN en juillet à New York, représentant l'Etat, les entreprises, les associations et les collectivités locales et territoriales. Un retour d'expérience en a été partagé lors du Comité de pilotage de l'Agenda 2030 le 9 septembre dernier.

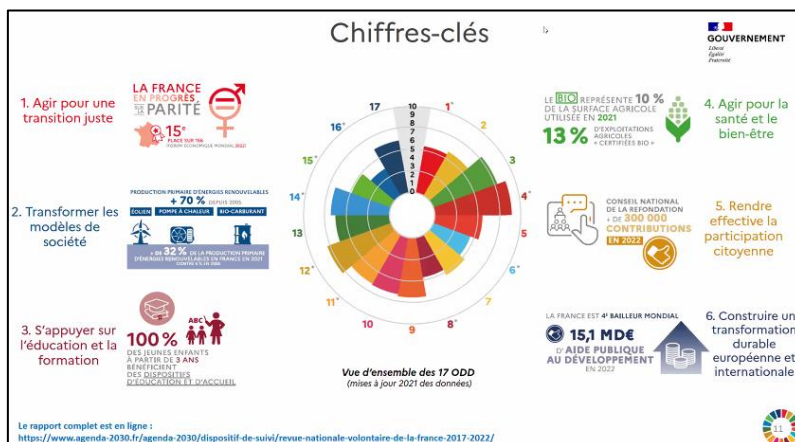
Le CGDD a constaté de nombreux appels à l'action en faveur du changement systémique, notamment dans le cadre financier, et afin de renforcer le système multilatéral. Et a souligné, outre des thèmes marquants - accès à l'énergie, croissance inclusive et verte, soutien aux PME – la présence permanente de représentant(s) des jeunes, et l'initiative d'une 1^{ère} Revue Européenne.

Parmi la délégation de la société civile de la France, 3 éléments ont été mis en lumière :

- La place indispensable de l'échelon local,
- Les perspectives de déploiement international d'innovation territoriale,
- La pertinence d'expérimentations, à l'instar de celles de l'Eurométropole de Strasbourg et de l'Irlande, au-delà du cadre de la RNV.

Présentation des résultats au Forum Politique de Haut Niveau du Développement Durable

Le 18 juillet, les chiffres-clés et principaux résultats sur les ODD en France (2017 – 2022) ont été présentés au FPHN via cette image, mettant en relief les 6 axes de la feuille de route de la France pour les ODD (adoptés en 2019) :



Source : CGDD

Nicolas DE RIVIERE, représentant permanent de la France auprès des Nations unies, a présenté le 18 juillet une [synthèse](#) des résultats de la RNV :

Dossier du mois

« (...) La France, à travers sa feuille de route, met en œuvre l'Agenda 2030 en suivant 6 axes thématiques qui recoupent les 17 ODD.

Nous avons fait le choix de vous présenter de manière synthétique quelques résultats.

- ▶ La France a beaucoup œuvré pour les enjeux d'égalité dans les secteurs de l'éducation et du travail. Nous étions placés 15ème sur la parité lors du classement 2022.
- ▶ Afin de transformer nos modèles, une hausse de la production primaire d'énergies renouvelables est notable.
- ▶ Concernant **l'éducation et la formation**, la France a atteint 4 des 6 cibles fixées par l'Union européenne, dont une mise en place de dispositifs d'éducation pour 100% des enfants à partir de 3 ans.
- ▶ Pour la santé et le bien-être de la population, un des leviers réside dans l'augmentation des surfaces agricoles biologiques, préservant la biodiversité et veillant à une sécurité alimentaire.
- ▶ Sur la participation citoyenne, le conseil national de la refondation, instance participative sur les défis climatiques, a recueilli plus de 300 000 contributions.
- ▶ Sur le plan international enfin, une montée en puissance inédite de notre contribution à la mise en œuvre des ODD se traduit dans les chiffres (15,1 Mds EUR soit 0,56% du RNB d'APD en 2022, il s'agit d'une augmentation très significative depuis quelques années)

La France s'organise pour agir à la bonne échelle pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2030.

Un **secrétariat à la planification écologique** placé au niveau Premier ministre est chargé de mettre en place le plan de France Nation Verte et tous les secteurs sont mobilisés.

La France a une **stratégie Nationale Bas Carbone**, une **programmation Pluriannuelle de l'Energie**, un **plan de sobriété énergétique**. Elle agit en faveur des **mobilités durables**.

La France a construit un **Plan National d'Adaptation au Changement Climatique**, une **stratégie Nationale Biodiversité et eau**.

La France s'était engagée lors des Accords de Paris et est parvenue à respecter son ambition de baisse des émissions de GES en 2022. Elle a aussi plaidé dans le même objectif dans le cadre du « Fit for 55 » durant sa présidence de l'Union européenne.

Nos engagements sont aussi au cœur des actions qui favorisent une **société plus inclusive** : mesures pour les personnes handicapées, les femmes, les jeunes notamment.

Cette volonté a été renouvelée, à l'occasion du sommet de Paris pour un nouveau pacte financier mondial les 22 et 23 juin dernier, lors duquel le Président Macron a signé une tribune avec d'autres chefs d'Etat soulignant que : « nous devons faire des transitions justes et solidaires une priorité ».

L'année 2022 marque un **record historique** de notre engagement en matière **d'aide publique au développement**. L'augmentation constante et inédite des moyens alloués au développement solidaire depuis 2017 (+ 50 %) illustre notre attachement à ce que personne ne soit laissé de côté. La France est désormais le **quatrième bailleur mondial**.

L'Agenda 2030 est notre **cadre de référence** et notre **boussole de l'action internationale**.

Depuis 2021, la politique d'aide au développement (APD) française inscrit notre action internationale dans le cadre multilatéral que s'est fixé la communauté internationale avec l'Agenda 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement et l'Accord de Paris sur le climat, ainsi que dans le cadre de la politique européenne de développement.

Trois illustrations de l'engagement de la France :

- ▶ L'Egalité de genre avec sa Diplomatie féministe
- ▶ L'accès à l'éducation pour toutes et tous (+333 M EUR entre 2021 et 2025 en soutien au Partenariat mondial

pour l'éducation)

► La lutte contre le changement climatique et la détérioration de la biodiversité

Enfin, l'action de la France s'inscrit dans une **approche partenariale renouvelée**, conformément à l'**ambition de l'ODD17**.

Ainsi dans la lignée du Sommet Afrique-France de 2021, la France entend sortir d'une logique exclusive d'État à État et s'adresse à tous les acteurs qui font le développement sur le terrain dans les pays partenaires. Elle favorise une plus grande implication des parties prenantes françaises du développement durable (la société civile, les collectivités locales, le secteur privé, la recherche...) via des dispositifs concrets, comme en témoigne la hausse des moyens alloués aux Organisations de la Société Civile (OSC) : 7,75% de l'APD bilatérale transitant par les OSC en 2021 (contre 3% en 2018). (...) »

Une déclaration politique du Sommet des ODD appelle à accélérer l'Agenda 2030

Le 18 et le 19 septembre s'est tenu le Sommet des ODD à l'ONU en présence des chefs d'Etat et de gouvernement de pays membres des Nations unies. A mi-chemin de 2030, une initiative politique a été adoptée.

Les dirigeants mondiaux réunis à l'occasion du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale de l'ONU ont adopté, le 18 septembre, une [Déclaration politique](#) destinée à accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, « point de repère cardinal pour parvenir au développement durable et surmonter les multiples crises que nous traversons ».

Parvenus à mi-parcours de l'échéance de ce programme, les chefs d'Etat et de gouvernement ainsi que les hauts représentants des États Membres ont constaté avec une vive inquiétude que la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) est en péril. Les progrès réalisés pour la plupart des objectifs sont « soit beaucoup trop lents, soit en régression par rapport à la situation de départ en 2015 », affirment-ils dans la Déclaration politique, à peine 15% des cibles étant en voie d'être atteintes. Ils déclarent également que l'élimination de la pauvreté constitue le plus grand défi auquel est confrontée l'humanité et une condition indispensable au développement durable.

Dans un « appel à l'action » destiné à renverser cette tendance, les leaders mondiaux réaffirment leur détermination à revitaliser le Partenariat mondial pour le développement durable en prenant des mesures ciblées pour éliminer la pauvreté tout en accélérant les initiatives visant à éradiquer l'insécurité alimentaire. Ils appellent également à une refonte de l'architecture financière internationale, en améliorant les mécanismes d'allègement de la dette et en réorientant les droits de tirage spéciaux vers les pays qui en ont le plus besoin.

Face à un tel constat, le Secrétaire général a jugé que **les ODD nécessitent un « plan de sauvetage mondial »**. Il s'est dit « profondément encouragé » par l'engagement à améliorer l'accès des pays en développement « au carburant nécessaire à la réalisation des ODD : le financement ». Il s'est en outre félicité de l'appui des États Membres à **un plan de relance des ODD d'au moins 500 milliards de dollars par an, assorti d'un mécanisme d'allègement de la dette**, ainsi qu'à la **réforme d'une architecture financière internationale** « dépassée, dysfonctionnelle et injuste ».

« L'heure est venue de nous réengager en faveur des ODD et du Programme 2030 », a lancé le Président de l'Assemblée générale, en espérant que l'adoption d'une déclaration politique forte marque le début d'une « phase de progrès accélérée » en vue de leur réalisation d'ici à 2030. ¹

« Jeunes & Territoires 2050 » : un colloque pour mobiliser et inviter à l'action, en 2030 et au-delà

Lorsque les 193 Nations ont signé les Objectifs de Développement Durable en 2015, elles savaient les difficultés qu'il faudrait affronter pour les mettre en œuvre. Le 17^{ème} Objectif l'incarne, et nous pose collectivement la question : « comment réussir ensemble ce qui est impossible pour chacun ? ».

Après [l'étude d'impact du faire alliance](#) au 1^{er} trimestre, et la [boussole de l'ODD 17](#) au deuxième, c'est donc **une Méthode** qui **vient conclure ce 3^{ème} trimestre 2023**. Son objectif est d'activer les trois impacts des coopérations d'intérêt général : la performance, l'innovation et la confiance.

Face à l'ampleur des changements à effectuer pour réussir les transitions, nous sommes parfois désarmés ! Nous savons que nous devons (ré)inventer tous nos modèles et faire émerger de nouveaux équilibres socio-économique. La prise de conscience est réelle et sincère. La question n'est plus « pourquoi faire ? » mais « comment faire ? ». Que faire lorsque l'on ne connaît pas encore ni le cadre de gestion, ni les livrables de l'action, ni même les fondements de la vision partagée ? C'est là que la méthode du « Pari de la confiance » intervient ! Celle expérimentée depuis 17 ans par Le RAMEAU repose sur 4 phases :

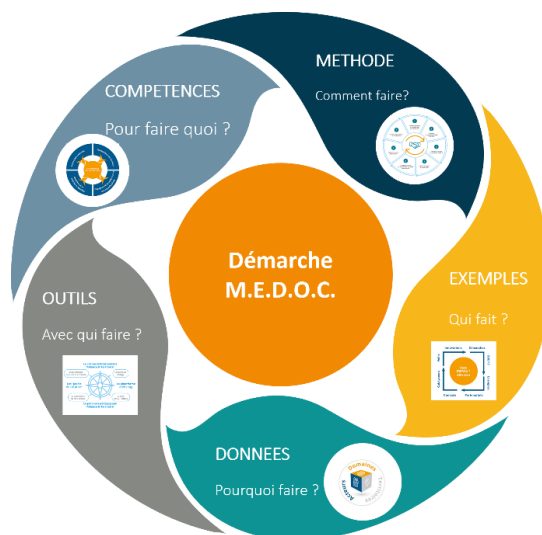
- 1- Le **dialogue** entre acteurs riches de leurs différences pour créer la confiance ?
- 2- L'éclairage de la **sémantique** pour créer la compréhension partagée. C'est le cas par exemple avec les notions « d'intérêt général », « d'économie(s) », de « Territoire(s) » ou encore de « Commun(s) » éclairé par les travaux de recherche empirique,
- 3- L'expérimentation de la **méthode** qui au travers d'un cadre commun valorise la diversité des chemins. Ces derniers sont autant de balises pour permettre à chacun de se situer.
- 4- L'émergence enfin **d'infrastructures communes** qui permettent à chacun de s'engager sereinement selon son profil, ses objectifs, ses moyens, mais aussi sa maturité et ses envies.

Fort de son expérience, de ses succès mais aussi de ses échecs, de ses forces mais aussi de ses fragilités, c'est en toute humilité que le laboratoire de recherche empirique a publié hier son [livre « Commun\(s\) : Discours de la méthode »](#). Après le Récit de 14 « éclaireurs 2030 », Le RAMEAU y décrit le cheminement apprenant qui a progressivement permis d'élaborer une Méthode efficace pour faire alliance. La **démarche M.E.D.O.C.** en résulte. A partir d'une Méthode éprouvée et d'une base de plus de 1.000 Exemples inspirants, elle permet à chacun d'élaborer son parcours d'usage de **Données** et **Outils**, ainsi que de monter en Compétences. Inspirée du chemin du médicament appris aux côtés de l'AFMTéléthon, la démarche **M.E.D.O.C. est un véritable traitement à l'efficacité thérapeutique éprouvée** pour faire alliance en créant du Lien là où il est nécessaire d'inventer ensemble ce qu'aucun ne peut réussir seul. L'enjeu est de passer de la performance individuelle à la pertinence collective en favorisant les interactions nécessaires.

¹ Source : <https://press.un.org/fr/2023/ag12529.doc.htm>

Dossier du mois

La démarche M.E.D.O.C.



Pour aller plus loin, la démarche « intérêt général 2050 » a été lancée en octobre 2022 (voir [note sur leur cheminement](#)). L'objectif de la démarche « intérêt général 2050 » est de nourrir le cap et le cadre de l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable, en se projetant... en 2050 ! Pour éclairer la diversité des visions possibles, l'Observatoire des partenariats a publié [l'étude prospective 2050](#), réalisée par à partir d'un inventaire des exercices de prospective post 2030.

A l'occasion du colloque « Jeunes & Territoires 2050 », le [rapport de capitalisation de la phase de cadrage de la démarche « intérêt général 2050 »](#) a été partagé. Il met en exergue **une matrice de Trajectoire** qui a émergé au cours du cheminement. Son objectif : nous aider à conduire le changement systémique que nous vivons. Elle est fondée sur une triple temporalité :

- 18 mois pour la gestion de la performance afin de sécuriser des équilibres socio-économiques qui assurent à la fois la cohérence de nos actions et la cohésion de tous les acteurs,
- 7 ans pour piloter un cycle d'innovation qui permet non seulement de faire la « preuve de concept » de son efficacité, mais aussi de sécuriser son passage au déploiement,
- 28 ans pour une régénération de notre confiance collective en sécurisant par 4 saisons de 7 ans notre prise en compte de la métamorphose que nous visons.

Matrice de Trajectoire vers 2030... et au-delà !

	Tactique (18 mois)	Stratégique (7 ans - 2030)	Prospective (28 ans => 2050)
Gestion régulatrice (acteurs publics)	AU CŒUR (60%)	EN AVAL (25%)	EN AMONT (15%)
Action collective transformatrice (organisations privées et publiques)	EN AMONT (15%)	AU CŒUR (60%)	EN AVAL (25%)
Vision partagée (personnes)	EN AVAL (25%)	EN AMONT (15%)	AU CŒUR (60%)

Dossier du mois

Ces travaux nous rappellent qu'il est essentiel de **p**enser le monde pour mieux le **p**enser ! Loin de s'opposer, ces deux dynamiques s'articulent pour donner confiance dans notre Avenir commun.

La question est maintenant « avec qui » faire alliance pour inventer les solutions à la hauteur de nos défis commun ? Pour dépasser « l'entre soi » et faire le pari de « l'entre tous », la [réponse a été apportée il y a exactement un an, le 6 octobre 2022](#) à l'Assemblée Nationale. **C'est AVEC les Jeunes qu'il nous faut faire le « Pari de la confiance » !** Un an après, en présence de la Ministre de la Jeunesse, Prisca THEVENOT, et du Président du CESE, Thierry BEAUDET, les résultats de l'écoute des envies et des modalités d'engagement des jeunes ont été rendus publics lors du colloque « Jeunes & Territoires 2050 » au CESE. Une [synthèse en 7 enseignements](#) résume le **rapport « l'Engagement des jeunes en Actions ! »**.

A mi-chemin de l'échéance de l'Agenda 2030, n'oublions pas que, selon l'ONU, 60% des leviers d'actions pour réussir les Objectifs de Développement Durable sont sur les Territoires. C'est là que nous devons renforcer nos efforts et nos investissements en ce sens. La Fondation des Territoires nous invite à connaître, reconnaître et valoriser les [compétences transversales des « chefs de projet innovation territoriale »](#).

De son côté, le [Fonds ODD 17](#) a expérimenté de nouvelles formes d'investissements dans le « premier kilomètre des besoins ». Il nous invite à [découvrir la nouvelle plateforme « Trajectoires socio-économiques »](#) lors du **Forum National des Associations et des Fondations, le 18 octobre prochain**. Elle sera mise en ligne en présence de la Ministre de la Jeunesse et de la Vie Associative, Prisca THEVENOT, ainsi que du Président de l'ADEME, Sylvain WASERMAN.

Les enjeux sont là, les envies sont là, les méthodes sont là, les Territoires sont là ... alors qu'attendons-nous ? Dès aujourd'hui, faisons le « Pari de la confiance », et engageons-nous à Agir pour réussir ensemble les Objectifs de Développement Durable. Il nous reste 7 ans !

Dossier du mois

Live du mois, en partenariat avec les « Jeudis de l'ODD 17 »

Innovation 2023, le bulletin a passé un partenariat avec la plateforme ODD17.org. Tous les trimestres, ils définiront en commun le live du mois sur LinkedIn. Après les projets de Territoire et les mobilisations de l'énergie au 1^{er} semestre, nous mettons à l'honneur la Revue Nationale Volontaire de la France sur les Objectifs de développement durable.

3 questions à Tomas LESUEUR, Commissaire Général au Développement Durable



Jeudi 29 juin, les « Jeudis de l'ODD 17 » ont interrogé **Thomas LESUEUR** Commissaire Général au Développement Durable au sein du **Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires**, dans le cadre du « LinkedIn live » du mois. Il est intervenu sur le thème de la Revue Nationale Volontaire de la France pour l'Agenda 2030.

Cette interview a porté sur 3 questions :

- ***Qu'est-ce qu'une Revue Nationale Volontaire ?***
- ***Est-ce la première fois que la France réalise cet exercice ?***
- ***A « mi-chemin » de l'Agenda 2030, que retenir de l'engagement de la France en matière d'Objectifs de Développement Durable ?***

Vous pouvez consulter [la vidéo de l'interview](#) ici.



Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

LA REDUCTION DES INEGALITES : ANGLE MORT DE L'AGENDA 2030.....	15
FINANCE A IMPACT : UN PASSAGE A L'ECHELLE LONG MAIS NECESSAIRE	18
REFORME DU FINANCEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE : UNE APPROCHE AXEE SUR LA DEMANDE POUR UN CHANGEMENT D'ECHELLE	19
FONDS ODD 17, LA RENTABILITE DE L'INVESTISSEMENT DANS L'INGENIERIE DES ALLIANCES TERRITORIALES :	21
LA BANQUE MONDIALE SE PREPARE A ASSURER LES INVESTISSEMENTS EN COMPENSATION CARBONE.....	24
VERS UNE TARIFICATION INCITATIVE POUR REDUIRE LA TAILLE ET LE POIDS DES VEHICULES.	25
SECONDE VIE DES PRODUITS : UN MARCHÉ BALBUTIANT.....	27
LE RETOUR DE LA CONSIGNE EN FRANCE « D'ICI DEUX ANS ».....	29
PAY-PER-USE : UN SYSTEME GAGNANT-GAGNANT ?	31

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

La réduction des inégalités : angle mort de l'Agenda 2030

À mi-parcours de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, aucun pays n'est sur la bonne voie. Les progrès sur les 17 ODD se sont arrêtés au cours des trois dernières années. Pour certains objectifs, le monde a reculé, ce qui soulève des questions à la fois sur la volonté politique et sur les options appropriées pour changer de cap.

L'une des principales raisons de ce triste état de fait est l'incapacité à se concentrer sur l'importante question de la réduction des inégalités. La mise en œuvre ne fonctionnera pas si les politiques visant à favoriser le développement durable profitent à certains mais en laissent d'autres de côté - ou, pire, si elles se font au détriment de certains groupes, creusant ainsi l'inégalité. L'objectif d'accélérer la mise en œuvre des ODD nécessite de modifier les priorités politiques pour y parvenir.

Jusqu'à présent, pour garantir la nature "intégrée et indivisible" de l'Agenda 2030, l'accent a été mis sur la cohérence des politiques - définie par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) comme "la promotion systématique d'actions politiques qui se renforcent mutuellement" et qui créent des synergies en vue d'atteindre les objectifs convenus. Si la cohérence des politiques est un outil important, elle n'a jusqu'à présent pas permis de réaliser des progrès suffisants pour maximiser les synergies et atténuer les compromis.

Si les gouvernements cherchent réellement à mettre en œuvre les objectifs de l'Agenda 2030, tout en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte, alors la mission de cohérence des politiques devrait essayer d'y parvenir par une autre voie : en donnant la priorité aux efforts visant à réduire les inégalités. Il s'agit de l'élément essentiel - et jusqu'à présent manquant - qui nécessite une volonté politique et une prise de risque, et qui peut accélérer la mise en œuvre des ODD en fournissant aux gouvernements une mission focale pour s'assurer que toute politique de développement n'impose pas de charges disproportionnées aux personnes les plus vulnérables de la société.

En effet, la possibilité de réduire les inégalités dans de multiples dimensions est l'avantage sous-jacent de la cohérence des politiques pour le développement durable. Par exemple, il devrait être possible d'améliorer l'accès à l'énergie et de la rendre plus abordable tout en passant à un système d'énergie renouvelable si la cohérence des politiques guide les efforts de mise en œuvre des pays. Une meilleure compréhension des interactions entre les politiques devrait aider les gouvernements à maximiser les synergies. Elle devrait permettre une meilleure coordination entre les agences et les départements, ainsi qu'une meilleure anticipation et une meilleure gestion des effets distributifs à long terme des politiques qui ne laissent pas de côté certains groupes - ou qui n'aggravent pas la situation de certaines personnes.

Comment se fait-il alors que ces synergies n'aient pas été réalisées ? L'une des raisons de l'absence de progrès est la divergence d'opinion sur la question de savoir si la cohérence des politiques peut être obtenue par des moyens techniques ou si elle nécessite plutôt des actes politiques. Les partisans de la cohérence des politiques l'envisagent souvent comme un outil technique permettant aux gouvernements de mettre en œuvre efficacement les politiques par le biais de mesures institutionnelles. Il s'agit, par exemple, d'assurer une interaction intersectorielle par le biais de groupes de travail intra-ministériels ou d'attribuer les responsabilités aux niveaux appropriés.

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

Des recherches récentes du Stockholm Environment Institute (SEI) jettent un regard critique sur ces mesures institutionnelles. Celles-ci soutiennent que la gestion des compromis est un acte politique plutôt que technique. En d'autres termes, il ne s'agit pas seulement de comprendre et d'évaluer les compromis, mais surtout de prendre des décisions difficiles et transparentes pour déterminer qui, dans la société, supporte les charges du progrès. Une meilleure compréhension des interactions entre les objectifs n'est donc pas suffisante en soi pour garantir une mise en œuvre cohérente et des progrès égaux. Une mise en œuvre efficace des politiques - sans tenir compte des inégalités préexistantes - peut en fait conduire les gouvernements à donner la priorité à certains groupes plutôt qu'à d'autres, les préoccupations des communautés déjà vulnérables et marginalisées étant plus susceptibles d'être considérées comme moins importantes.

Selon les chercheurs du SEI, afin d'orienter les actions dans le sens d'une réduction des inégalités, il faut poser des questions clés dès le début de l'élaboration des politiques, et non après. La cohérence des politiques sert-elle certains groupes plutôt que d'autres ? Comment les intérêts acquis façonnent-ils les processus et les résultats de la cohérence ? Les efforts de cohérence politique soutiennent-ils les idéologies et les discours politiques dominants ?

Jusqu'à présent, l'accent a été mis de façon disproportionnée sur la manière dont les politiques sont formulées. Ce qui fait défaut dans les efforts visant à créer une cohérence politique, ce sont des mesures permettant de comprendre les résultats. Le SEI, par exemple, a constaté que les objectifs sont souvent conçus de manière à être mis en œuvre de façon cohérente et qu'ils semblent être en grande partie synergiques. Des efforts supplémentaires sont maintenant nécessaires pour développer des instruments politiques qui tiennent mieux compte des compromis et des conflits d'objectifs dans la mise en œuvre des politiques.

Par exemple, à première vue, un changement de politique visant à lutter contre l'utilisation excessive d'engrais chimiques et à promouvoir des pratiques agricoles durables dans l'agriculture serait presque certainement considéré comme faisant partie d'un effort plus large pour aider à atteindre les objectifs de l'Agenda 2030. Mais, comme l'illustre de manière frappante la réaction à la décision du gouvernement sri-lankais d'interdire les engrais chimiques en avril 2021, les impacts potentiels n'étaient pas au premier plan de l'élaboration des politiques. Ce changement brutal de politique a entraîné une chute des rendements agricoles dans tout le pays et a contribué à la montée en flèche des coûts des intrants agricoles et à l'augmentation des prix des denrées alimentaires de base telles que le riz. Cette politique a menacé les moyens de subsistance d'agriculteurs déjà vulnérables, "*les poussant essentiellement dans une nouvelle classe de pauvres*", comme l'indique un blog du Centre d'analyse de la pauvreté. En effet, ni la politique elle-même, ni le gouvernement qui l'a mise en œuvre ne se sont avérés durables. Six mois plus tard, la mesure a été annulée, s'inscrivant dans une longue liste d'événements qui ont créé une crise politique nationale et conduit à un changement de gouvernement en 2022.

Il est nécessaire de redoubler d'efforts pour élaborer des instruments, garantir l'application et les processus de suivi qui permettent d'éviter les compromis. Bien que la cohérence des politiques puisse être une condition préalable importante pour une mise en œuvre efficace des politiques de développement durable, elle ne permettra pas nécessairement à elle seule de réduire les inégalités ou de garantir que personne ne soit laissé pour compte.

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

Ne pas prendre en compte les conséquences négatives des politiques en matière de climat et de développement durable et les compromis qu'elles entraînent comporte des risques. Il peut en effet y avoir des compromis, et les décideurs politiques doivent en tenir compte. En effet, même la cohérence politique, dans ce qu'elle a de meilleur, peut ne pas être en mesure d'éviter tous les compromis ou de résoudre tous les conflits entre les objectifs. Si tel est le cas, il est d'autant plus important de reconnaître cette possibilité, puis de tracer la voie à suivre de manière équitable.

Il s'agit d'une préoccupation universelle, qui ne concerne pas uniquement les pays du Sud. En Australie, par exemple, l'expansion des énergies renouvelables est essentielle pour atteindre les objectifs climatiques et devrait également avoir un effet positif sur la fiabilité et l'accessibilité de l'énergie dans les communautés régionales, rurales et isolées - à première vue, deux objectifs politiques synergiques. Néanmoins, l'inégalité reste un problème dans la mise en œuvre des projets d'énergie renouvelable, les niveaux d'engagement et de participation à la prise de décision peinant à suivre l'ampleur et la rapidité attendues de la transition énergétique. L'opposition locale s'est manifestée au sujet des impacts cumulés de multiples projets d'énergies renouvelables sur les communautés autochtones. Des inquiétudes ont été exprimées quant aux effets négatifs potentiels de la main-d'œuvre temporaire sur le logement et les services sociaux, et quant aux impacts potentiels des infrastructures d'énergie renouvelable sur l'utilisation des terres agricoles et les aménagements visuels. La forte opposition des groupes d'intérêts liés aux combustibles fossiles a accru les tensions entre les communautés qui dépendent de la production de combustibles fossiles.

Comme le montrent ces exemples, il est essentiel de gérer les processus politiques qui peuvent avoir des conséquences négatives sur les personnes défavorisées. Elle devrait donc être une priorité plus importante que la cohérence des politiques en tant que telle. En outre, il a été démontré que la réduction des inégalités a des effets cumulés positifs sur la plupart des objectifs. Compte tenu des résultats obtenus jusqu'à présent, il semble nécessaire de suivre une nouvelle approche : les efforts visant à éliminer les inégalités pourraient être l'objectif dont le monde a besoin pour faire avancer l'ensemble de l'Agenda.²

² La réduction des inégalités : angle mort de l'Agenda 2030 – pour en savoir plus :

- <http://sdg.iisd.org/commentary/guest-articles/to-speed-up-progress-on-the-sdgs-do-one-thing-address-inequality/>
- <https://www.sei.org/publications/sdg-interactions-climate-global/>
- <https://www.cepa.lk/blog/creating-a-new-poor-the-fertiliser-ban-that-marked-the-beginning-of-the-end/>
- <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1002/sd.2598>

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

Finance à impact : un passage à l'échelle long mais nécessaire

En partenariat avec Convergences :



La finance s'est historiquement bâtie autour du diptyque risque / rentabilité, un duo qui reste la boussole de toute décision d'investissement. Poussée par les diverses crises, la finance à impact s'est fait progressivement sa place dans le paysage financier. Ainsi, chaque année, on constate que de plus en plus d'épargnant·e·s se tournent vers elle afin de redonner un sens à leurs investissements. Cette notion se définit comme une « stratégie d'investissement ou de financement qui vise à accélérer la transformation juste et durable de l'économie réelle, en apportant une preuve de ses effets bénéfiques. »³

Si un grand nombre d'investisseur·euse·s se tournent vers un schéma plus durable de la finance, leur force de frappe reste minime face à celle des acteur·rice·s financier·ère·s traditionnel·le·s. « 1% des actifs sous gestion sont considérés comme liés aux investissements à impact » rappelle Sir Ronald Cohen, président du Global Steering Group (GSG) for Impact Investment. Il souligne donc la nécessité d'accélérer l'orientation des flux financiers, en particulier privés, vers des projets à impact positif. Parmi les obstacles que rencontre la finance à impact, on compte l'immobilisme des banques centrales quant à la promotion des actifs financiers solidaires. Elles considèrent qu'il est du ressort des gouvernements d'orienter le marché financier vers des projets durables (principe de neutralité), qu'elles ne peuvent influencer les investisseur·euse·s vers des actifs plutôt que d'autres (principe

³ Institut de la Finance Durable

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

d'égale considération) et que leur mission se cantonne à la libération de capacités de financement de l'économie (principe d'intervention limitée).

À l'échelle institutionnelle, donc, la finance à impact peine à faire sa place. Les gouvernements et les banques centrales ne semblent pas prendre les mesures nécessaires pour canaliser les investissements vers des initiatives socialement juste et écologiquement soutenable. Toutefois, de plus en plus de fonds d'investissement, banques ou entreprises se tournent vers la finance à impact, permettant la réalisation de projets d'envergure. D'autres structures ont aussi émergé pour dispenser conseils et supports techniques à ces organisations. Foncière solidaire, développement des énergies renouvelables, financement d'une agriculture durable... L'éventail de sujets que traite la finance à impact est large.

La troisième édition du Baromètre de la Finance à Impact, publié le 5 septembre dernier par Convergences, lors du Forum mondial 3ZÉRO, présente ces initiatives qui œuvrent pour financer la transition juste et propose les grands chiffres du secteur, au niveau mondial et national (inclusion financière, finance solidaire, etc). Il présente également plusieurs réflexions sur la transparence et de l'éthique de la finance et des banques. Enfin, s'intéressant à l'orientation des flux financiers cette année, il met en valeur les acteur·rice·s qui mettent en place des stratégies pour financer les projets qui ont le plus d'impact (mesure d'impact, contrats à impact, crowdfunding, scoping, etc.).

Nous vous invitons dès à présent à vous emparer de cette publication [en la téléchargeant sur ce lien](#). Vous pouvez également réécouter la conférence de lancement de la publication sur le [podcast Forum mondial 3ZÉRO](#).

Ansuiffat Aboubacar

Assistante Communication et production éditoriale
Convergences

Réforme du financement pour le développement durable : une approche axée sur la demande pour un changement d'échelle

La communauté internationale reconnaît que l'architecture du financement mondial du développement nécessite une refonte. Les institutions telles que la Banque mondiale et le FMI sont exhortées à investir davantage dans les biens publics mondiaux, notamment pour lutter contre le changement climatique et préserver la biodiversité. Cependant, leurs structures internes et leurs paradigmes de décision n'ont pas évolué depuis leur création, avec un mandat principal axé sur le développement, notamment la lutte contre la pauvreté et la stabilité macroéconomique. Cela explique en partie pourquoi leur réponse actuelle est jugée insuffisante en termes de volume, de structure et d'accessibilité.

Trois lacunes majeures dans le financement du développement mondial sont identifiées. Premièrement, les financements actuels sont jugés insuffisants pour répondre aux besoins mondiaux, notamment en matière d'Objectifs de Développement Durable (ODD). Le déficit était estimé à 2 500 milliards de dollars par an avant la pandémie de Covid-19 et a atteint au moins 4 200 milliards de dollars depuis lors, selon l'OCDE.

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

Deuxièmement, les financements ne ciblent pas toujours les domaines où ils sont les plus nécessaires pour le développement durable. Une grande partie des ressources publiques internationales est orientée vers des projets d'atténuation du changement climatique, laissant des besoins cruciaux d'adaptation et de gestion des impacts climatiques insuffisamment couverts. Les investissements se concentrent souvent sur des projets "rentables", comme les énergies renouvelables dans la production d'électricité, au détriment d'autres secteurs tout aussi importants mais plus difficiles à financer, comme l'agriculture et la déforestation.

Enfin, l'accès au financement du développement reste difficile pour certains pays, notamment en raison de taux d'intérêt élevés et d'une perception des risques obsolète. De plus, il est souvent fourni sous forme de prêts, ce qui aggrave la dette des pays en développement et limite leur marge de manœuvre budgétaire pour des priorités en matière de climat et de développement.

Ces constats mettent en avant l'importance d'une approche centrée sur les besoins des pays bénéficiaires pour les transformations structurelles nécessaires à une transition vers le développement durable. Des centres de recherche, comme l'ACE et l'IDDRI, ont mis en lumière l'importance de cette approche, mettant en avant trois recommandations clés :

1. Utiliser des approches intégrées pilotées par les pays, en reconnaissant les liens spécifiques entre développement, climat, risques et biodiversité propres à chaque pays. Ces trajectoires spécifiques peuvent conduire à des priorités et des besoins différents en matière de financement. Par exemple, l'accès à l'énergie durable dans les pays en développement est étroitement lié au développement (comme condition pour bénéficier de services énergétiques pour les besoins de base), à l'atténuation (comme moyen de permettre des usages à faible teneur en carbone) et à l'adaptation (comme moyen, par exemple, de fournir une irrigation efficace pour la production agricole et donc de réduire la vulnérabilité aux risques climatiques) ; ce n'est qu'en considérant la combinaison de ces dimensions dans les circonstances spécifiques du pays qu'une stratégie de financement adéquate pour l'accès à l'énergie propre peut être élaborée.
2. Adopter une perspective à long terme, en anticipant les changements nécessaires à différents horizons temporels pour atteindre les objectifs de développement durable. Des transformations radicales à long terme en faveur des transports publics, de bâtiments plus efficaces ou de villes mieux organisées peuvent certainement aligner les objectifs en matière de développement et de climat, mais ces avantages ne sont pas nécessairement visibles dans le cadre d'une approche prévisionnelle tenant compte des effets à court terme.
3. Adopter une perspective systémique à l'échelle de l'économie, en encourageant des transformations à grande échelle dans l'ensemble de l'économie, plutôt qu'au cas par cas. Un engagement avec les pays sera nécessaire pour définir ces priorités, identifier les canaux de financement les plus adaptés (des prêts concessionnels aux garanties visant à mobiliser le secteur privé, par exemple) et coordonner les efforts entre les acteurs du financement du développement.

La réforme du système financier mondial vers la durabilité requiert une nouvelle approche, intégrant les trois éléments mentionnés ci-dessus. Les stratégies à long terme combinées à des plans de financement pour la transition, inspirées par l'Accord de Paris, peuvent guider les décisions en matière

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

de développement durable. Il est crucial d'engager les pays dans ce processus pour identifier les priorités, les canaux de financement appropriés et coordonner les efforts entre les acteurs du financement du développement. Cela assure que les changements apportés soutiennent les transformations nationales, mettant la justice climatique et la transition juste au centre des politiques.

En somme, une approche axée sur la demande est essentielle pour orienter les discussions sur la réforme du financement du développement vers des actions transformatrices, maximisant ainsi leur impact. Cela implique non seulement d'améliorer les performances institutionnelles, mais aussi de soutenir les transformations nationales, en mettant en avant la justice climatique et la transition juste.⁴

Fonds ODD 17, la rentabilité de l'investissement dans les innovations territoriales



Le 4 juillet dernier, à l'occasion de la 9^{ème} Rencontre des pionniers des alliances en Territoire, le Fonds ODD 17 a publié la quadruple évaluation de son expérimentation 2020-2022. L'objectif était de financer la « feuille de route » ministérielle pour accélérer les alliances stratégiques, mais aussi de les illustrer très concrètement en investissant dans une cinquantaine d'innovations territoriales. Qu'en retenir en synthèse ?

Créé en 2020, ce nouvel outil de financement a testé sa pertinence dans le cadre d'une expérimentation 2020-2022 (voir la [présentation du Fonds ODD 17](#)). Doté de 3 millions d'euros dans cette phase de lancement, le Fonds a non seulement financé la « feuille de route » ministérielle de 21 mesures pour accélérer les alliances stratégiques entre associations, entreprises et collectivités, mais aussi investi dans une cinquantaine d'innovations territoriales pour démontrer leur effet de levier.

Les résultats sont pour le moins probants ! Les résultats de l'investissement prouvent que **l'ingénierie d'alliance n'est pas une « dépense de fonctionnement », mais bien un « investissement d'avenir » à fort impact.**

Elle permet en effet d'activer **trois avantages cumulatifs** :

- une **frugalité des projets** (*deux fois moins coûteux que leur équivalent sans investissement*),
- une **démarche trois fois plus durable** (*grâce à une montée en compétences des gouvernances et équipes sur l'économie d'alliance*),

⁴ Réforme du financement pour le développement durable : une approche axée sur la demande pour un changement d'échelle – pour en savoir plus :

- <https://www.i4ce.org/reformer-financement-developpement-pour-permettre-transition-vers-developpement-durable-climat/>
- <https://www.i4ce.org/financement-developpement-des-paroles-aux-actes-climat/>
- <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/billet-de-blog/partenariats-pour-une-transition-energetique-juste>

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

- et un **coefficient de 7 pour 1** pour l'investisseur sociétal qui en a pris le risque (*en moyenne, l'investissement permet de lever 7 fois le montant que l'investisseur a lui-même investi dans le projet*).

Naturellement, il faut être en mesure de prouver ce qui est avancé ! C'est la raison pour laquelle, en toute transparence, le Fonds ODD 17 diffuse aujourd'hui [son rapport d'évaluation](#). L'expérimentation 2020-2022 a fait l'objet d'une quadruple évaluation dont les axes sont résumés dans le schéma ci-dessous.

Les quatre axes de l'évaluation du Fonds ODD 17



Pour bien comprendre l'utilité de la démarche de soutien à l'ingénierie d'alliance engagée par le Fonds ODD 17, il convient de souligner que les 50 projets d'innovation territoriale soutenus ont bénéficié de 7 leviers d'engagement dont le financement n'était que le moteur d'un véhicule beaucoup plus ambitieux. L'enjeu : faire du Fonds ODD 17 un partenaire de référence pour que les projets puissent valoriser leurs spécificités auprès de leurs autres partenaires publics et privés. Autrement dit, il est un « ambassadeur » de la valeur induite aux côtés des Projets.

Les 7 leviers d'investissement du Fonds ODD 17



Au-delà des chiffres et des analyses, nécessaires mais pas suffisants pour comprendre la pertinence de ce nouvel outil de financement des coopérations au service de nos défis communs, c'est au travers de

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

la pédagogie par l'exemple qu'il est possible d'étayer les propos. Quel meilleur exemple que celui du [soutien au Labo des partenariats de Strasbourg](#) ?

Dès 2008, l'équipe actuelle du Labo et celle du RAMEAU se sont engagés dans un « compagnonnage » qui a notamment donné lieu en 2014 à la création du Réseau des catalyseurs territoriaux, en 2015 à la 1^{ère} Rencontre des pionniers des alliances en Territoire, et en 2016 à la publication du référentiel « Co-construction territoriale » lors d'une conférence au Conseil Economique, Social et Environnemental sous le Haut patronage du Président de la République. 15 ans après le début de ce cheminement, la boucle est donc bouclée ! Cette initiative territoriale a non seulement été le bénéficiaire de l'expérimentation 2020-2022, mais aussi de la nouvelle phase de développement annoncée le 5 septembre dernier lors du 15^{ème} Forum Mondial Convergences (lire ci-dessous).

Prenez le temps de lire le [retour d'expérience du partenariat entre le Labo des partenariats de Strasbourg et le Fonds ODD 17](#), vous ne serez pas déçu...

Fort des résultats de ce premier investissement, en partenariat avec la Fondation RTE et Le RAMEAU, c'est à la fois une consolidation des fonds propres de l'association et un accompagnement stratégique & financier réalisé par le Fonds i qui seront engagés dès cet été.

Un passage de relais symbolique

En matière d'alliances stratégiques, les passages de relais sont toujours des moments forts. Ils témoignent de la capacité à passer de la qualité d'engagement de chacun à l'interconnexion entre tous. Ce qui est « stratégie de sortie » pour les uns est « stratégie d'entrée » pour les autres. C'est cette articulation qui assure une continuité dans l'action. C'est la raison pour laquelle le changement de gouvernance du Fonds ODD 17 a été minutieusement préparé depuis avril 2022. Il aura fallu 18 mois pour co-construire ensemble une parfaite cohérence.



A l'occasion du Forum Mondial 3Zéro de Convergences, c'est donc non sans une certaine émotion que la Fondation TotalEnergies, partenaire de l'expérimentation 2020-2022, a passé le relais à la Fondation GRDF pour le développement de la nouvelle étape 2023-2025.

L'investissement dans le « 1^{er} kilomètre des besoins » repose sur les enjeux de consolider les modèles socio-économiques d'intérêt général et de financer l'ingénierie d'alliance. Soutenir des projets, c'est bien ; les sécuriser dans le temps, c'est mieux !

La Banque Mondiale se prépare à assurer les investissements en compensation carbone

La branche assurance de la Banque mondiale élabore des plans visant à protéger les projets de compensation des émissions de carbone contre les risques politiques dans les pays en développement, alors qu'un nombre croissant de gouvernements cherchent à imposer de nouvelles règles sur le marché.

L'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA) espère jouer un rôle de plus en plus important dans la fourniture d'une couverture d'assurance aux projets de crédits carbone, afin de faciliter les investissements à grande échelle dans les pays considérés comme à haut risque. Cette incursion de l'agence sur le marché du carbone intervient alors que plusieurs pays en développement s'efforcent de réglementer ou de restreindre le commerce des crédits générés à l'intérieur de leurs frontières.

En effet, ces bouleversements ont refroidi les développeurs de projets et les investisseurs sur ce marché volontaire de 2 milliards de dollars. Provenant principalement de pays riches, ils ont tiré profit d'activités telles que la plantation ou la protection d'arbres dans les pays en développement et la vente des crédits qui en résultent.

Les crédits carbone - ou compensations - sont utilisés par les entreprises, les gouvernements ou les particuliers pour compenser les émissions de gaz à effet de serre qu'ils génèrent eux-mêmes. Alors que les gouvernements du monde entier commencent à réglementer les marchés du carbone, l'agence sera en mesure de protéger les investisseurs contre les risques de non-respect des accords par les gouvernements.

Toutefois, certains militants ont exprimé leur inquiétude quant aux projets de la MIGA. Teresa Anderson, d'ActionAid, a déclaré à Climate Home News que certains projets de compensation *"ont la réputation de déplacer des communautés tout en aggravant la crise climatique en donnant aux pollueurs une excuse"*. Selon elle, il s'agit de greenwashing et non d'assurance de projets réducteurs d'émission.

Fondée en 1988, la MIGA a pour mission d'aider les investissements étrangers dans les pays en développement en émettant des garanties. Son soutien permet aux investisseurs d'obtenir de meilleures conditions de financement, comme des prêts moins chers, auprès des banques.

Au fil des ans, l'agence a été critiquée pour avoir largement subventionné des projets d'énergie fossile. Mais dans le cadre de sa nouvelle stratégie, elle s'est engagée à accroître son soutien aux projets de lutte contre le changement climatique. Le « verdissement » du portefeuille de la MIGA fait partie d'un vaste ensemble de réformes qui pourraient donner à la Banque mondiale un rôle beaucoup plus important dans le financement de la lutte contre le changement climatique.

L'agence comblera une lacune sur un marché pour lequel les assureurs privés ont jusqu'à présent fait preuve d'un manque d'appétit. Les polices d'assurance pour les projets carbone sont actuellement très limitées. Peter Zaman, avocat spécialisé dans les marchés du carbone chez HFW, explique que les promoteurs de projets ne bénéficient normalement d'aucune couverture d'assurance spécifique :

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

selon lui, « ils sont dans une sorte de déni vis-à-vis des risques et donc ne s'assurent pas pour s'en protéger. »

Les risques évoqués par M. Zaman concernent les efforts déployés par les pays pour renforcer le contrôle des droits d'émission de carbone. À l'instar de la propriété intellectuelle, les droits sur le carbone désignent la capacité à revendiquer une quantité de dioxyde de carbone piégée ou évitée grâce à des activités telles que la plantation d'arbres, et à la vendre sous la forme de crédits. La MIGA couvre nombre d'investissements en infrastructure dans les pays en développement contre les risques politiques. Par exemple, un porteur de projet d'énergie renouvelable pourrait se voir exproprié de son installation une fois celle-ci réalisée, ou ne bénéficierait pas des revenus de l'électricité produite : la MIGA permet de couvrir ce risque.

Depuis plus d'une décennie, des promoteurs et des investisseurs privés mettent en place des projets dans le monde entier, sur un marché volontaire jusqu'à présent peu réglementé. Nombre de ces initiatives ont été vivement critiquées, non seulement parce qu'elles exagéraient leurs avantages sur le plan climatique, mais aussi parce qu'elles donnaient aux gouvernements locaux et aux populations autochtones la possibilité de participer à des projets de développement en ne leur faisant bénéficier que d'une petite fraction des bénéfices.

En réglementant les projets de compensation, les experts affirment que les gouvernements ne sont pas seulement motivés par leur potentiel de génération de revenus. Les pays envisagent également la possibilité de comptabiliser les gaz à effet de serre évités ou piégés grâce à ces programmes dans leurs objectifs climatiques nationaux dans le cadre de l'Accord de Paris.

Ce calcul deviendra encore plus important lorsque les Nations unies mettront en place un nouveau mécanisme mondial d'échange de droits d'émission de carbone, notamment afin d'éviter les problèmes de double-comptage des émissions évitées.⁵

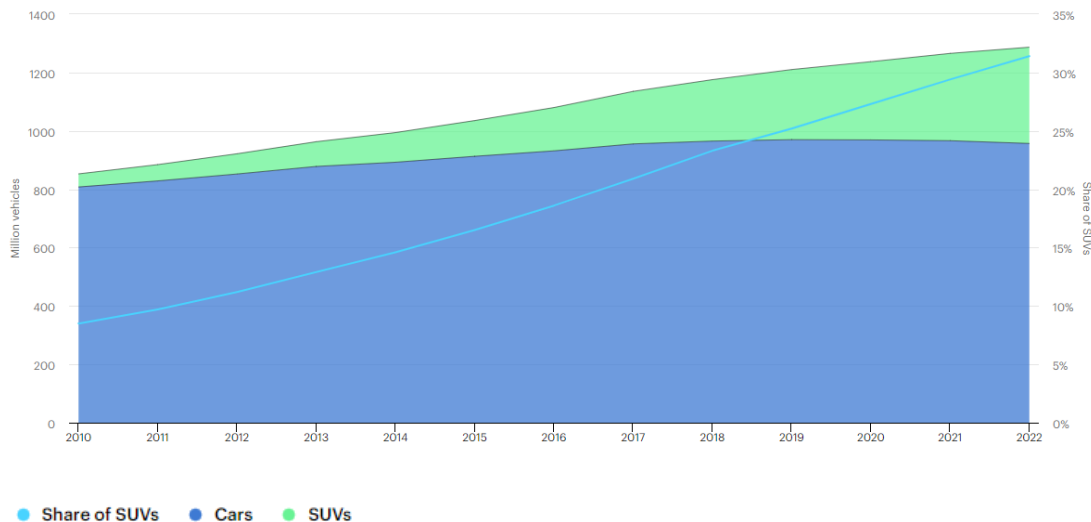
Vers une tarification incitative pour réduire la taille et le poids des véhicules

Nos voitures deviennent de plus en plus imposantes et lourdes. Selon les données d'Aurélien Bigo, chercheur associé à la chaire Energie et Prospérité et spécialisé dans la transition énergétique des transports, le poids moyen de nos voitures est passé de 778 kg dans les années 1960 à 1262 kg aujourd'hui. Les SUV en sont responsables, ces 4x4 urbains très populaires dont les ventes explosent ces dernières années. Une étude de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) en 2019 a révélé qu'ils constituaient la deuxième source d'augmentation des émissions de CO₂ dans le monde entre 2010 et 2018, devançant l'industrie lourde, les poids lourds, l'aviation et même le transport maritime !

⁵ La Banque Mondiale se prépare à assurer les investissements en compensation carbone – pour savoir plus :

- <https://www.green.earth/news/multilateral-investment-guarantee-agency-to-protect-carbon-offset-projects-against-political-risks>
- <https://www.climatechangenews.com/2023/06/08/world-bank-set-to-take-on-risk-of-insuring-carbon-credits-amid-market-upheaval/>
- <https://www.oaklandinstitute.org/blog/carbon-offsets-world-bank-miga-carbon-credit-insurance>

Figure : évolution de la flotte de véhicules personnels et part des SUVs (2010-2022)



Source : AIE.

David Belliard, adjoint à la mairie de Paris en charge de la transformation de l'espace public et des mobilités, alerte sur le caractère écologiquement problématique des SUV. L'enjeu est tel que le conseil de Paris a émis le souhait d'une *"tarification progressive du stationnement en fonction de la durée, de la motorisation, de la taille et du poids des voitures"*. En d'autres termes, les propriétaires de SUV paieront plus cher en appliquant le principe du "pollueur-payeur". Selon l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière, la part des SUV dans le parc automobile français est passée de 2 à 18% en 10 ans.

Les détails de cette nouvelle tarification à Paris ne sont pas encore entièrement définis. Les services concernés doivent faire des propositions concrètes pour sa mise en œuvre, mais certaines tendances se dessinent déjà. Il pourrait y avoir un tarif solidaire pour les familles nombreuses à faibles revenus, avance l'adjoint à la mairie, évoquant également une exception pour les SUV électriques. Ces derniers émettent beaucoup moins de polluants et sont moins bruyants que les moteurs thermiques. Cependant, l'idée que remplacer les voitures thermiques par des voitures électriques sans réduire leur nombre soit la solution, ne semble pas fonctionner.

Paris n'est pas la seule ville à s'opposer aux SUV. Le 17 mai, Lyon a annoncé une tarification "écologique et solidaire". Les véhicules électriques bénéficieront d'un tarif réduit de 15 euros par mois pour le stationnement (qui sera également accessible aux familles nombreuses à faibles revenus), tandis que les véhicules les plus encombrants paieront un tarif majoré de 45 euros par mois. La ville justifie ce choix en citant le rapport de la Convention citoyenne pour le climat, qui énumère les impacts négatifs des véhicules plus lourds : augmentation de la consommation de carburant, demande accrue de matériaux pour leur construction, accidents de la route plus graves (en particulier pour les SUV dont les pare-chocs sont à hauteur des organes vitaux des piétons), freinage émettant davantage de particules fines et utilisation intensive de l'espace public au détriment des autres modes de transport.

Au niveau national, la lutte contre le surpoids des véhicules est également une préoccupation des autorités. Le ministre des Transports, Clément Beaune, a évoqué la possibilité de prolonger la taxe sur

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

le poids des véhicules. Jusqu'à présent, une taxe était appliquée aux véhicules dont le poids dépassait 1 800 kg avec conducteur, ou 1 725 kg à vide. Un seuil jugé trop élevé par de nombreux écologistes. Des statistiques de la société C-Ways, citées dans le journal Les Échos, révèlent que seulement 27945 voitures dépassant ce poids ont été immatriculées en 2022, soit seulement 1,68% des immatriculations de l'année. Certains constructeurs comme BMW, Mercedes ou encore Audi pourraient être plus affectés que d'autres.

Cependant, le gouvernement pourrait durcir les règles. En commission au Sénat, le ministre de l'Économie Bruno Le Maire a évoqué la possibilité de réduire le seuil à 1 700 kg ou même 1 600 kg. Il convient également de rappeler que l'association British Parking Association (BPA) a révélé en mars dernier que les SUV et les véhicules électriques représentaient un danger pour la solidité des parkings à étages au Royaume-Uni en raison de leur poids.

En ce qui concerne l'exception pour les véhicules électriques, le ministre des Transports reconnaît qu'il serait nécessaire d'être "cohérent" et de prendre également en compte le critère du poids. Cependant, il explique : *"Nous sommes dans une phase de transition et il est nécessaire de développer les véhicules électriques en France comme en Europe. Plutôt des véhicules petits ou moyens, abordables, pour des raisons sociales."*⁶

Seconde vie des produits : un marché balbutiant

« Échange de bons d'achat contre des dons de vêtements » : une offre qui a séduit bon nombre de consommateurs. Cette formule, de plus en plus utilisée par les grandes enseignes, semble permettre de donner une seconde vie aux vêtements. Cependant, derrière cette promesse de revente en seconde main ou de don à des associations, bon nombre de ces articles finissent en isolation, voire pire, en combustible, ou parcourent des milliers de kilomètres vers un avenir incertain.

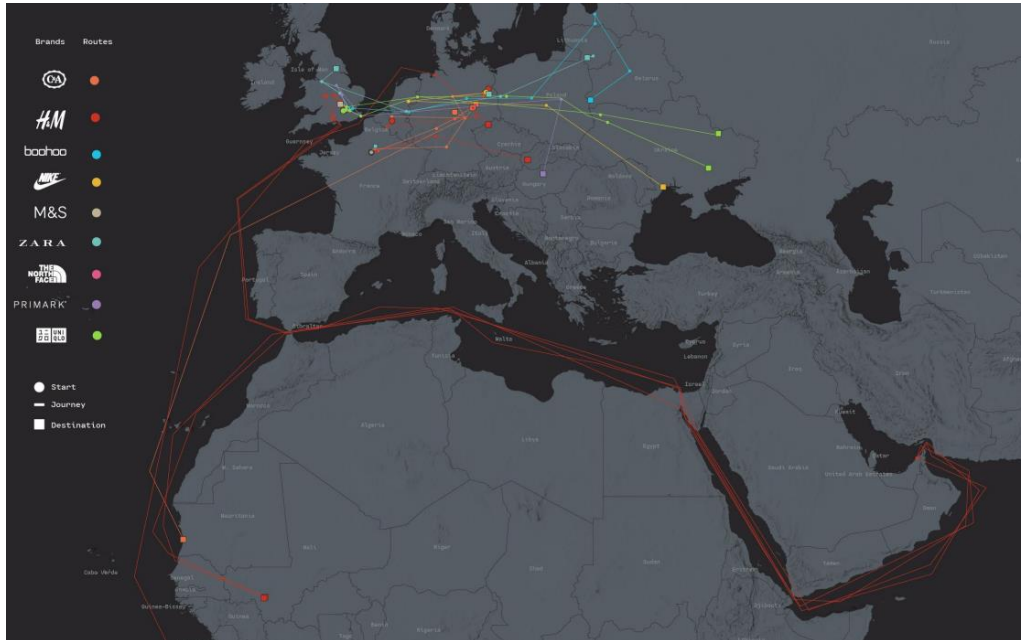
Une enquête publiée en juillet dernier par les ONG Changing Markets et Zero Waste France a mis en lumière ce constat. En utilisant des AirTags, des puces géolocalisées de la taille d'une pièce de monnaie, 21 vêtements en très bon état ont été suivis. Ils ont ensuite été confiés à H&M, Nike, Zara, C&A, Primark, Uniqlo, Boohoo, The North Face, M&S et New Look en Belgique, en France, en Allemagne et au Royaume-Uni. Le résultat : seulement cinq d'entre eux ont été revendus en Europe. Quatre ont été envoyés en Afrique et la majeure partie a été recyclée ou reste en entrepôt.

⁶ Vers une tarification incitative pour réduire la taille et le poids des véhicules – pour en savoir plus :

- <https://www.novethic.fr/actualite/energie/mobilite-durable/isr-rse/la-guerre-contre-l-autobesite-des-suv-est-lancee-151605.html>
- <https://groupe-ecologiste.paris/le-conseil-de-paris/voeu-relatif-a-l'augmentation-des-tarifs-de-stationnement-pour-les-suv/>
- <https://www.iea.org/commentaries/as-their-sales-continue-to-rise-suvs-global-co2-emissions-are-nearing-1-billion-tonnes>
- https://www.lemonde.fr/chaleur-humaine/article/2023/08/19/aurelien-bigo-chercheur-la-voiture-a-pris-une-telle-place-qu-il-ne-peut-pas-y-avoir-un-seul-mode-de-transport-qui-la-remplace_6185919_6125299.html

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

Carte : destinations des vêtements confiés aux enseignes en vue d'une seconde vie



Source : Changing markets.

L'enquête met en lumière le recours massif au recyclage, en particulier par C&A. Sur les quatre articles de cette marque, trois ont été recyclés, l'un d'eux ayant même servi de combustible dans une cimenterie. Malgré le slogan "donnez une seconde vie à vos vêtements", C&A met l'accent sur le recyclage. L'enquête souligne également que des enseignes comme Zara laissent les vêtements stockés en entrepôt pendant plusieurs mois.

Zero Waste France regrette également que des vêtements soient expédiés à l'autre bout du monde, dans des pays peu équipés pour gérer un afflux de vêtements usagés. La vente en dehors de l'Europe est controversée, notamment en raison des montagnes de déchets visibles, par exemple, au Ghana. H&M, critiqué pour avoir envoyé quatre articles sur cinq en Afrique, déclare travailler pour que les vêtements soient envoyés uniquement là où ils peuvent avoir une seconde vie.

Urska Trunk, chargée de campagne pour Changing Markets, dénonce une "supercherie écologique" envers les consommateurs qui pensent agir de manière responsable en déposant leurs vêtements dans les bacs de recyclage de leurs enseignes préférées. Ces programmes, selon elle, aggravent la situation en incitant les clients à acheter davantage de vêtements, renforçant ainsi le modèle de la fast fashion.

Ce constat est partagé par le collectif En mode climat, qui estime que les soldes et les coupons de réduction incitent à la surconsommation et devraient être évités. Le collectif souligne également que la quantité de vêtements mis sur le marché a doublé en une génération, devenant difficile à gérer, et que les articles neufs à bas prix concurrencent la réutilisation.

Cependant, le réemploi reste encore marginal. Selon Refashion, l'éco-organisme qui coordonne en France la seconde vie dans la filière textile, sur 187 000 tonnes d'habits et chaussures collectées et triées, 60% sont jugées aptes à la réutilisation. Parmi cette sélection, seulement 10% sont vendus en

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

France. Le reste est principalement envoyé en Afrique (35%), suivi d'autres pays d'Europe (31%) et d'Asie (24%).

Les pratiques dénoncées par les ONG ne sont pas illégales, mais elles ne respectent pas la hiérarchie de gestion des déchets recommandée. En France, où la réglementation est l'une des plus ambitieuses d'Europe, seule l'incinération est interdite. L'ONG Changing Markets appelle l'Union Européenne à être plus ambitieuse dans la future loi sur la seconde vie des vêtements. Elle demande des objectifs contraignants de réutilisation et de recyclage, une taxe sur les textiles synthétiques et des normes pour rendre les vêtements plus durables dès leur conception.⁷

Le retour de la consigne en France « d'ici deux ans »

Rapporter sa bouteille de jus de fruit au supermarché afin qu'elle soit nettoyée et réutilisée deviendra bientôt un geste courant. Bien que des stations de déconsignation soient déjà présentes dans de nombreux supermarchés en Alsace, elles sont encore très rares dans le reste de la France. En juin 2023, Bérangère Couillard, alors Secrétaire d'État chargée de l'Écologie, a annoncé la "*généralisation d'ici deux ans*" de la consigne sur les bouteilles et les pots en verre. Des expérimentations seront mises en place "*d'ici l'année prochaine*".

La production, la collecte, le nettoyage... De nombreux intervenants doivent collaborer. Les éco-organismes Citéo et Adelphe, chargés de la gestion des emballages et des papiers, coordonnent le projet ReUse pour établir les premières bases d'un système national mutualisé et un appel à projets de 50 millions d'euros a été lancé pour soutenir de nouvelles expérimentations. En effet, plusieurs initiatives existent déjà et aspirent à aller plus loin. Notamment, une dizaine d'acteurs locaux du réemploi ont formé l'association France Consigne dans le but d'harmoniser et de partager leurs bonnes pratiques.

Citeo vise à atteindre 900 millions de contenants réutilisables en circulation, pouvant être réemployés plus de 20 fois. Ils seraient collectés dans 15200 points de collecte, y compris des supermarchés. Il serait également nécessaire d'avoir 20 centres de tri et de lavage répartis dans toute la France. C'est ainsi toute une filière industrielle du réemploi qui est à construire. Selon le Réseau Vrac et Réemploi, regroupant 1200 professionnels, il existe déjà 12 installations de lavage en France ; ce nombre passera à 17 d'ici la fin de l'année.

La normalisation des contenants et des étiquettes demeure un élément crucial pour l'expansion de la consigne. Bien que 30 à 40 % des bouteilles en verre soient déjà consignées dans les restaurants, elles sont renvoyées à chaque centrale de production, chacune possédant son propre système. Des entreprises verrières telles que Verallia et O-I, mentionnées par Bérangère Couillard, travaillent à la conception de bouteilles et de pots en verre standardisés destinés aux industriels de l'agroalimentaire. Dans un contexte de hausse des prix du verre, ces investissements pourraient devenir avantageux.

⁷ Seconde vie des produits : une marché balbutiant – pour en savoir plus :

- <https://changingmarkets.org/take-back-trickery/>
- <https://www.novethic.fr/actualite/social/consommation/isr-rse/h-m-nike-primark-face-a-la-surproduction-la-promise-intenable-du-reemploi-151675.html>
- <https://refashion.fr/rapport-activite/2022/flipbook.pdf>

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

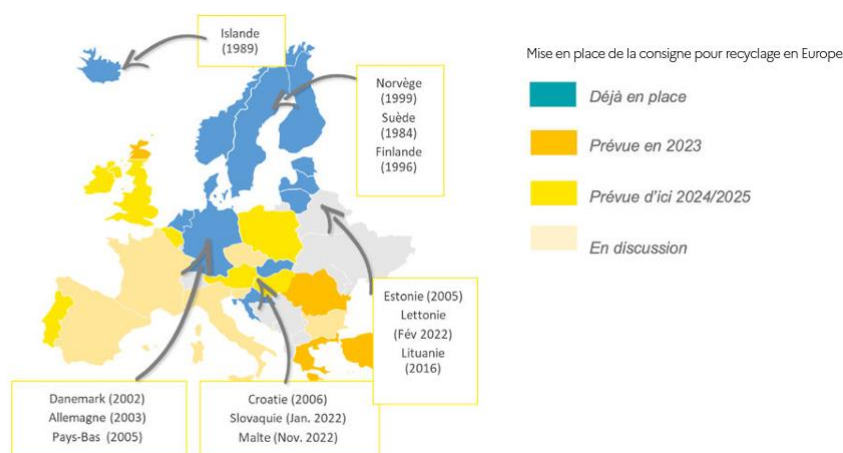
Le coût des modalités de la consigne, un incitatif financier visant à encourager la collecte, constitue l'un des leviers de sa démocratisation. Actuellement, de nombreuses approches différentes sont envisagées : bons d'achat, café offert, paiement différé...

La mise en place de la consigne nécessitera une sensibilisation des consommateurs. Un responsable de la cave V&B témoigne auprès de Novethic que la consigne sur les bouteilles de 75 cl ou 1 L n'a pas fonctionné, contrairement à celles de 33 ou 25 cl. Il est essentiel de tester tout, du packaging aux étiquettes en passant par la numérisation par QR Code et les affichages, afin de vérifier la bonne compréhension de chacun et de favoriser l'adoption de nouvelles habitudes.

Zero Waste France préconise de rendre obligatoire, pour les distributeurs, la reprise des contenants en verre. Contrairement à l'Allemagne, souvent citée en exemple pour son système de consigne qui l'a imposé uniquement pour les contenants en plastique dans une optique de recyclage, une pratique controversée, ce qui a pour conséquence de réduire chaque année la collecte de verre en vue de sa réutilisation.

Selon une étude publiée par Zero Waste Europe en 2020, le réemploi du verre émet 85 % moins de gaz à effet de serre que le recyclage du verre, 70 % moins que le recyclage du PET - une forme de plastique régulièrement utilisée pour le lait ou les jus de fruits par exemple - et 50 % moins que le recyclage de l'aluminium. L'ADEME, qui a comparé en juin 2023 le réemploi et le recyclage du verre, confirme cet avantage mais précise qu'en ce qui concerne l'eau, son étude "ne permet pas d'identifier qu'une option soit plus avantageuse que l'autre".⁸

Carte : les systèmes de consigne pour le recyclage en Europe



Source : ADEME.

⁸ Le retour de la consigne en France « d'ici deux ans » - pour en savoir plus :

- <https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/6359-evaluation-environnementale-de-la-consigne-pour-le-reemploi-des-emballages-en-verre-en-france.html>
- <https://www.novethic.fr/actualite/environnement/economie-circulaire/isr-rse/grand-retour-de-la-consigne-en-verre-top-depart-des-preparatifs-151705.html>
- <https://www.zerowasteFrance.org/projet/consigne-reemploi/#:~:text=La%20consigne%20peut%20%C3%A9galement%20%C3%AAtre,dans%20le%20bac%20de%20tri.>
- <https://business.lesechos.fr/entrepreneurs/idees-de-business/0900366437352-recyclage-le-grand-retour-de-la-consigne-du-verre-et-du-plastique-352080.php>

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

Pay-per-use : un système gagnant-gagnant ?

Deux études financées par l'Union européenne et présentées récemment ont mis en lumière les avantages commerciaux potentiels de l'adoption de modèles économiques basés sur le paiement à l'usage (pay-per-use) pour les industriels produisant les biens concernés. Les expérimentations menées par des fabricants d'appareils électroménagers et d'équipements automobiles les ont convaincus de la viabilité de ces modèles. Ces études suggèrent notamment que les éventuels problèmes économiques rencontrés par certains d'entre eux lors de l'adoption de ces modèles circulaires sont principalement dus à des approches souvent fragmentées, complexes et mal exécutées.

Le projet ReCiPSS a concrètement appliqué le pay-per-use aux produits blancs : 333 lave-linges et sèche-linges spécialement conçus pour ce mode de paiement ont été installés chez des particuliers, dans des dortoirs d'étudiants et dans des laveries communautaires au Danemark, aux Pays-Bas, en Slovaquie et en Suède. Parallèlement, un service de maintenance a été proposé afin de remettre à neuf chaque appareil au moins deux fois, assurant ainsi son bon fonctionnement pendant quinze ans.

Quant au projet C-Eco, il a permis de tester en Allemagne une offre de « gestion en tant que service » basée sur le réemploi et la « remanufacturation » d'environ 100 000 composants automobiles de base. L'objectif était d'impliquer des tiers pour la logistique, l'approvisionnement et la remanufacturation. Cette complexité a entraîné des délais plus longs, des coûts plus élevés et une variabilité de la qualité accrue, ce qui a rendu la réutilisation des composants moins attrayante que l'acquisition de nouvelles pièces pour les personnes en charge de la construction et de l'entretien des véhicules, résume la Commission.

Sur le plan environnemental, les deux projets visaient à prolonger la durée de vie des équipements et à réduire la consommation de ressources, la pollution et les déchets. Les deux modèles y parviennent avec succès : le projet « produits blancs » permet d'économiser 4 tonnes nettes d'équivalent CO2 et entre 2,8 et 8,3 tonnes nettes de matériaux par an, tandis que le projet « automobile » permet de réduire les émissions de CO2 de 390 tonnes grâce à une amélioration de la logistique et de 450 tonnes grâce à la remanufacturation.

Du point de vue économique, l'objectif était de démontrer que les principes économiques de ces modèles basés sur l'économie circulaire pouvaient être appliqués à différents scénarios de production et être attrayants pour les fabricants d'équipements et non seulement pour les consommateurs. Les résultats semblent également concluants à cet égard. Le partenaire du projet « produits blancs » (Gorenje, un fabricant d'électroménager) a été convaincu et envisage un déploiement commercial complet en 2024. Sur la base de cinq scénarios et des données opérationnelles collectées, les 333 équipements blancs peuvent générer des revenus annuels de 90 000 à 150 000 euros, explique la Commission.

Les résultats économiques du projet « automobile » ne sont pas encore publiés, mais la Commission indique que *"les deux testeurs du démonstrateur continuent à l'utiliser, accompagnés de plus de 7 000 ateliers automobiles et d'une entreprise nouvellement inscrite"*, laissant entendre que les industriels y trouvent également leur intérêt.⁹

⁹ Pay-per-use : un système gagnant-gagnant ? – pour en savoir plus :

- <https://www.actu-environnement.com/ae/news/etude-europeene-paiement-usage-economie-circulaire-42499.php>
- <https://ec.europa.eu/research-and-innovation/fr/projects/success-stories/all/comment-les-machines-laver-payantes-pourraient-assainir-lindustrie-manufacturiere>

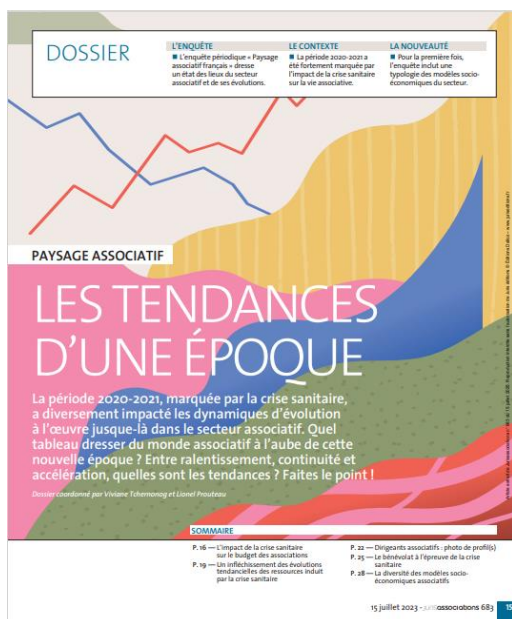


L'ESS en mouvement

ETAT DES LIEUX DU MONDE ASSOCIATIF	33
LA POLITIQUE JEUNESSE DU GOUVERNEMENT	33
A L'ECOUTE DE LA JEUNESSE	35
INVENTEZ VOTRE TRAJECTOIRE SOCIO-ECONOMIQUE !	36
LA « LUCRATIVITE LIMITEE » DES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	38
FONDATION ABBE PIERRE: PLUS D'UN FRANÇAIS SUR DEUX SOUFFRE DE « PRECARITE ENERGETIQUE D'ETE »	40

Etat des lieux du monde associatif

L'enquête périodique « Paysage associatif français » dresse un état des lieux du secteur associatif et de ses évolutions.



La période 2020-2021, marquée par la crise sanitaire, a diversément impacté les dynamiques d'évolution à l'œuvre jusque-là dans le secteur associatif. Quel tableau dresser du monde associatif à l'aube de cette nouvelle époque ? Entre ralentissement, continuité et accélération, quelles sont les tendances ? Faites le point !

Pour la première fois, l'enquête inclut une typologie des modèles socio-économiques du secteur.

Retrouvez [le dossier complet de la publication Juris Associations](#) de la 4e édition de l'ouvrage de référence « *Le paysage associatif français – Mesure et évolutions* ». La méthodologie de Viviane Tchernonog et Lionel Prouteau fait autorité pour rendre compte de la réalité des associations en France, tant sur des facteurs économiques que sociologiques.¹⁰

La politique jeunesse du Gouvernement

Quels sont les enjeux et les moyens de valoriser l'engagement des jeunes ? Pour écouter la vision du gouvernement, le LinkedIn Live mensuel des « Jeudis de l'ODD 17 » a reçu, le 28 septembre, Thibaut de SAINT POL, Directeur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative (DJEVPA).

Depuis un an, le programme « Jeunes & Territoires 2050 » éclaire la manière dont l'engagement des jeunes est stratégique pour réussir des Projets de Territoire. Pour être pertinents, ces derniers se doivent d'associer l'ensemble des acteurs locaux pour (ré)inventer ensemble des modèles durables face à la transformation systémique que nous vivons. « Comment pAnser le monde en le pEnsant avec les jeunes », tel est l'objectif de la dynamique collective mise en œuvre autour du programme.

Comment les jeunes s'engagent sur leur Territoire ?

¹⁰ Pour en savoir plus :

- Dossier JURIS Associations du 15/07/2023 n° 683
- Ouvrage « Le paysage associatif français » 4^e édition, 08/2023, V. TCHERNONOG – L. PROUTEAU, à commander sur : <https://www.boutique-dalloz.fr/le-paysage-associatif-francais-p.html>
-

Après [l'étude « la parole des jeunes en Actions »](#) publiée en mai dernier, puis [les 12 « exemples inspirants »](#) partagés en septembre dans les « Jeudis de l'ODD 17 », le [colloque « Jeunes & Territoires 2050 : l'engagement en Actions »](#) du 5 octobre au CESE a croisé les regards à l'occasion de la publication du rapport « l'engagement des jeunes en Actions ». La **Secrétaire d'Etat à la Jeunesse Prisca THEVENOT** en a introduit les débats (cf. [programme](#)).

Quelle est la politique publique en faveur de la jeunesse ?

En amont de ce temps du « faire alliance », la politique publique de soutien à l'engagement des jeunes a été mise en relief. Dans le cadre du thème du mois des jeudis de l'ODD 17 "Les jeunes à la manœuvre", est intervenu le **jeudi 28 septembre à midi en direct sur LinkedIn**, **Thibaut de Saint Pol**, **Directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA)**.

Après l'interview accordée en juillet avec le Commissaire Général au Développement Durable, Thomas LESUEUR, portant sur les avancées de la France en matière d'Objectifs de Développement Durable (cf. l'interview concluant le dossier du mois de ce bulletin, à voir [en replay](#)), l'entretien de septembre a expliqué comment concrètement l'incarner en accompagnant l'envie d'engagement de la jeunesse.



Son intervention a éclairé 3 questions :

- Quels sont les grands axes de cette politique en faveur de l'engagement de la jeunesse ?
- Pourquoi est-il si important d'accompagner l'engagement des jeunes ?
- Concrètement, comment peut-on favoriser l'engagement des jeunes sur les territoires, au plus près des besoins des territoires et des envies des jeunes ?

Qu'en retenir en synthèse ?

Le directeur de la DJEPVA a rappelé que :

- Favoriser l'égalité des chances pour tous les jeunes est la mission centrale de la DJEPVA
- L'engagement des jeunes est la condition fondamentale d'une société unie
- La DJEPVA développe des dispositifs favorisant l'engagement et les compétences acquises par l'engagement
- La diversité des modes d'engagement et l'évolution des formes d'engagement nécessitent le développement d'outils nouveaux, adaptés aux besoins et aux spécificités des territoires.

A l'écoute de la jeunesse

Depuis un an, un **état des lieux des envies et pratiques d'engagement des jeunes** a été initié afin de comprendre les leviers de leur mobilisation sur leur Territoire.

Il s'est structuré progressivement autour de 4 principales étapes :

- Une prise de hauteur par des études
- Une illustration par des acteurs de la société civile
- Une écoute de l'institution (cf. article de ce bulletin « la politique jeunesse du gouvernement »)
- La publication « L'engagement des jeunes en Actions ! », diffusée le 5 octobre à l'occasion du colloque « Jeunes & Territoires 2050 » organisé au CESE (cf. [page](#) dédiée du colloque)

La vision macro d'études

Le 22 mai dernier, [l'étude "la parole des jeunes en Actions !"](#), de l'Observatoire des partenariats, a été dévoilée à l'occasion de la Conférence contributive de l'Institut Open Diplomacy, pour la Revue Nationale Volontaire de la France à l'Agenda 2030. Cette étude, réalisée par Comisis-OpinionWay, avec Solidarités Nouvelles face au Chômage, a mis en lumière **l'action des jeunes au service des défis sociétaux** pour comprendre les moteurs de leur engagement au plus près des réalités de terrain. Parmi les chiffres marquants, soulignons que le « jouer collectif » est indispensable pour 70% des jeunes, pour réduire les fragilités et inventer de nouveaux moteurs économiques durables ... mais que 71% d'entre eux sont inquiets pour l'avenir à horizon 2050.

Le 30 juin 2023, c'était au tour de la Fédération Nationale des Caisses d'Epargne de dévoiler son [étude « Regards croisés sur la jeunesse »](#), présentée en primeur au Sénat, qui met en lumière les représentations que les structures d'intérêt général se font de la jeunesse. D'après les résultats, **60 % de jeunes du territoire** se tourneraient vers une association en cas de besoin. Les associations sont quant à elles plus de la moitié à exprimer des difficultés à entrer en contact avec les jeunes qui en ont besoin. Cela témoigne à la fois de la confiance que les jeunes portent aux associations mais aussi de l'urgence à faciliter la mise en lien entre les jeunes et les structures d'intérêt général.

12 exemples d'actions de la société civile organisée

En septembre, 12 exemples inspirants ont été mis en valeur en septembre dans le cadre des **"Jeudis de l'ODD 17"**. Ces fiches exemples font partie du [rapport](#) « L'engagement des jeunes en Actions ! » publié lors du colloque « Jeunes et Territoires 2050 » du 5 octobre. Tour d'horizon de ces exemples inspirants de structures qui travaillent avec et pour les jeunes.

L'ESS en mouvement



Le 7 septembre, c'est autour du thème **"Eclairer les chemins d'action des jeunes"** qui était le fil rouge pour découvrir les actions du [Département de l'Aude](#), de [l'Alliance pour l'Education - United Way](#) et de [la Maison de l'Apprendre](#). Ces trois exemples illustrent différentes manières d'ouvrir les champs des possibles des jeunes pour leur donner le choix d'agir.

Le 15 septembre, vous avez pu découvrir les actions du tiers-lieu éducatif [L'Archipel de Tournefeuille \(31\)](#), de [la Fondation SNCF](#) et de [Wweeddo](#) autour du thème **"Laisser la place aux jeunes d'agir"**. Ces trois exemples illustrent la diversité des modes d'action des jeunes à différentes échelles territoriales.

Le 21 septembre, le thème **"Accélérons l'engagement des jeunes"** était le dénominateur commun pour découvrir les actions du [Service Militaire Adapté, d'Unis-Cité](#) et de la [Fédération nationale des Caisses d'Epargne](#) (FNCE). Ces trois exemples sont autant de dispositifs qui accompagnent, concrétisent et développent l'engagement des jeunes.

Le 28 septembre, ce sont les actions du [Catalyseur de Toulouse](#), de [Vitawin](#) et de la [Fondation AgiSens](#) qui ont été présentées autour du thème **« Jeunes, innovateurs territoriaux... d'aujourd'hui et de demain »**. Ces trois exemples illustrent une diversité de manière d'intégrer les jeunes aux Projets de territoire.

Vous pouvez retrouver ces 12 études de cas « Jeunes & Territoires » de l'Observatoire des partenariats sur la [base IMPACT-Alliances](#). Elle donne accès à plus de **1.000 exemples inspirants** de partenariats et d'alliances territoriales (à découvrir [ici](#)).

Inventez votre trajectoire socio-économique !



Avant de lancer la plateforme « Trajectoires socio-économiques » au FNAF 2023, le 18 octobre prochain, la Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative (DJEPA) et Le RAMEAU vous invitent à tester deux nouveaux outils pédagogiques pour les acteurs, actions et alliances d'intérêt général. Comment (ré)évaluer sa trajectoire socio-économique ?

Face à la raréfaction des ressources et à l'intensification des besoins sociétaux, tous les modèles socio-économiques sont en (ré)invention ! Depuis octobre 2020, le Ministère de l'Education Nationale, au travers de son Administration centrale la DJEPA, et Le RAMEAU copilote le programme

L'ESS en mouvement

« [\(Re\)Connaissance des modèles socio-économiques d'intérêt général](#) ». Le 7^{ème} webinaire « CAP 2030 vers de nouveaux équilibres socio-économiques » d'hier a été l'occasion d'en faire un point d'étape.

Après Trois ans d'animation du savoir capitalisé depuis 2009, a été annoncé l'**ambition de passer du partage de la connaissance au développement des compétences**. L'objectif est de permettre à chacun de pouvoir choisir et mettre en œuvre une trajectoire socio-économique cohérente avec son Projet, mais aussi avec les besoins de son Territoire.

Le Forum National des Associations et des Fondations sera l'occasion du lancement d'une nouvelle plateforme « Trajectoires socio-économiques ». Trois parcours d'usage, selon le degré de maturité de chacun, ainsi que d'un cycle d'animation renforcé seront au cœur de ce nouvel outil. Afin de préparer ce lancement, **deux nouveaux outils pédagogiques ont été partagés** le 21 septembre lors de ce webinaire :

- Le **module de gouvernance « Se projeter vers de nouvelles trajectoires socio-économiques »** (expérience à vivre à partir [du replay](#) du webinaire – débiter à 19'23),
- Le **parcours découverte « Qualifier son modèle socio-économique »** (à suivre [à partir de ce lien](#)), pour faire ses premiers pas en 2h, 4h ou 12h selon ses besoins.

Le parcours découverte « Qualifier son modèle socio-économique »



N'hésitez pas à tester ces deux outils pédagogiques et à faire remonter vos commentaires avant que leur version définitive ne soit intégrée dans la plateforme « Trajectoires socio-économiques », lancée le 18 octobre prochain. Merci par avance pour votre contribution active à un travail de co-construction débuté en ... 2016 !

La « lucrativité limitée » des entreprises de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire (ESS) regroupe divers types d'entreprises telles que les coopératives, les mutuelles, les associations, les fondations, ainsi que les sociétés commerciales qui remplissent des critères spécifiques définis par la loi. Son objectif est de concilier activité économique et utilité sociale. Selon l'observatoire national de l'ESS, elle compte environ 165000 entités légales employeuses, principalement des associations, avec 2,4 millions de salariés, représentant ainsi 10,5% de l'emploi salarié en France (et 14% dans le secteur privé), ainsi que 12 millions de bénévoles. Le ministère de l'économie estime que l'ESS contribue à hauteur de 10% du PIB. Les trois principaux fondements partagés au sein de l'ESS sont la gouvernance participative ou démocratique, la poursuite d'un projet d'utilité sociale et une limitation voire une interdiction de la recherche excessive de profits. En quoi consiste précisément cette limitation des bénéfices ?

Lors de la création d'une entreprise, les fondateurs injectent des ressources (souvent sous forme monétaire, mais cela peut aussi être des biens ou des actifs) : cela constitue le capital social de l'entreprise. Celui-ci est ensuite divisé en titres financiers (les actions), chaque investisseur (actionnaire, associé ou membre de la société) en recevant un certain nombre proportionnel à son apport initial. Ces actions peuvent par la suite être cédées, que ce soit sur le marché boursier si la société est cotée, ou à d'autres investisseurs. Au fil de la vie de l'entreprise, ses dirigeants peuvent solliciter les actionnaires d'origine pour réinvestir ou faire appel à de nouveaux investisseurs, entraînant la création de nouvelles actions.

Les investisseurs peuvent être rémunérés de deux manières distinctes :

Si l'entreprise réalise des profits, les actionnaires, lors d'une assemblée générale, peuvent décider de se verser tout ou partie de ces montants sous forme de dividendes.

Les actions peuvent prendre de la valeur (en raison des bons résultats financiers de l'entreprise, de son secteur porteur, ou d'une tendance globale de hausse sur les marchés), générant ainsi un gain pour les actionnaires s'ils choisissent de les revendre, que ce soit sur un marché boursier pour les entreprises cotées ou par le biais d'accords bilatéraux pour celles qui ne le sont pas.

La spécificité des entreprises de l'ESS vient de sa « lucrativité limitée », celle-ci comprenant deux aspects :

- D'une part, les bénéfices ou les surplus éventuels générés par une structure de l'ESS doivent être principalement réinvestis au sein de la structure elle-même (dédiés au maintien ou au développement de son activité) et/ou partagés avec les salariés. Les réserves obligatoires, qui ne peuvent être redistribuées, sont mises en place. En ce qui concerne les sociétés, la distribution de dividendes est soit secondaire soit prohibée. En cas de liquidation ou, le cas échéant, de dissolution, la totalité du "boni de liquidation" doit être réaffectée à une autre structure de l'économie sociale et solidaire.
- D'autre part, les investisseurs en fonds propres (que ce soit lors de la création ou au cours de la vie d'une structure de l'ESS) ne peuvent espérer une augmentation de la valeur de ces fonds.

Ainsi, ils ne peuvent pas s'enrichir grâce à ces apports. Cela est évident dans le cas des associations et des fondations qui n'émettent pas de parts sociales et ne sont pas la propriété de particuliers. Les fonds apportés sont équivalents à des dons. Pour les mutuelles (qui sont des sociétés de personnes), l'apport se fait à travers des cotisations. Les mutuelles sont incessibles, c'est pourquoi des fusions sont principalement observées dans ce secteur. Par conséquent, il est impossible de récupérer les fonds. Enfin, dans les coopératives, les banques et les assurances mutualistes ainsi que les sociétés commerciales, l'apport de fonds se fait en échange de parts sociales ou d'actions qui peuvent être revendues selon des modalités spécifiques et en général sans possibilité de générer des plus-values.

Dans tous les cas, les structures de l'ESS ne permettent pas l'accumulation de capital pour leurs fondateurs et successeurs. En général, elles ne rétribuent pas le capital investi et ne garantissent pas le maintien de sa valeur : en effet, le rachat au nominal (c'est-à-dire au prix initial), lorsqu'il est possible, ne compense pas la perte due à l'inflation. Un calcul simple montre ainsi qu'a priori, l'apport en capital se fait à perte. Cependant, dans le cas des coopératives, les avantages liés à la qualité de coopérateur peuvent compenser, dans certains cas, ces pertes en capital.

Cette contrainte a un aspect positif en ce sens qu'elle permet une certaine sécurisation et pérennité des structures de l'ESS, qui sont à l'abri des cessions et autres restructurations liées aux opérations "financières" visant principalement à dégager de la valeur pour les actionnaires ou les détenteurs de parts sociales.

Cependant, cela signifie également que ces structures ne peuvent pas attirer massivement l'épargne des ménages. Elles ne rémunèrent ni le risque (qui existe néanmoins), ni la privation de l'usage de l'argent placé (et la préférence pour le présent de la plupart des épargnants), ni le coût d'opportunité (le gain lié aux alternatives disponibles). Elles ne peuvent offrir que des rendements limités pour les membres sociétaires ou coopérateurs. Ainsi, ces structures relèvent fondamentalement d'une forme de capital très patient, de dons et de subventions, capables d'assumer une partie des risques.

Il convient de noter que ce constat ne signifie pas que ces structures ne sont pas en mesure d'investir ou de se développer, comme le démontre par exemple le cas des sociétés d'assurance mutualistes ou de certaines coopératives agricoles. Outre les apporteurs de fonds propres, elles peuvent être financées par l'autofinancement, les emprunts, les dons ou les subventions.

Toutefois, ce développement ne bénéficiera tout simplement pas aux investisseurs en fonds propres. Les principes régissant le partage de la valeur dans l'ESS semblent privilégier d'une part la qualité d'utilisateur par rapport à celle d'investisseur (notamment avec la "double qualité" des membres sociétaires ou coopérateurs qui sont à la fois investisseurs et utilisateurs), et d'autre part la pérennité de la structure plutôt que l'enrichissement de l'investisseur.

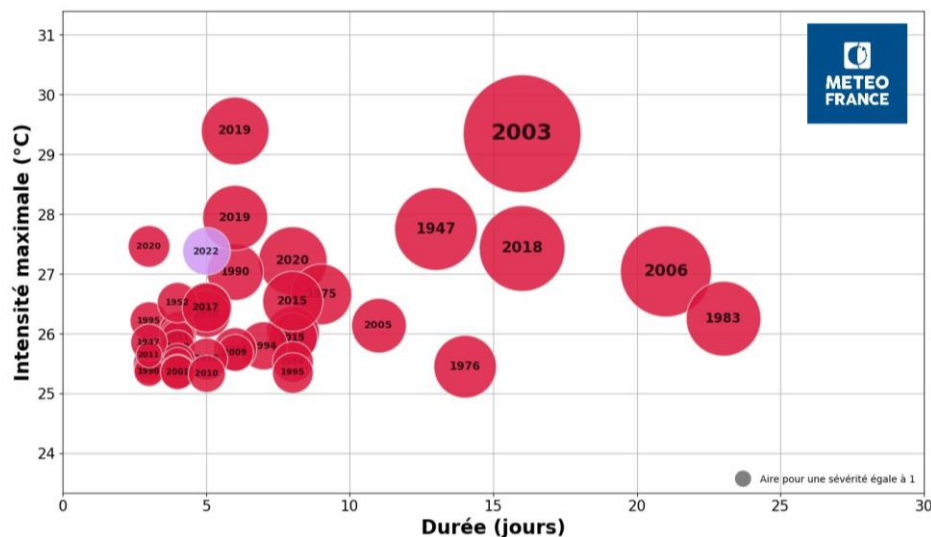
Ainsi, sur le plan financier, la logique de l'ESS est bien différente de celle des sociétés capitalistes. Cela n'est pas le cas pour le deuxième pilier (l'utilité sociale) que l'on peut trouver dans les entreprises à mission ou à impact positif, et pour le premier pilier (la gouvernance), cela peut être sujet à discussion : les gouvernances "capitalistes" peuvent être plus ou moins participatives (même si elles ne sont pas

démocratiques), et celles de l'ESS peuvent être, en pratique, moins démocratiques qu'elles ne devraient l'être en théorie.¹¹

Fondation Abbé Pierre: plus d'un français sur deux souffre de « précarité énergétique d'été »

En France, environ 5,2 millions de logements qui sont difficiles à chauffer en hiver deviennent, pendant les vagues de chaleur, impossibles à refroidir. Cette problématique, qualifiée de précarité énergétique d'été par la Fondation Abbé Pierre, constitue une forme de mal-logement. Selon une nouvelle étude publiée récemment, ce phénomène devrait s'aggraver dans les années à venir en raison de divers facteurs, dont le changement climatique et l'urbanisation.

Figure : vagues de chaleur en France de 1947 à 2022



Actuellement, plus de la moitié des Français seraient concernés. En effet, 59% d'entre eux déclarent avoir souffert de fortes chaleurs durant l'été 2022, soit une augmentation de huit points en un an d'après les données du Médiateur de l'énergie. Cette problématique touche particulièrement les locataires (63%) ainsi que les personnes vivant en appartement (48%).

Les personnes âgées, les jeunes et les habitants de quartiers populaires, plus exposés aux îlots de chaleur urbains, sont identifiés comme les plus vulnérables face à cette précarité énergétique estivale. Elle est souvent négligée dans le confort de vie des habitants, contrairement à la sensation de froid en hiver qui est mieux documentée. Ces deux phénomènes partagent pourtant des causes similaires telles que le manque d'isolation et l'absence de protections.

¹¹ La « lucrativité limitée » des entreprises de l'économie sociale et solidaire – pour en savoir plus :

- <https://www.ess-france.org/chiffres-cles-ess>
- <https://www.economie.gouv.fr/leconomie-sociale-et-solidaire>
- <https://alaingrandjean.fr/2023/08/25/remuneration-capital-entreprises-de-leconomie-sociale-solidaire/>
- <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2014-5-page-135.htm>
- <https://www.theses.fr/2018AIXM0572>

Pour lutter contre cette problématique, la Fondation Abbé Pierre appelle à repenser l'organisation des villes et des logements en proposant une série de mesures. Parmi celles-ci, la végétalisation des agglomérations et des logements pourrait réduire la température jusqu'à 10 degrés dans certains endroits. Il est également souligné l'importance de prendre en compte le confort d'été dans les aides à la rénovation thermique et dans l'évaluation du diagnostic de performance énergétique (DPE).

Concernant les logements, la fondation préconise la mise en place d'un vaste "plan volets" permettant à tous de s'équiper, avec une prise en charge des coûts pour les ménages les plus modestes. Cette initiative vise également à simplifier les règles, notamment dans les zones sous l'appréciation des Architectes des bâtiments de France (ABF) qui peuvent s'opposer à la pose de volets pour des raisons esthétiques. Selon la Fondation, la simple installation de protections solaires peut entraîner une baisse de la température de 2 à 5 degrés.

Autre idée, traiter les toitures afin de limiter leur échauffement, dans le cas où celles-ci ne sont pas suffisamment isolées. Il est possible de faire obstacle aux rayonnements solaires en installant des panneaux solaires (200-1 000 euros le m²), ou en tempérant les toitures en les végétalisant. Une toiture végétalisée coûte entre 40 et 100 € le m², contre 20 € pour une toiture classique minérale.

Toutes ces mesures visent à réduire l'utilisation de la climatisation, qui est coûteuse et polluante. En 2020, 25% des Français étaient équipés de climatiseurs, lesquels étaient responsables de moins de 5% des émissions de CO₂ du secteur du bâtiment cette même année. Les climatiseurs peuvent entraîner une importante consommation d'énergie et aggraver le stress thermique extérieur, selon une étude publiée dans Environmental Research Letters. Ainsi, la Fondation préconise un encadrement plus strict de cette solution, la qualifiant de forme de "mal-adaptation".¹²

¹² Fondation Abbé Pierre: plus d'un français sur deux souffre de « précarité énergétique d'été » - pour en savoir plus :

- <https://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/2023-06/Brochure-Precarite-energetique-ete.pdf>
- <https://www.novethic.fr/actualite/energie/transition-energetique/isr-rse/precarite-energetique-d-ete-plus-d-un-francais-sur-deux-souffre-des-vagues-de-chaaleur-dans-son-logement-151613.html>
- https://onpe.org/news_logement/fondation_abbe_pierre_la_precarite_energetique_dete_une_nouvelle_forme_de_mal_logement
- <https://www.banquedesterritoires.fr/chaaleur-et-logement-la-fondation-abbe-pierre-alerte-sur-la-precarite-energetique-dete>



RSE et engagement des entreprises

COOPERER EFFICACEMENT, UNE METHODE INNOVANTE POUR AGIR ENSEMBLE !.....	43
TELECOM : ORANGE SOLLICITE SES PARTIES PRENANTES POUR REDUIRE LES EMISSIONS TOUT AU LONG DE LA CHAINE D'APPROVISIONNEMENT	45
LA RSE SE FAIT PROGRESSIVEMENT UNE PLACE AU SOMMET DES ENTREPRISES DU CAC 40 ..	47
VERITE40 : QUELLE ENTREPRISE SERAIT ENCORE RENTABLE AVEC UN PRIX DU CARBONE ALIGNÉ SUR LES OBJECTIFS CLIMATIQUES ?	48

RSE et engagement des entreprises

Coopérer efficacement, une méthode innovante pour agir ensemble !



A l'occasion du 15^e Forum Mondial 3Zéro de Convergences, l'Orse et Le RAMEAU ont lancé le guide « *Coopérer efficacement : les méthodes du faire alliance entre associations, collectivités territoriales et entreprises* ». Co-construit durant deux ans avec un panel d'entreprises dans le cadre du groupe de travail « Entreprises et Territoires », il propose une méthode simple et innovante pour faire alliance au plus près des réalités locales.

Entre 2015 et 2021, les pratiques partenariales des entreprises sont passées de 36% à 57%¹³. Le « jouer collectif » est devenu un levier stratégique pour articuler performance et engagement. Afin d'illustrer et de valoriser la diversité des pratiques, l'Orse et Le RAMEAU ont copiloté durant deux ans le groupe de travail « Entreprises & Territoires ». Des enseignements de ce cheminement, ils ont élaboré avec les étudiants du CNAM un outil méthodologique très concret à destination des acteurs économiques locaux. N'oublions pas en effet que 66% des entreprises pratiquent leurs partenariats à l'échelle locale, 44% à l'échelle régionale, 19% à l'échelle nationale et 7% à l'échelle internationale¹⁴. Si les outils pour élaborer une politique au plan national et/ou international sont aujourd'hui très largement connus et partagés, il restait encore à éclairer l'action locale et régionale. C'est aujourd'hui chose faite !

La diversité des pratiques partenariales des entreprises

L'une des principales raisons pour laquelle les impacts des alliances qui (ré)concilient économie et intérêt général sont encore peu consciencés, c'est qu'elles ne sont pas appréhendées d'un point de vue systémique. Chacun des leviers contractuels est bien connu (*achats responsables, contrat de coopération, mécénat...*), mais peu de visions transversales de l'action des entreprises leur permettent d'appréhender la globalité et la cohérence de leurs partenariats qui relèvent de services et de responsables différents.

¹³ Voir tous les résultats de l'étude d'impact du faire alliance en France et en territoire : [Les impacts de l'ODD 17 – ODD17.org](https://www.observatoire-partenariats.com/impact)

¹⁴ Etude IMPACT – Entreprises & Territoires pour l'Observatoire des partenariats (Comisis-OpinionWay, septembre 2021)

RSE et engagement des entreprises

Les données de l'Observatoire des partenariats sont à ce titre éclairantes. Elles permettent en effet d'avoir un 360° des pratiques des entreprises, et de pouvoir ainsi étudier les interactions entre les différentes formes d'engagement.

Les pratiques partenariales des entreprises

Types de partenariat				
	Pratiques responsables	Coopération économique	Innovation sociétale	Mécénat
Objectifs	Chaine de valeur	Modèle socio-économique	Proposition de valeur	Positionnement
Taux de pratique	54%	28%	26%	25%
Résultats	Optimisation processus	Équilibre économique	Nouveaux produits & Services	Ancrage interne et externe

C'est ainsi que les quatre démarches partenariales de pratiques responsables, de coopération économique, de partenariat d'innovation sociétale et de mécénat ont été respectivement investiguée, en prenant soin de vérifier la cohérence des actions et la cohésion des acteurs entre ces différentes formes. Chacun peut ainsi se situer dans ses pratiques.

Une méthode simple pour permettre à chacun de piloter ses partenariats

Plus encore, le cheminement a permis de mettre en valeur les différents modèles existants selon la taille des entreprises (*TPE, PME, ETI et grands groupes*), mais aussi en fonction de celle du Territoire dans lequel elles sont implantés (*moins de 2.000 habitants, moins de 20.000 habitants, moins de 50.000 habitants ou > 50.000 habitants*). Les réalités en fonction de ces deux dimensions sont en effet radicalement différentes. Il ne saurait y avoir une méthode efficace sans les prendre en compte.

Il en va de même pour les Entreprises et pour les Territoires, nous avons trop souvent pris l'habitude d'en parler comme s'il s'agissait d'écosystème homogène. Au contraire, ils relèvent d'une diversité qui en fait leur richesse. C'est cette variété de mode d'actions qui permet de couvrir la diversité des besoins, en tenant compte des spécificités de chacun. C'est cette approche qui est valorisée dans le guide « coopérer efficacement » afin de faciliter les liens entre modèles riches de leurs différences.

Ainsi, si la démarche en 7 étapes est la même pour tous, c'est bien dans les outils et les données que chacun pourra trouver pour répondre à sa situation propre qui fait la richesse de la méthode. Dès lors, il n'est pas surprenant qu'il faille prendre le temps de concevoir une démarche apprenante pour tous... et par tous !

RSE et engagement des entreprises

7 étapes pour réussir vos partenariats !



N'attendez plus ! [Découvrez cette nouvelle méthode](#) !

N'hésitez pas aussi à la faire découvrir en partageant le [flyer](#) et la [vidéo](#) de présentation...

Télécom : Orange sollicite ses parties prenantes pour réduire les émissions tout au long de la chaîne d'approvisionnement

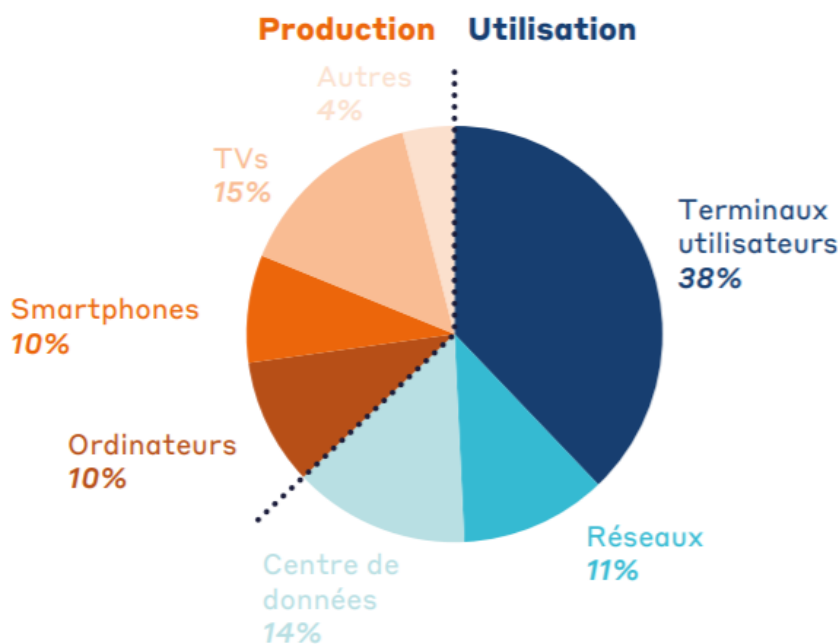
Dans une démarche innovante, Orange a sollicité l'aide de ses clients en début d'année pour trouver des solutions visant à réduire l'empreinte carbone des équipements et des usages liés au numérique. Cela s'inscrit dans sa stratégie visant à réduire de 45% ses émissions totales d'ici 2030. Les émissions indirectes de l'entreprise, regroupées sous le terme "scope 3" (liées à la production, au transport ou à l'utilisation des produits), représentent 90% de ses émissions totales de gaz à effet de serre.

La consultation a réuni plus de 169 000 participants entre janvier et février 2023, avec 2,6 millions de votes sur les propositions qui en ont émergé. Orange a ensuite rassemblé les résultats en une liste d'une dizaine de propositions, pour lesquelles des plans d'actions à court ou moyen terme ont été établis. Certaines de ces propositions portaient sur des sujets attendus tels que le reconditionnement et le recyclage des appareils mobiles, qui a remporté la majorité des votes (57,4%). Orange espère également augmenter l'utilisation d'appareils certifiés par le label européen RecQ. D'autres propositions moins prévisibles ont été faites, comme celles concernant la pollution due aux spams et publicités dans les boîtes mail et sur téléphone. Orange prévoit en conséquence de mettre en avant ses applications pour limiter ce type de pollution.

RSE et engagement des entreprises

En revanche, l'idée de s'attaquer à la surproduction et surconsommation ne semble pas convaincre le groupe. Selon un rapport du Shift Project, la forte augmentation de la consommation de données, en particulier les vidéos, annulerait les efforts en matière d'efficacité énergétique du numérique.

Figure : distribution de l’empreinte carbone du numérique mondial par poste (2019)



Source : The Shift Project.

Orange privilégie donc la réduction des émissions directes de ses appareils, en prolongeant leur durée de vie ou en réduisant leur consommation. Cela concerne notamment les box internet, souvent allumées en permanence, même lorsque personne ne les utilise. Une nouvelle fonctionnalité éteindra automatiquement le wifi lorsqu'il n'est pas utilisé, permettant ainsi de réaliser entre 10 et 30% d'économies d'énergie par an. Un Observatoire des usages numériques durables sera également lancé d'ici la fin de l'année pour continuer à interroger les utilisateurs sur l'évolution de leurs comportements.

En plus des clients finaux, Orange implique de plus en plus ses fournisseurs en intégrant des clauses plus strictes concernant les émissions de CO₂ dans ses appels d'offres. Cela concerne notamment les prestataires en charge de l'installation ou de la maintenance de la fibre, dont les déplacements entrent dans le scope 3 d'Orange. L'objectif est ainsi de les inciter à électrifier leurs véhicules, en intégrant progressivement ces clauses dans les contrats de manière plus générale.¹⁵

¹⁵ Télécom : Orange sollicite ses parties prenantes pour réduire les émissions tout au long de la chaîne d'approvisionnement – pour en savoir plus :

- <https://www.orange-business.com/fr/reussir-avec-nous/notre-responsabilite-environnementale-et-sociale>
- <https://www.novethic.fr/actualite/social/consommation/isr-rse/reconditionnement-spams-usages-orange-consulte-ses-clients-pour-reduire-ses-emissions-de-co2-151604.html>
- <https://theshiftproject.org/lean-ict/>

RSE et engagement des entreprises

La RSE se fait progressivement une place au sommet des entreprises du CAC 40

L'Institut Français des Administrateurs et Ethics & Boards diffusent le 25 août les premiers résultats d'un baromètre à ce sujet. Ainsi, en 2023, on observe un renforcement de l'engagement des conseils d'administration envers la responsabilité sociale et sociétale des entreprises (RSE).

Cette année encore, la mise en place de comités RSE, de critères ESG et d'objectifs climatiques impactant la rémunération des dirigeants se démarque. Les assemblées générales de 2023 ont souligné l'importance des plans climat, illustrant un dialogue actionnarial dynamique ainsi qu'une attention particulière portée à la rémunération des dirigeants. Les nominations au sein des conseils d'administration témoignent d'une dynamique qui place durablement la gouvernance comme moteur de la responsabilité sociale et sociétale des entreprises.

Les premières données du baromètre IFA/Ethics & Boards 2023 des conseils révèlent une quasi-unanimité des conseils d'administration quant à la prise en compte des enjeux RSE et des critères ESG. Ainsi, 90% des conseils des sociétés du CAC 40 ont mis en place un Comité RSE, qu'il soit spécifiquement dédié ou combiné : cela démontre que les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux sont considérés comme des préoccupations stratégiques par les conseils d'administration des sociétés du CAC 40.

Bien que la formation aux enjeux RSE progresse, la majorité des conseils du CAC 40 ne communique pas sur les formations spécifiques en RSE/ESG réalisées au cours de l'année, malgré les importantes évolutions législatives en cours à l'échelle européenne.

Par ailleurs, la rémunération des dirigeants est de plus en plus liée à leur performance en matière de critères sociaux et environnementaux. Ces critères représentent en moyenne près de 25% de la rémunération variable annuelle des dirigeants, et ce pourcentage reste stable. En revanche, les critères ESG sur le variable à long terme ont connu une augmentation significative de plus de 5 points en un an, atteignant 23%.

Cette évolution marquée des indicateurs ESG dans la rémunération des dirigeants du CAC 40 reflète également la priorité stratégique accordée par les entreprises du CAC 40 à la RSE. De nombreuses entreprises du CAC 40 se sont aujourd'hui engagées à limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré maximum. 40% d'entre elles ont pris des engagements avec le Science-Based Target Initiative (SBTI) pour atteindre cet objectif, contre un tiers en 2022. Ce pourcentage témoigne de la volonté de la France de lutter contre le changement climatique.

La compétence des conseils en matière de RSE et de critères ESG est en constante progression. Ainsi, 57,5% des conseils déclarent avoir au moins un membre avec ces compétences spécifiques. À titre de comparaison, en Allemagne, seule une entreprise du DAX affiche une compétence RSE/ESG.

Par ailleurs, les premiers effets de la loi Rixain sur la mixité des instances dirigeantes se font ressentir dans la composition des Comex du CAC 40. Fin août 2023, les femmes représentent 28% de ces instances, soit une augmentation de 3 points par rapport à l'année précédente. On constate également

RSE et engagement des entreprises

que 42,5% des Comex du CAC 40 comptent déjà au moins 30% de femmes, atteignant ainsi l'objectif fixé par la loi Rixain pour le 1er mars 2026.¹⁶

Vérité40 : quelle entreprise serait encore rentable avec un prix du carbone aligné sur les objectifs climatiques ?

L'indice Vérité40, élaboré pour la troisième année consécutive par le cabinet Axylia, spécialisé dans la finance responsable, inclut uniquement les entreprises capables de compenser leur empreinte carbone, et nouveauté cette année, celles qui ont parallèlement une trajectoire validée par l'initiative Science Based Targets (SBTI) pour réduire leurs émissions de CO2. Il s'agit donc de déterminer si une entreprise peut demeurer rentable une fois le coût de l'intégralité de ses émissions de CO2 pris en compte.

Pour créer cet indice, Axylia prend les 120 plus grandes entreprises françaises cotées (SBF120) et calcule leur Ebitda (résultat d'exploitation de l'entreprise) ajusté en fonction du carbone. Pour cela, il applique un prix du carbone de 127 euros par tonne à l'ensemble de leurs émissions de CO2, conforme à l'Accord de Paris. 37 entreprises sont sélectionnées parmi les plus vertueuses en respectant au maximum la répartition sectorielle du CAC40, les trois dernières places étant attribuées à celles qui font le plus d'effort, à l'instar de Schneider Electric, Sodexo et Faurecia.

En trois ans, l'indice Vérité40 a évolué. Kering, qui était absent de la première édition, est maintenant très bien classé. Parmi les nouvelles entrées de cette année, on trouve également Legrand et Voltalia. En revanche, Bic, Maisons du Monde, EDF, Air Liquide et Veolia, qui faisaient partie de l'indice l'année précédente, en sont désormais exclus. "Pour EDF et Maisons du Monde, cela s'explique par leur sortie du SBF120. Bic a également subi une baisse plus importante de sa capitalisation boursière que ses concurrents, ce qui l'exclut de facto de l'indice", explique Ferdinand Raffy, analyste ISR chez Axylia, à Novethic.

Le cas le plus notable concerne Air Liquide, exclu de l'indice Vérité40 car l'entreprise n'a pas mis en place de plan de réduction des émissions du Scope 3 (émissions indirectes), qui sont généralement les plus impactantes. Les exigences d'Axylia sont de plus en plus strictes et après avoir examiné le rapport annuel d'Air Liquide, le cabinet a constaté que l'entreprise n'avait pris aucun engagement concernant le Scope 3. Il en va de même pour Veolia, bien qu'elle devrait réviser ses objectifs après sa fusion avec Suez.

Parmi les entreprises "exclues" habituelles, on retrouve sans surprise des grands émetteurs tels que TotalEnergies, Carrefour, Airbus ou encore Stellantis. Les grandes banques françaises comme la Société Générale ou BNP Paribas sont également écartées car elles ne divulguent pas leurs émissions du Scope

¹⁶ La RSE se fait progressivement une place au sommet des entreprises du CAC 40 – pour en savoir plus :

- <https://www.carenews.com/carenews-info/news/cac-40-la-rse-progresse-au-sein-des-conseils-d-administration>
- <https://ethicsandboards.com/publications/1197-communique-de-presse-ifa-ethics-boards-25-aout-2023-premiers-chiffres-du-barometre-ifa-ethics-boards-des-conseils-2023?lang=fr>
- <https://www.aefinfo.fr/depeche/698145-90-des-societes-du-cac-40-ont-un-comite-rse-barometre-ifaethics-boards>

RSE et engagement des entreprises

3. Cette même logique s'applique à Publicis, car l'empreinte carbone des produits promus par la publicité n'est pas prise en compte.

En moyenne, les 40 plus grandes entreprises françaises cotées en bourse ont un Score Carbone de D, ce qui indique que la plupart d'entre elles ne sont pas en mesure de compenser leur empreinte carbone, contrairement aux entreprises du Vérité40 qui affichent en moyenne un score de A. Ainsi, leur empreinte carbone est environ quatre fois moindre que celle de l'indice phare de la Bourse de Paris.

Figure : composition de l'indice Vérité40 en 2023

i Les 40 entreprises cotées capables de payer leur facture carbone dont 3 capables de s'en acquitter en 2030. Sur la base des données carbone et financière 2022.

Vérité40 2023	Score Carbone	Vérité40 2023	Score Carbone
Alten	A	Legrand	A
Bouygues	B	L'Oréal	A
Bureau Veritas	A	LVMH Moët Hennessy	A
Capgemini	A	Neoen	A
Danone	B	Orange	A
Dassault Systèmes	A	Pernod Ricard	A
Edenred	A	Rémy Cointreau	A
Eiffage SA	A	Sanofi	A
Elis	A	Sartorius Stedim Biotech	A
EssilorLuxottica	A	Schneider Electric	C
Eurofins Scientific	A	Sodexo	B
Eutelsat Communications	A	SPIE	B
Faurecia	B	STMicroelectronics	A
Fnac Darty	C	Teleperformance	A
Gecina	A	Thales	B
Getlink	A	Ubisoft Entertainment	B
Hermès	A	Verallia	C
Kering	A	Vinci	B
Klépierre	A	Voltaia	B
La Française des Jeux	A	Worldline	A

Source : Axylia.

Depuis cette année, l'Indice Vérité40 est devenu un produit financier négociable via le certificat Natixis Vérité 40, dont l'encours devrait atteindre 10 millions d'euros d'ici la fin de l'année, avec un rendement annuel de 9,7%. L'objectif à long terme est de créer un ETF (Exchange Traded Fund), un fonds indiciel qui suivrait l'évolution du Vérité40.¹⁷

¹⁷ Vérité40 : quelle entreprise serait encore rentable avec un prix du carbone aligné sur les objectifs climatiques ? – pour en savoir plus :

- <https://www.axylia.com/v%C3%A9rit%C3%A440>
- <https://investir.lesechos.fr/investir-responsable/environnement/et-si-les-entreprises-sacquittaient-de-leur-facture-carbone-1911801>
- <https://www.aefinfo.fr/depeche/674584-verite-40-ou-les-40-societes-cotees-capables-de-payer-la-facture-carbone>
- <https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/danone-fnac-darty-l-oreal-decouvrez-les-entreprises-qui-seraient-encore-rentables-avec-un-prix-du-carbone-151612.html>



Transformation digitale

DIGITAL SERVICES ACT : L'UE VEUT RESPONSABILISER LES GEANTS DU WEB	51
AU CANADA : FACEBOOK ACCUSE DE METTRE EN DANGER LES POPULATIONS FACE AUX INCENDIES	52
35% DES ETABLISSEMENTS DECLARENT UTILISER DES TECHNOLOGIES LIEES A L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET 8% L'ENVISAGENT.....	54

Digital Services Act : l'UE veut responsabiliser les géants du web

Jusqu'à présent, la responsabilité de modérer les contenus était entièrement entre les mains des grandes entreprises technologiques. Cependant, l'Union européenne entend désormais jouer un rôle actif à cet égard. À partir du 25 août 2023, l'entrée en vigueur du Digital Services Act (DSA) les oblige à surveiller de manière plus rigoureuse ce qui est publié sur leurs plateformes, sous peine de sanctions financières considérables.

Conformément à la loi européenne, ces sanctions peuvent atteindre jusqu'à 6% du chiffre d'affaires de l'entreprise, voire entraîner l'interdiction d'opérer sur le marché européen. Pour l'instant, seules les plus grandes plateformes sont concernées, celles qui comptent plus de 45 millions d'utilisateurs en Europe chaque mois. Cela concerne un total de 19 entités, parmi lesquelles figurent des réseaux sociaux tels que X, Facebook, Instagram, LinkedIn, TikTok, des fournisseurs de services comme Apple, Amazon, Alibaba, Zalando, ainsi que des moteurs de recherche comme Google ou Bing.

« Désormais, la loi sur les services numériques (DSA) est contraignante pour les grandes plateformes en ligne et les moteurs de recherche. Ces plateformes d'importance systémique jouent un rôle crucial dans notre vie quotidienne, il était donc temps que l'UE établisse ses propres règles. Un internet plus sécurisé pour tous », se réjouit Thierry Breton, commissaire européen au marché intérieur, sur le réseau social X.

Surtout, dès l'entrée en vigueur de la loi, les plates-formes doivent adresser à Bruxelles un premier rapport d'évaluation des risques systémiques qu'elles posent pour la démocratie et les droits fondamentaux (vie privée, processus électoraux, interdiction de diffuser des contenus illicites, par exemple racistes, etc.). *« Ces évaluations sont extrêmement importantes, juge l'eurodéputée verte allemande Alexandra Geese, car les entreprises doivent également proposer des moyens d'atténuer ces risques. Et si la Commission estime que ce n'est pas traité de manière adéquate par l'entreprise elle-même, elle peut leur ordonner d'agir. »*

Ces dernières années, les controverses concernant les contenus haineux, racistes ou dangereux pour les mineurs se sont multipliées, avec peu d'interventions des autorités publiques. Le dernier scandale en date concerne une plateforme de rencontres pour adolescents. L'absence de vérification des profils des utilisateurs a attiré des prédateurs sexuels qui se faisaient passer pour des adolescents. Des alertes d'internautes ont été lancées depuis plusieurs semaines. Selon France Info, Pharos, le site public de signalement des contenus et comportements illicites sur Internet, a reçu 409 alertes depuis la création du site Rencontre-ados. Google a annoncé avoir retiré le site du Play Store, sa boutique d'applications.

La nouvelle loi européenne devrait donc faciliter le travail de ce type de sites de signalement. De plus, bien que le DSA s'applique pour l'instant aux grandes plateformes, il devrait être étendu l'année prochaine à toutes les autres. Le DSA va ainsi contraindre à évaluer les risques pesant sur les utilisateurs (contenus illicites, atteintes à la liberté d'expression, interférences dans les processus électoraux, atteintes au bien-être physique et mental, etc.) et à prendre des mesures pour les réduire. Ces entreprises seront donc amenées à créer un poste chargé de veiller à la conformité avec ces règles européennes, à rendre plus transparents leurs outils de recommandation publicitaire, à partager les

données collectées avec les autorités européennes, mais aussi à mettre en place un outil de signalement visible pour les contenus illicites ou dangereux et à traiter ces signalements.

Obtenues de haute lutte par la Commission Européenne, ces nouvelles règles vont perturber les opérations des grandes entreprises technologiques. Meta, la société mère de Facebook et Instagram, a annoncé par la voix de Nick Clegg, son président des affaires publiques, qu'elle avait dû créer 1000 postes pour se conformer à la législation européenne. Plusieurs mesures ont déjà été mises en place par cette entreprise américaine, comme l'arrêt des publicités ciblées en fonction des activités pour les 13-17 ans, ainsi que la création d'une bibliothèque de contenus pour faciliter le travail des chercheurs. Meta met également en place des flux chronologiques pour les Stories et Reels sur ses plateformes afin d'éviter les recommandations ciblées.

Si la nouvelle régulation ne s'attaque pas en tant que tel au modèle d'affaires des géants du numérique, il pourrait les amener à le faire largement évoluer, ce qui rend le DSA révolutionnaire. Afin de contrôler les engagements des plates-formes, 150 fonctionnaires et experts seront mobilisés à Bruxelles et au Centre européen pour la transparence algorithmique, installé à Séville (Espagne). Ceux-ci travailleront avec un réseau constitué des agences nationales européennes de surveillance, mais également des forces de police.

Google a annoncé des mesures visant à accroître la transparence de ses publicités et à permettre aux chercheurs d'accéder à ses données. En revanche, X, l'ancien Twitter, prend plus de temps pour se conformer à la nouvelle réglementation européenne. Elon Musk, propriétaire du réseau social, a tout de même déclaré que la société travaillait à se mettre en conformité. Depuis l'arrivée d'Elon Musk à sa tête, X a adopté des politiques qui semblent aller à l'encontre de la loi européenne. Il a notamment réduit les effectifs chargés de la modération et prévoit de supprimer la fonctionnalité permettant de bloquer certains messages. La loi Européenne sera-t-elle suffisante pour les faire rebrousser chemin ?

18

Au Canada : Facebook accusé de mettre en danger les populations face aux incendies

Depuis le début du mois d'août, Meta, la maison-mère de Facebook, a choisi de bloquer les liens vers les articles de médias sur ses plateformes, incluant également Instagram dont elle est propriétaire. Cela signifie concrètement que les informations des médias locaux ne sont plus diffusées sur ces réseaux sociaux. Meta a pris cette décision en réaction à une récente loi qui impose aux grandes entreprises du web de négocier une compensation avec les éditeurs de presse lorsque leurs contenus sont partagés. Une loi à laquelle Meta s'est vigoureusement opposée, menaçant de bloquer le partage d'informations et finalement passant à l'acte.

¹⁸ Digital Services Act : l'UE veut responsabiliser les géants du web – pour en savoir plus :

- <https://www.novethic.fr/actualite/economie/isr-rse/avec-l-entree-en-application-du-dsa-l-union-europeenne-veut-responsabiliser-les-geants-du-web-151717.html>
- https://www.lemonde.fr/economie/article/2023/08/25/numerique-la-loi-europeenne-obligeant-les-geants-d-internet-a-reguler-leurs-contenus-est-entree-en-vigueur_6186495_3234.html
- <https://www.vie-publique.fr/eclairage/285115-dsa-le-reglement-sur-les-services-numeriques-ou-digital-services-act>
- <https://www.contreponts.org/2023/09/07/463092-le-digital-services-act-entre-regulation-et-repression-en-ligne>
- <https://www.quechoisir.org/actualite-digital-services-act-de-nouvelles-regles-pour-les-geants-du-web-n109926/>

Cependant, en pleine crise, alors que les incendies ont déjà dévasté une superficie équivalente à celle de la Grèce - dépassant ainsi les 15 millions d'hectares brûlés, soit plus du double du précédent record établi en 1989 - la décision de Facebook est critiquée comme étant "*dangereuse*" par le Premier ministre Justin Trudeau.

"Je tiens à souligner à quel point cela me frustre (...) que Facebook continue de restreindre l'accès aux actualités locales concernant les incendies de forêt pour les Canadiens qui en ont besoin", a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse le lundi 21 août. Il a ajouté que Meta semble privilégier les "profits" au détriment du "bien-être et de l'information des Canadiens", négligeant ainsi son rôle dans le soutien à la démocratie et au journalisme local.

La colère du Premier Ministre s'explique par le fait que Facebook pourrait faciliter les évacuations de milliers de personnes ou permettre le partage d'informations cruciales pour la population. Delaney Poitras, une résidente de Fort Smith forcée d'évacuer, a ainsi raconté à CBC News qu'elle ne pouvait pas partager sur Facebook la conférence de presse diffusée en direct par le média annonçant l'évacuation de la zone. Pour elle, les réseaux sociaux sont un élément essentiel pour partager des informations, un moyen essentiel afin de rester en contact.

Selon un rapport parlementaire publié en octobre 2022, la législation pourrait permettre aux journaux canadiens de recevoir environ 330 millions de dollars canadiens (226 millions d'euros) par an. La maison mère de Facebook et Instagram soutient de son côté que la loi « *s'appuie sur l'idée erronée que Meta bénéficie de façon inéquitable du contenu d'actualité partagé sur ses plates-formes, alors que c'est tout le contraire* ».

Meta affirme de son côté avoir activé la fonctionnalité Safety Check qui permet aux utilisateurs de signaler qu'ils sont en sécurité. Déjà, 45 000 personnes l'auraient utilisée au Canada. Un porte-parole de Meta a déclaré au quotidien La Presse: "*Les Canadiens et Canadiennes continuent d'utiliser nos technologies en grand nombre pour entrer en contact avec leur communauté et accéder à des informations fiables, y compris le contenu des agences gouvernementales officielles, des services d'urgence et des organisations non gouvernementales*".

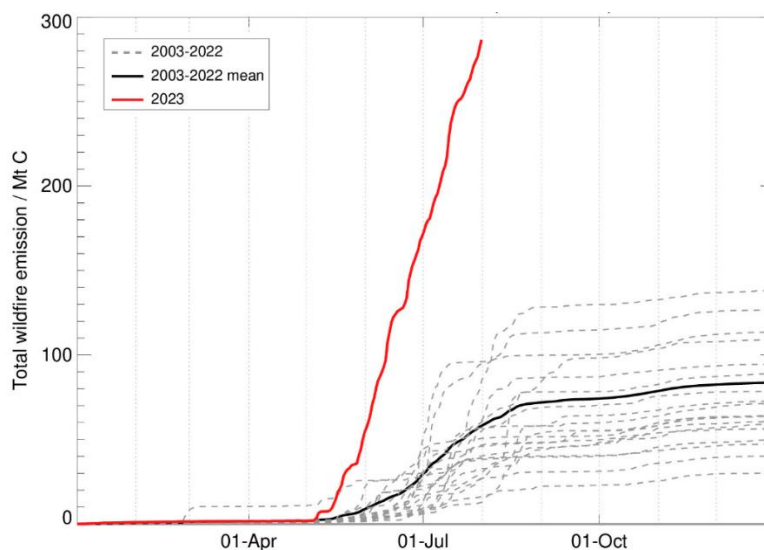
Cependant, ces mesures ne suffisent pas à apaiser les critiques. Comme l'indique Pascale St-Onge, ministre du Patrimoine canadien chargée des négociations avec les plateformes, bien que la loi ait été adoptée, elle n'est pas encore en vigueur. Cela ne se produira qu'en décembre prochain. Selon elle, il n'y a aucune justification valable pour ces actions de la part de Facebook.

En réponse, le groupe les AMIS, un mouvement citoyen en faveur de la radiodiffusion publique et des médias canadiens, a lancé une campagne de boycott contre les réseaux sociaux de Meta les 23 et 24 août. Le groupe déclare dans un communiqué : "*Meta doit comprendre que si nos nouvelles disparaissent, nous partirons aussi*". Ils soulignent : "*48 heures peuvent sembler une éternité sur les médias sociaux, mais plus nous résistons, plus nous infligeons de douleur à Meta en les privant de leur bien le plus précieux : nos clics sur Facebook et Instagram*".

De son côté, Google prévoit d'adopter elle aussi une telle mesure lorsque la loi « prendra effet », soit d'ici à quelques mois, au moment où plusieurs pays observent attentivement le bras de fer entre Ottawa et les géants de la Silicon Valley.

Le 20 août, les autorités locales ont indiqué que 330 000 personnes avaient reçu l'ordre d'évacuer et que 336 000 autres étaient en état d'alerte. Le Canada compte plus d'un millier de feux actifs dans le pays, dont 650 ne sont pas encore maîtrisés. Cette situation est exacerbée par la crise climatique. Une nouvelle étude vient de démontrer que le changement climatique a rendu les incendies de forêt au moins sept fois plus probables dans la région.¹⁹

Figure : volume total d'émissions de carbone par les incendies canadiens



Source : Copernicus Atmosphere Monitoring Service.

35% des établissements déclarent utiliser des technologies liées à l'Intelligence Artificielle et 8% l'envisagent

D'après l'étude "les employeurs face à l'Intelligence Artificielle", Pôle Emploi, BVA, juin 2023

Méthodologie : sondage BVA pour pôle emploi auprès de 3 000 établissements d'au moins 10 salariés interrogées en mai par téléphone.

En partenariat avec André Letowski :



Quelles utilisations de l'intelligence artificielle et quels bénéfices pour les établissements de plus de 10 salariés ?

¹⁹ Au Canada : Facebook accusé de mettre en danger les populations face aux incendies – pour en savoir plus :

- https://www.lemonde.fr/pixels/article/2023/08/02/canada-meta-commence-officiellement-a-bloquer-les-medias-du-pays_6184141_4408996.html
- <https://atmosphere.copernicus.eu/2023-canada-wildfires-emissions-have-already-doubled-previous-annual-record>
- https://www.liberation.fr/international/amerique/pendant-les-incendies-au-canada-facebook-desindexe-les-sites-dinfo-locaux-20230823_MZIVNOABFBF6JO7YGE4KEYK754/
- <https://www.novethic.fr/actualite/gouvernance-dentreprise/entreprises-controversees/isr-rse/feux-apocalyptiques-au-canada-facebook-accuse-de-mettre-en-danger-la-population-151711.html>

Transformation digitale

⇒ Le recours à l'IA est particulièrement important :

-Dans l'agriculture (58%, mais ils ne sont que 1% des établissements agricoles), l'industrie (la moitié des établissements), le secteur de la finance (44%) et le commerce (40%) et moins dans le BTP, les services aux personnes et les transports (*l'enquête est peu précise pour définir certaines activités dont on ne cerne pas toujours les composants*).

Utilisation Intelligence Artificielle	Ensemble	Agriculture	Industrie	Finance, services aux entreprises	Commerce	Autres services aux entreprises	Transport	Services aux personnes	BTP
% utilisateur dans l'activité	35	58	50	46	40	38	32	28	28
% d'établissements de 10 salariés et plus	nc	1	12	3	3	16	7	36	8

–Les plus gros établissements sont aussi les plus utilisateurs : 34% des moins de 100 salariés et jusqu'à 45% chez les plus de 200 salariés.

⇒ Quel type de recours ?

–Les outils capables de répondre à des questions ou de réaliser des diagnostics pour l'aide à la décision sont les plus utilisés (16% des établissements).

– Les applications de traitement du langage naturel, pour extraire des informations ou converser avec des clients (13% des établissements), devançant la robotique (utilisation de machines automatiques ou de robot : 11%), suivis par le recours aux algorithmes (10%).

– Les outils de reconnaissance vocale ou visuelle sont les moins utilisés (respectivement 8% et 7%).

La finance est le secteur le plus utilisateur de l'ensemble des outils, alors que l'industrie se différencie nettement dans l'appel à la robotique. Sont par contre les moins utilisateurs le BTP, les services aux personnes et les transports.

Utilisation Intelligence Artificielle	Ensemble	Finance	Industrie	Commerce	Autres services aux entreprises	Transport	Construction	Services aux personnes
Aide à la décision	16	23	16	18	18	15	13	14
Traitement du langage naturel	12	18	12	16	16	11	9	11
Robotique	11	14	36	12	8	7	9	5
Algorithmes	10	18	12	13	13	11	6	8
Reconnaissance vocale	8	12	5	6	7	9	7	7
Reconnaissance visuelle	7	9	8	9	11	9	7	4

Les recours touchent la plupart des fonctions des établissements, telles que la comptabilité, la communication, les RH, la production, le commercial (entre 47 et 55%), moins toutefois les fonctions achats, finances et R&D (entre 36 et 44%).

⇒ Pour les employeurs, des effets majoritairement positifs sur l'activité professionnelle

Pour les entreprises qui y ont recours, l'impact est positif :

- sur l'évolution des compétences : 74% (notamment dans l'industrie 80% et les plus de 200 salariés 83%),
- sur la performance des salariés : 72% (79% dans l'industrie),
- sur la santé et la sécurité des salariés : 66% (77% pour l'industrie),
- sur l'autonomie des salariés : 64% ; 51% déclarent qu'elle a également un impact positif sur la responsabilisation des salariés, 50% sur le sens donné au travail. Concernant les relations interpersonnelles, 42% y trouvent un impact positif. Sur toutes ces questions, peu jugent l'impact négatif (7 à 13%) et 30 à 45% aucun impact spécifique.
- sur la réduction des tâches fastidieuses : 63%
- sur la relation client : 58%, notamment dans la finance (80%) et le commerce (65%)
- sur les risques d'erreur : 51%
- sur la réduction des coûts de main d'œuvre : 40% (52% dans les transports et 50% dans l'industrie).

⇒ Un déploiement ralenti par des obstacles bien identifiés :

- Les coûts d'investissement : 45%
- Le manque d'expertise en interne : 38%
- La compatibilité avec les outils existants : 38%
- Les réticences du personnel : 31%
- Les réticences des clients : 15%

Parmi les non-utilisateurs de l'IA, 78% estiment que leur activité est incompatible avec ce type de technologie. Par ailleurs, 36% mentionnent un manque de recul, 33% un manque de compétences pour les développer, 29% un manque de compatibilité, 29% un manque de temps pour s'y intéresser, 27% déclarent manquer de moyens financiers (36% dans les services à la personne), 18 et 17% les problèmes d'acceptation dans l'entreprise et les réticences des clients ; enfin, 15% déclarent avoir peur de ces nouvelles technologies.²⁰

²⁰

- Source :

<https://letowski.fr/35-des-etablissements-declarent-utiliser-des-technologies-liees-a-lintelligence-artificielle-et-8-lenvisagent/>

- Pour en savoir davantage : <https://www.pole-emploi.org/files/live/sites/peorg/files/documents/Statistiques-et-analyses/Documentation/Divers/P%20c3%b4le%20emploi%20Pr%20c3%a9sentation%20Enquete%20Intelligence%20Artificielle%202023.pdf>



Mutations du travail & des compétences

QUEL ENTREPRENEURIAT SOUHAITABLE EN 2040 ?	58
FORMER POUR AUJOURD'HUI ET POUR DEMAIN : LES COMPETENCES, ENJEU DE CROISSANCE ET DE SOCIETE	61
COMPETENCES ET TERRITOIRES	63
FAUT-IL LIBERER POUR EMANCIPER ? – L'ENTREPRISE FACE A LA MONTEE EN PUISSANCE DE LA SOCIETE DES INDIVIDUS	65

Mutations du travail & des compétences

Quel entrepreneuriat souhaitable en 2040 ?

D'après l'article "Démarche prospective sur l'entrepreneuriat souhaitable en 2040", Fondation Entreprendre²¹

Méthodologie : plus de 200 acteurs de l'accompagnement, majoritairement associatifs, et 50 entrepreneurs ont participé au processus de co-construction. 8 fiches de projections de tendances documentent les évolutions sociales, environnementales et économiques de la société Française, décrivant les ruptures et incertitudes à venir, et les enjeux. 4 experts du travail ont été sollicités. Dans un sondage, 200 acteurs de l'accompagnement se sont prononcés sur 18 hypothèses d'avenir, concernant l'entrepreneuriat et son accompagnement à l'horizon 2040.

La 2ème étape de la démarche avait pour objectif de réunir une quarantaine d'acteurs de l'accompagnement lors d'un atelier pour qu'ils coproduisent une vision partagée et souhaitable à l'horizon 2040. Ce travail s'est appuyé sur la proposition de 3 scénarios prospectifs.

La troisième et dernière étape se voulait orientée vers l'action avec 11 défis collectifs à relever pour faire advenir cette vision souhaitable, soumise à 47 acteurs de l'accompagnement à l'entrepreneuriat (appartenant à 42 structures différentes), ramenant les défis au nombre de 7.

La dynamique instaurée par ce travail prospectif est appelée à se poursuivre pour nourrir la vision d'avenir de l'entrepreneuriat et son accompagnement.

En partenariat avec André Letowski :



Quelles valeurs ? Quel rôle dans la société ? Quel écosystème de l'accompagnement ?

Une approche prospective, trop rare pour appréhender l'entrepreneuriat et son avenir, déjà à l'œuvre tendanciellement. N'aurait-on toutefois pas oublié quelques questions clivantes actuelles : le grand développement de personne travaillant seul au détriment d'entreprise employeur, l'évolution technologique dont la place à l'intelligence artificielle, la place de l'innovation, celle de l'évolution du marché et des clients ?

⇒ **Entreprendre dans un monde incertain :**

1. faire face aux défis climatiques, sociaux et économiques : **parmi les grandes ruptures, le dépassement de 9 limites planétaires à ne pas dépasser** pour que l'écosystème planétaire maintienne des conditions d'équilibre permettant la vie sur Terre : le changement climatique, le déclin de la biodiversité, la perturbation des cycles biochimiques de l'azote et du phosphore, le changement d'utilisation des sols, l'introduction de nouvelles entités dans l'environnement (métaux lourds, composés organiques synthétiques, composés radioactifs), l'utilisation d'eau douce, la diminution de

²¹ Source : <https://letowski.fr/quel-entrepreneuriat-souhaitable-en-2040/>

Pour en savoir davantage : https://www.fondation-entreprendre.org/wp-content/uploads/2023/06/Magazine_Fondation-Entreprendre_Entrepreneuriat-Souhaitable-2040_VFF_web.pdf

Mutations du travail & des compétences

la couche d'ozone stratosphérique, l'acidification des océans, la concentration des aérosols atmosphériques.

2. Vers une reterritorialisation de l'économie : Il va falloir générer les porteurs de projets à un niveau local et apprendre à faire avec ce que l'on a, tout en continuant à se nourrir des savoir-faire développés dans les autres territoires. Cette relocalisation pose des défis de coopération entre acteurs publics et les acteurs privés et implique de renouveler l'imaginaire de l'attractivité territoriale. Cela implique une sensibilisation accrue des acteurs de l'accompagnement à ces enjeux afin d'être en mesure d'identifier les modèles entrepreneuriaux porteurs, d'anticiper les réglementations environnementales et de concevoir des outils d'accompagnement adaptés.

3. L'économie régénérative : il faut créer des modèles économiques qui peuvent fonctionner sans croissance (du PIB) et mettre en place sur l'ensemble des flux de matières un réembranchement à la bioéconomie (photosynthèse, renouvelable). L'économie régénérative se fonde sur une utilisation des ressources la plus sobre possible. Elle s'attache à concevoir des produits ou des services qui capturent le carbone, régénèrent les sols et la biodiversité, et améliorent la qualité de l'air et de l'eau, favorisant le maintien de l'habitabilité de la terre plutôt que la croissance. Elle s'appuie enfin sur la coopération entre les acteurs qui favorise une intelligence collective horizontale plutôt que la compétition.

⇒ **L'entrepreneur en 2040 : quelles valeurs ? quel imaginaire ?**

1. L'alignement entre la réalisation de soi et l'activité professionnelle : une plus forte flexibilité pour les collaborateurs, au niveau des contrats, de l'organisation, des horaires ou des modalités d'évolution. **Les valeurs évoluent aussi :** l'ambition et le profit sont placés au second plan, alors que la performance et la responsabilité, le partage, la créativité, l'optimisme et la solidarité sont sur le devant de la scène.

2. De nouvelles formes de leadership : Si l'image de la réussite entrepreneuriale passe toujours par la croissance économique et financière, l'entrepreneuriat semble ainsi motivé par une opposition aux entreprises "classiques" qui valorisent les performances technique, commerciale et financière au détriment de la nature, des hommes et des biens individuels, publics et communs. **L'enjeu va être de redéfinir l'image sociale de l'entrepreneur** (créatif, capable de poser les bonnes questions pour la société et de proposer des solutions pour y répondre). Ce n'est plus le héros d'antan qui a tous les pouvoirs, mais une restauration de la notion d'humilité, de vulnérabilité, d'auto-limitation. En 2040, les entreprises sont obligées de partager largement les profits avec leurs salariés et plus généralement avec les parties prenantes (40 à 45% dédiés aux salariés, 10 à 15% dédiés aux associés et 40 à 45% dédiés au fonctionnement et au développement de l'entreprise).

3. Le bien-être entrepreneurial, une notion clé pour l'accompagnement : le bien-être entrepreneurial s'évalue au croisement de données subjectives (le sentiment d'accomplissement par exemple) et objectives (la sécurité financière notamment) et peut fournir une boussole pour accompagner la diversité des situations personnelles et les modèles d'entrepreneuriat, notamment face aux crises (le cumul des métiers est une autre tendance).

⇒ **L'écosystème de l'accompagnement : quelle structuration ? quels financements ?**

1 Orienter le soutien public vers l'entrepreneuriat d'intérêt général : Les fonds publics constituent la principale source de financement des structures d'accompagnement, mais ces derniers se réduisent

Mutations du travail & des compétences

et font peu à peu place aux marchés publics, ce qui participe à l'exacerbation de la concurrence entre les acteurs de l'accompagnement.

Il sera nécessaire de redéfinir la notion d'intérêt général et les conditions d'accès au mécénat dont il faut asseoir la pérennité. A l'avenir, il s'agira moins de mesurer les retombées des financements de l'accompagnement à l'entrepreneuriat en termes de nombre d'entreprises créées ou accompagnées, que de regarder le type d'entreprises créées, les secteurs ou encore les niveaux d'utilité pour la société.

2 Elargir la vision de l'entrepreneuriat : Alors que l'accompagnement de l'entrepreneuriat (et les financements) sont majoritairement centrés vers la création d'entreprise (le nombre de création d'entreprise étant même considéré comme un indicateur de réussite), et moins **vers l'accompagnement des entrepreneurs tout au long de leur carrière entrepreneuriale** ni vers les types de projets entrepreneuriaux développés et leurs impacts, l'enjeu est d'élargir la conception de l'accompagnement.

On assiste d'autre part à **l'émergence de l'entrepreneuriat social, de l'entrepreneuriat collectif et de l'entrepreneuriat de territoire**, des dynamiques qui s'inscrivent dans la vague des entreprises d'utilité sociale ou à impact, ou encore les activités artistiques amenées à être considérés comme des projets entrepreneuriaux.

3 Prendre le tournant digital pour améliorer la lisibilité de l'offre d'accompagnement : l'apprentissage en ligne, le crowdfunding ou encore le traitement et l'analyse de données complexes sont des atouts dont on ne peut plus se passer.

⇒ **Une vision souhaitable et partagée de l'entrepreneuriat en 2040.**

Lors d'un atelier, une quarantaine d'acteurs se sont projetés dans chacun des scénarios prospectifs présentés à l'horizon 2040. Ils ont cherché des solutions pour répondre aux difficultés développées dans les scénarios. In fine, la vision souhaitable de l'entrepreneuriat à l'horizon 2040 est formalisée en 7 points principaux, une vision largement partagée par les 47 acteurs de l'accompagnement qui n'avaient pas du tout participé à la démarche auparavant.

Les 7 points :

1. *L'engagement sociétal* : l'entrepreneur cherche à générer des actions positives sur les écosystèmes sociaux et écologiques.
2. *Coopération et action territoriale* : l'entrepreneur coopère avec l'écosystème d'acteurs : citoyens, associations, scientifiques, dirigeants d'entreprises, institutions publiques, collectivités territoriales, etc.
3. *Mutation des modèles socio-économiques* : si les participants ne présagent pas du modèle le plus adapté, ils évoquent des modèles économiques durables (économie circulaire, régénérative, bioéconomie...), de nouveaux modèles de gouvernance ou de partage de la valeur avec les parties prenantes du projet.
4. *Croissances multiples* : l'entrepreneur a dépassé le modèle unique de croissance financière et intégré de nouvelles façons de mesurer la valeur créée par l'entreprise, comme la croissance du bien-être, de la santé ou du vivant.
5. *Emancipation et réalisation de soi* : l'entrepreneuriat est accessible à tous, à tout moment de la vie, pour agir comme un levier d'émancipation et de réalisation de soi; il se sent bien dans son activité, dans sa vie professionnelle et dans sa vie en général.

Mutations du travail & des compétences

6. *Vision élargie de l'entrepreneuriat* : la création d'entreprise commerciale n'est plus la seule porte d'entrée ; associations, collectifs citoyens, projets intrapreneuriaux..., sont désormais considérés d'entrepreneuriat.

7. *Accompagnement facilité* : l'accompagnement à l'entrepreneuriat a évolué pour prendre en compte l'évolution souhaitée de l'entrepreneuriat (relations aux territoires, nouveaux modèles sociaux économiques, bien-être, engagement sociétal).

Suivent 7 thèmes d'action pour situer le rôle de l'entrepreneur dans la société et comme levier d'émancipation, précisant pour chacun les enjeux, les freins à lever, les idées d'action.

Former pour aujourd'hui et pour demain : les compétences, enjeu de croissance et de société

Dans la continuité de son [rapport du 18 juin 2020](#) intitulé « Des compétences de toute urgence pour l'emploi et les entreprises » et de [celui du 8 juillet 2021](#) sur l'évolution des modes de travail et les défis managériaux qu'elle représente, la délégation aux Entreprises du Sénat a souhaité poursuivre son diagnostic du marché du travail au regard de ses récentes évolutions.²²

Après avoir entendu plus d'une soixantaine d'organismes ou de personnalités, et réalisé plusieurs déplacements, les rapporteurs Martine Berthet, Florence Blatrix Contat et Michel Canévet ont présenté leurs conclusions le **jeudi 29 juin 2023**. Adopté à l'unanimité, le rapport d'information sera publié prochainement.

- [Consulter la synthèse \(l'Essentiel\) du rapport du 29 juin 2023 \(PDF - 807 Ko\)](#)

Quels constats ?

En 2022 et 2023, les tensions de recrutement déclarées par les entreprises ont atteint de nouveaux sommets. Deux tiers des entreprises françaises rencontrent des difficultés à pourvoir les postes disponibles. Cette pénurie de candidats touche des activités essentielles à la vie de la Nation : métiers du soin, de l'industrie, du bâtiment, des transports... 119 métiers étaient ainsi en tension en 2019, contre 50 en 2015.

Cette situation, qui s'apparente à **une inquiétante spécificité française**, est d'autant plus problématique que le taux de chômage de la France reste élevé, autour de 7 %, - et que 13% des jeunes ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi : c'est donc un enjeu social majeur. De plus, 22% des PME et ETI estiment que les difficultés de recrutement ont un impact majeur sur le chiffre d'affaires, et donc sur leurs perspectives de croissance.

²² Source : <https://www.senat.fr/travaux-parlementaires/office-et-delegations/delegation-aux-entreprises/tensions-de-recrutement-pour-que-le-courant-passe-entre-travailleurs-et-entreprises.html>

Mutations du travail & des compétences

Les différentes mesures annoncées depuis 2018 n'ont eu qu'un impact mitigé sur les difficultés rencontrées par les entreprises : la crise d'attractivité de certaines professions s'accroît et les tensions de recrutement ne se sont pas résorbées.

En outre, **la France fait face à trois grandes transitions**, qui entraîneront à court terme une forte mutation des besoins de compétences de l'économie et de la société : transition démographique, transition numérique, et transition environnementale. **Il est urgent de relever ces défis et d'adapter nos modèles de formation initiale et continue.**

Or, la formation initiale en France peine à répondre à ces défis. L'orientation des élèves reste un angle mort des politiques publiques, et l'enseignement du socle de compétences, notamment scientifiques, se dégrade. L'offre de formation initiale évolue trop peu et trop difficilement en réponse aux évolutions rapides des besoins de compétences. Les leviers majeurs que sont l'apprentissage et le lycée professionnel souffrent encore d'importants déséquilibres, en dépit de récentes réformes.

La **formation continue** des salariés, qui souffre d'un sous-investissement chronique des pouvoirs publics, prend insuffisamment en compte l'enjeu majeur des transitions professionnelles et de la reconversion, notamment des seniors. La **formation des demandeurs d'emploi** peine à trouver les solutions permettant de résorber le halo du chômage, tandis que le Gouvernement entend modifier profondément l'organisation du service public de l'emploi.

Quelles recommandations ?

À l'issue de ses travaux, la délégation aux Entreprises formule **30 recommandations en vue de mieux former, pour aujourd'hui comme pour demain.** Parmi celles-ci, figurent notamment les propositions suivantes :

- Systématiser l'intégration dans le cursus de 5e et de seconde générale des temps de découverte des métiers et entreprises, notamment locaux ;
- Développer les dispositifs d'intéressement, de participation et de primes de partage de la valeur au sein des entreprises françaises, pour attirer et fidéliser les talents ;
- Pour accélérer et faciliter la transformation de l'offre de formation initiale, prévoir un délai maximal de traitement des dossiers par France compétences ;
- Préserver le financement dédié à l'apprentissage, pour soutenir l'investissement des centres de formation, garantir des niveaux de prise en charge soutenables et ne plus effectuer de prélèvements au profit de l'Etat sur les ressources qui y sont dédiées ;
- Prévoir un suivi régulier de chaque jeune diplômé issu de lycée professionnel par les conseillers du service public de l'emploi, jusqu'à deux ans après la sortie du lycée, pour améliorer leur insertion durable dans l'emploi ;
- Intégrer à l'orientation et à l'accompagnement des demandeurs d'emploi une sensibilisation aux opportunités offertes par les métiers en tension, renforcer l'offre de formation correspondante, et prévoir un abondement d'Etat du CPF pour financer les formations orientées vers ces métiers ;

Mutations du travail & des compétences

- Encourager le déploiement des plans de développement des compétences (PDC) au sein des entreprises et maintenir le niveau de financement de ces plans par les fonds mutualisés, en offrant aux opérateurs de compétences une plus grande visibilité budgétaire ;
- Prévoir que chaque salarié puisse suivre, l'année de ses 45 ans, un bilan de compétences, pour mieux anticiper d'éventuelles évolutions professionnelles.

Compétences et Territoires

Incarnant « l'intérêt général à portée de main », les Territoires sont au cœur de la transformation systémique. Ils sont en proximité avec les besoins, les fragilités, mais aussi les envies d'engagement. Il est nécessaire de valoriser la diversité de compétences mobilisées pour réussir les transitions. La Fondation des Territoires publie une note pour en rappeler l'urgence.

A mi-chemin de l'échéance de l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable, les Territoires jouent un rôle stratégique. Ils sont les lieux d'expérimentations de nouveaux modèles et de réinvention de nouveaux équilibres socio-économiques. Ils sont les « ambassadeurs » des défis du 17^{ème} Objectif de Développement Durable : comment réussir ensemble ce qu'aucun ne saurait pouvoir faire seul ?

Mais quelles sont donc les compétences dont les Territoires disposent ?

Depuis 5 ans, la Fondation des Territoires a engagé avec Le RAMEAU et le Réseau des catalyseurs territoriaux le [programme « Chef de projet innovation territoriale »](#). Ce programme valorise ainsi la capacité des « petits et moyens » territoires à faire émerger des solutions qui réduisent les fragilités et renforcent les équilibres socio-économiques locaux, en s'appuyant sur les spécificités de chaque Territoire. 12 territoires pilotes incarnent ainsi la diversité des chemins. Dans ce cadre, Le RAMEAU et la Chaire InterActions d'AgroParisTech mène un travail conjoint pour qualifier les spécificités des compétences mobilisées pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer des Projets de Territoire qui incarnent l'ODD 17 en pratiques, tels que le définit parfaitement l'ANPP-Territoires de Projet.

C'est dans ce cadre que la Fondation des Territoires a publié la [note « Compétences des Territoires ? »](#) lors de l'Atelier « Territoires durables : accélération par l'expérimentation ? » des Rencontres du Développement Durable organisée par l'Institut Open Diplomacy. Après une allocution de la Ministre Dominique FAURE, Secrétaire d'Etat aux Collectivités territoriales et à la Ruralité, le Président de la Fondation des Territoires, Jean-Paul DELEVOYE, a explicité pourquoi il est urgent de valoriser les compétences du « premier kilomètre des besoins » ; celles qui agissent au plus près des fragilités et des aspirations d'engagement pour y répondre. Deux ingénieries de proximité interagissent aujourd'hui de plus en plus pour inventer ensemble de nouvelles réponses : celle des collectivités locales & territoriales, et celle des « catalyseurs territoriaux ».

Autour du Récit du cheminement engagé depuis 2008 sur la co-construction territoriale, la note « Compétences des Territoires ? » met en valeur les 8 situations professionnelles qui ont été identifiées. Elles ont été mises en débat lors de la 9ème Rencontre des pionniers des

Mutations du travail & des compétences

alliances en Territoire, le 4 juillet dernier (à voir en replay), et feront l'objet de travaux jusqu'à l'été prochain.

Les 8 situations professionnelles des Chefs de projet innovation territoriale

Axe		Situations professionnelles identifiées
Expertises de Gestion	1	Trouver et diversifier des financements
	2	Contractualiser (de la négociation à l'évaluation)
	3	Manager des projets (Cadrage, pilotage, management d'équipe)
Relations et Interactions	4	Être à l'écoute active de son écosystème (Besoins, enjeux, difficultés, risques, contributions)
	5	Créer des liens (Entre pairs, entre « mondes », entre tous)
	6	Valoriser les interactions (En internes et en externes)
Stratégie et projection	7	Mettre en perspective la stratégie partenariale territoriale
	8	Préparer une aide à la décision politique

Pour en savoir plus, la Fondation des Territoires et le Réseau des catalyseurs territoriaux vous invitent à un webinaire le 12 octobre qui aura pour thème « Comment les collectivités co-construisent les Projets de territoire avec leurs parties prenantes ? » (Pour s'inscrire : [ici](#)).

Mutations du travail & des compétences

Faut-il libérer pour émanciper ? – L'entreprise face à la montée en puissance de la société des individus

En partenariat avec Human & Co :



Cette contribution est issue des travaux conduits par Human & Co dans le cadre du séminaire sur la transformation postmoderne des organisations, abordés dans les deux précédents numéros de cette publication, et dont elle constitue le prolongement.

Le modèle de l'entreprise, aujourd'hui souvent contesté, repose sur deux piliers historiques. Le premier, bien connu, est celui de la rationalité économique et industrielle d'organisations conçues dès la fin du XIX^{ème} siècle pour produire massivement grâce aux machines, et à un travail précisément défini et discipliné. L'autre, tout aussi important, mais plus souterrain, est celui du patriarcat et de l'ordre tutélaire, qui a fourni au principe de subordination contenu dans l'organisation scientifique du travail un cadre culturel et social légitimant et confortant.

Ce sont ces deux piliers qui sont aujourd'hui ébranlés. Sur le terrain de la rationalisé économique et industrielle les possibilités extraordinaires de personnalisation de l'offre, fournies par les technologies numériques, dans un contexte de haute compétition, remettent en cause la verticalité traditionnelle d'organisations intégrées, conçues pour produire massivement et au moindre coût. Ce mouvement impose un fonctionnement plus horizontal, une décentralisation des décisions, un assouplissement du contrôle pour favoriser l'innovation et une plus forte perméabilité à l'environnement externe.

Sur le terrain socio-culturel, la remise en cause du patriarcat, et la montée en puissance de la société des individus – dont le wokisme forme une expression spectaculaire et parfois radicale – fragilise le principe d'ordre sur lequel est fondée toute organisation, surtout industrielle. Le mouvement émancipateur qui touche toutes les institutions et tous les domaines de la vie sociale s'étend à l'entreprise et remet en cause l'acceptabilité même du principe de subordination. Le succès du télétravail y trouve une de ses sources.

C'est de la convergence de ces deux évolutions parallèles - économique et socio-culturelle – qu'est né le modèle de « l'entreprise libérée » porteuse d'une double promesse d'agilité opérationnelle et d'émancipation des individus. Ce modèle a trouvé ses limites et parfois ses dérives, mais il pose clairement la question de l'autonomie au sein des organisations, et leur capacité à accueillir voire à développer le mouvement émancipateur.

Mutations du travail & des compétences

C'est donc au second pilier du modèle de l'entreprise, le pilier socio-culturel, que cet article est consacré, en s'intéressant au lien dialectique entre contrainte et autonomie et aux enjeux pour l'entreprise d'une ambition émancipatrice²³.

Qu'est-ce que l'émancipation ?

L'émancipation évoque la tutelle et donc l'existence d'une dépendance fondée et encadrée par le droit. L'esclavage en est une illustration marquante, mais aussi, la tutelle s'appliquant à un mineur ou un adulte dépendant. Elle évoque de façon plus large la fin d'une soumission à une autorité, qu'elle soit politique familiale, religieuse ou professionnelle.

Dans tous les cas l'émancipation évoque le fait de s'affranchir d'un ordre supérieur, en défaisant les liens, légaux, contractuels, réglementaires, qui organisent et fondent la subordination. De fait l'entreprise libérée affirme cette intention. Celle de « se débarrasser » de tout l'appareil normatif (règles RH ou d'achats, procédures internes) et de (quasiment) tous les liens hiérarchiques qui entravent les salariés et obèrent leur liberté d'agir au service de la performance générale de l'organisation.

Cette promesse est radicale puisque rien n'échappe, a priori, au principe d'un exercice décentralisé, le plus souvent collégial, de toute prise de décision. Selon cette approche, la suppression des contraintes formelles va instaurer de l'autonomie voire de la liberté d'action. Elle contient donc une promesse d'émancipation.

La suppression des contraintes formelles suffit-il à émanciper les salariés ?

Deux grandes raisons conduisent à douter de la dimension émancipatrice de la délivrance des contraintes formelles.

La première est que la règle formelle n'est qu'un des versants ou qu'une des expressions de l'autorité et de la contrainte. Il y a bien en effet d'autres moyens que les règles formelles pour instaurer, maintenir ou renforcer une dépendance. C'est le principe même de l'emprise psychologique ou morale par exemple.

C'est aussi le principe du contrôle social, qui organise et discipline le fonctionnement social par des règles ou principes implicites (des valeurs, une coutume, des règles non-dites etc.). A la différence du contrôle « bureaucratique », qui organise le fonctionnement collectif par et autour d'un ensemble de règles formalisées (et souvent négociées en amont). L'asservissement par le contrôle social est souvent d'ailleurs d'autant plus puissant qu'il est implicite, sans limites précises ou opposables. Les entreprises libérées n'y échappent pas.

Et ce d'autant que ; et c'est **la deuxième** raison, que ces contraintes implicites sont très souvent internalisées, ou fondés sur des valeurs, des principes internalisés. C'est d'ailleurs la fonction du *sur-moi* que d'intégrer de façon automatisée les valeurs morales qui fondent l'indispensable sociabilité des individus. Dès lors prétendre à l'émancipation, c'est aussi et sans doute d'abord progresser dans la conscience de ce qui nous freine, nous contrarie, et nous limite. Le travail d'émancipation ne se situe pas tant par rapport à un ordre extérieur que par rapport à un ordre intérieur²⁴, personnel et même intime,

²³ Nous nous appuyons notamment sur les réflexions très éclairantes de Marie Garrau, philosophe, maitresse de conférence à l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne²³, ainsi que sur les contributions réunies au sein de la Revue du MAUSS (Mouvement anti-utilitariste en sciences sociales) du 1er novembre 2016 « S'émanciper, oui mais de quoi ? » Alain Caillé, Philippe Chanial, Federico Tarragoni

²⁴ Pour Aurélien Berlan, le problème immense que pose le discours contemporain de l'émancipation, c'est qu'il ne retient qu'une seule de ses deux dimensions constitutives, la dimension de la délivrance (de la servitude par exemple) mais occulte complètement la seconde, la dimension de l'autonomie et de la liberté réelle. (Alain Caillé, Philippe Chanial, Federico Tarragoni, Présentation de « S'émanciper, oui, mais de quoi » Revue du MAUSS, 2016).

Mutations du travail & des compétences

enfoui. Un travail qui n'est d'ailleurs jamais achevé. : qui en effet peut se prétendre « émancipé », en ayant atteint le stade ultime de la pleine conscience ?

Quel rôle l'entreprise peut-elle jouer dans le processus d'émancipation ?

Notons d'abord que la reconnaissance d'un versant interne de l'émancipation n'invalide pas son versant externe. Autrement dit si, l'émancipation, comme le dit Aurélien Berlan, consiste avant tout à nous prendre en charge nous-mêmes, en assumant la part de nécessité inhérente à l'existence humaine, elle ne rend ni inutile ni même secondaire une évolution favorable des modes d'organisation. Il y a donc là (dans le versant extérieur du travail d'émancipation) tout un champ d'investigation et de travail dans ce domaine.

Dans ce champ, de grands progrès ont été et continueront d'être réalisés pour créer des environnements plus favorables à l'engagement des salariés par une plus grande autonomie. Mais il faut souligner d'emblée un quiproquo fondamental. Croire que la liberté résulte en soi de l'élimination des contraintes est un contre-sens. Pour l'organisation comme pour l'être humain, la liberté ou l'autonomie ne peut en effet se développer que par rapport à un cadre, des limites sans lesquelles il n'y aurait qu'un abîme. S'il est pertinent d'interroger ces limites, il est donc absurde de remettre en cause leur existence. En réalité c'est la façon d'articuler autonomie et contrainte qui est déterminante, et notamment la façon d'exercer le contrôle de l'activité.

C'est dans cette articulation que se place le principe de confiance, qui présume le respect du cadre acquis a priori. Dans le basculement d'une culture de contrôle à une culture de confiance, l'intention dominante n'est pas d'abolir les contraintes (parmi lesquelles figure la finalité de l'organisation) mais de considérer les acteurs comme animés par le désir de les respecter.

L'entreprise acteur légitime du développement personnel, oui ou non ?

Mais l'entreprise peut-elle aller plus loin et encourager voire intervenir dans le travail d'émancipation personnelle, dans son versant interne donc, qui consiste à gagner en conscience et en accomplissement de soi ?

Cette question est complexe, et fait se rencontrer des logiques en tension.

D'un côté, ce n'est en effet pas la finalité de l'entreprise que de concourir à l'émancipation de ses salariés. Sa finalité est de produire et d'en dégager un profit. La subordination fait partie de son modèle, et se réalise d'une manière ou d'une autre. Considérant cela, sa contribution au « développement personnel » doit logiquement s'arrêter à la frontière de l'intimité.

D'un autre côté il est difficile de prétendre à la reconnaissance des personnes et des émotions, et de vouloir en même temps mettre à l'écart tout ce qui relève du développement personnel. Et de prétendre par le même raisonnement écarter les managers d'un rôle dans ce développement. Considérer l'entreprise comme une communauté humaine et sociale,²⁵ plutôt que comme une société de capitaux, c'est intégrer dans son fonctionnement toute la plénitude de l'humanité. Et notamment ce que cette humanité contient de conflictuel, que ce soit dans la dimension de la vie collective, que celle de la vie psychique propre à chaque individu.

²⁵ Comme le proposent Armand Hatchuel et Blanche Segrestin – « Refonder l'entreprise » Le Seuil (2 février 2012)

Mutations du travail & des compétences

Le consentement pivot de l'articulation entre subordination et liberté

Il y a dans cette tension entre finalité économique et réalité humaine, entre contrainte et liberté, entre versant extérieur et versant intérieure de l'émancipation un lien dialectique dont le pivot (ou le curseur) est sans doute le consentement.

Nous vivons tous, et dans tous les domaines de la vie des situations de soumission à une autorité et à des règles. Cette soumission ne constitue en rien une difficulté dès lors qu'elle est librement consentie. Ce libre consentement suppose de réunir deux conditions : qu'il y ait la possibilité d'un choix, et que les termes du lien soient suffisamment clairs pour que ce choix s'effectue en pleine conscience.

Qu'il s'agisse de la façon d'encadrer l'autonomie des acteurs, ou de la proposition de l'entreprise d'encourager leur développement personnel, la première des étapes consiste à agir en transparence en éclairant chacune et chacun sur les conditions de la relation. C'est-à-dire en explicitant les termes les règles, les limites, les voies de recours etc. Ceci place évidemment l'éthique au cœur de la transformation contemporaine des organisations, et la rapproche du fonctionnement d'un organisme vivant.

Dominique BAILLY, Président-Fondateur de Human & Co



Territoires innovants

LANCEMENT DU PARCOURS EXPERIENTIEL « CHEF DE PROJET INNOVATION TERRITORIALE » !	70
3 500 TIERS-LIEUX EN FRANCE RECENSES PAR L'OBSERVATOIRE DES TIERS-LIEUX	71
FONDATION RTE, 15 ANS D'ENGAGEMENT POUR LES TERRITOIRES RURAUX !.....	73
VIVRE LES FONDATIONS TERRITORIALES, EN FRANCE ET EN EUROPE.....	75
REFERENDUM : LA SUISSE VOTE MAJORITAIREMENT POUR LA NEUTRALITE CARBONE.....	76
VERS UNE POLITIQUE EUROPEENNE DE RESTAURATION DE LA NATURE	77
UN FONDS MONDIAL DE SOUTIEN A LA NATURE LANCE AU CANADA	80

Territoires innovants

Lancement du parcours expérientiel « Chef de projet innovation territoriale » !



Porté par la Fondation des Territoires et Le RAMEAU, le programme « Chef de projet innovation territoriale » est entré dans sa phase expérientielle. 12 Territoires pilotes co-construisent les conditions pour permettre aux petits et moyens territoires de valoriser leur capacité d'innovation et de co-construire avec la diversité de leur écosystème local des Projets de Territoire aptes à accélérer les transitions.

Les chefs de projet de l'ingénierie du « premier kilomètre des besoins » assurent une mission complexe, mais essentielle pour la mise en œuvre des Projets de Territoire : mobiliser toutes les énergies locales. Leur action se situe à l'articulation des trois formes d'ingénierie territoriales : l'ingénierie publique, le management de projets transversaux et la catalyse. Initié en 2019, le [programme « Chef de projet innovation territoriale »](#) a pour objectif de valoriser les compétences transverses de ces chefs de projet, et de mieux qualifier les complémentarités entre les différentes ingénieries du « premier kilomètre du besoin ».

Les 12 territoires pilotes impliqués dans le programme, reflètent la diversité des territoires et des profils d'acteurs. Ils représentent les zones littorales et de montagne, les territoires ruraux et urbains, les métropoles mais aussi l'Outre-Mer avec La Réunion. Les participants sont principalement des chefs de projet Innovation, PVD²⁶, CRTE²⁷ issus de communes ou regroupement de communes²⁸. Des partenaires des collectivités, associatifs (tiers lieux) et économiques (PTCE²⁹), complètent ce panel.

Après 9 mois d'immersions de terrains, le **webinaire de lancement du parcours expérientiel** s'est tenu ce 18 septembre. Ce dernier a été construit à partir de l'ingénierie pédagogique de Zeebra³⁰ pour activer les méthodes éprouvées par Le RAMEAU au service des situations professionnelles des « chefs de projet innovation territoriale ». **Les 12 territoires pilotes vont vivre l'expérience de la méthode !** Le parcours alterne des moments d'appropriation en autonomie et des temps de partages collectifs au travers d'Ateliers de co-développement. Deux thématiques sont traitées : comment « coopérer

²⁶ Programme public Petites Villes de Demain

²⁷ Contrat de Relance et de Transition Ecologique

²⁸ Regroupements constitués soit en Communautés de communes, EPCI et Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)

²⁹ Pôle Territorial de Coopération Economique

³⁰ <https://zeebra.fr/>

Territoires innovants

efficacement » et comment qualifier et valoriser « l'innovation territoriale ». Ce premier parcours expérientiel se terminera courant novembre et ouvrira une phase de rencontres territoriales avec les territoires concernés jusqu'au printemps 2024.

Une diversité d'actualités jusqu'à la fin de l'année vous permettra de connaître et suivre ces 12 « chefs de projet innovation territoriale » :

- **5/10** : La [table ronde « Territoires durable : accélération par l'expérimentation »](#), lors des **Rencontres du Développement Durable**, sera l'occasion pour la Fondation des Territoires de publier une [note sur les 8 situations professionnelles](#) qui sont le quotidien de ces chefs de projet, telles qu'elles ont été présentées lors de la 9^{ème} Rencontre des pionniers des alliances en Territoire du 4 juillet dernier (à voir [en replay](#))
- **12/10** : Le [webinaire du Réseau des catalyseurs territoriaux](#) avec pour thème « Comment les collectivités coconstruisent les Projets de territoire avec leurs parties prenantes ? ». Pour s'inscrire : [ici](#)
- **18/10** : Les **Rencontres du Développement Durable à Dijon** seront l'occasion de faire la pédagogie sur la diversité des méthodes de co-construction entre les collectivités territoriales et les initiatives citoyennes.
- **15/11** : Le prochain [dossier annuel Juris associations](#) sur les coopérations territoriales, publié à l'occasion du Congrès des Maires, mettra en valeur le portrait de chacun des 12 territoires pilotes,
- **23/11** : Le 6^{ème} [dîner « Elus et Entreprises »](#), organisé par la Fondation des Territoires en marge du Congrès des Maires, sera l'occasion de publier le [cahier de recherche « Economies et Territoires »](#) en partenariat entre l'Institut pour la Recherche de la Caisse des Dépôts et Le RAMEAU, dans la continuité des [deux précédents sur l'étude d'impact du faire alliance en France](#).

3 500 tiers-lieux en France recensés par l'Observatoire des tiers-lieux

Le Groupement d'intérêt public France Tiers-Lieux publie l'Observatoire des tiers-lieux, une plateforme documentaire ayant pour but de sensibiliser élus, acteurs du monde économique et grand public à la vitalité du mouvement des tiers-lieux.³¹

Un panorama exhaustif

Le territoire français compte aujourd'hui près de 3500 tiers-lieux, contre 1800 dénombrés en 2018. Ateliers de sensibilisation à l'environnement, médiation numérique, offre artistique et culturelle, ressourcerie, jardins partagés, etc., les tiers-lieux abritent une multitude d'activités, sur des

³¹ Source : <https://www.avise.org/actualites/france-tiers-lieux-publie-son-observatoire-des-tiers-lieux>

Territoires innovants

problématiques sociales, territoriales, économiques, environnementales, démocratiques, etc. Ils impliquent de nombreux acteurs et touchent une diversité des publics.

C'est pour soutenir leur développement et brosser **un panorama complet** de leur rayonnement au quotidien que le Groupement d'intérêt public France Tiers-Lieux publie son Observatoire des Tiers-lieux, à partir d'un recensement des tiers-lieux opérant sur le territoire effectué en 2023.

Démarche collective réalisée avec l'ensemble des réseaux de tiers-lieux et partenaires des tiers-lieux, cet Observatoire a mobilisé un **collectif d'experts pluriels** : chercheurs, experts, journalistes, acteurs publics, réseaux régionaux et thématiques ou encore acteurs de terrain.

Démocratiser la connaissance des tiers-lieux

Les objectifs poursuivis par l'Observatoire des tiers-lieux sont multiples :

- informer les élus, mes agents et les décideurs publics, mais également les acteurs du monde économique et le grand public, afin de les sensibiliser à l'actualité des tiers-lieux et leur permettre de découvrir les travaux de recherche autour de ces dynamiques ;
- produire des données, des brèves, notes courtes, fiches de lecture et articles thématiques donnant à voir la grande diversité des tiers-lieux et de leurs actions ;
- développer la recherche avec les tiers-lieux avec un consortium de partenaires, produire un état de l'art de la recherche sur les tiers-lieux, contribuer et co-porter des projets de recherche avec des tiers-lieux, des laboratoires et universités.
- À la clé, un panorama complet des tiers-lieux permettant de donner la mesure de l'activité du mouvement des tiers-lieux et de ses acteurs, **dont le nombre pourrait grimper à 5 000 d'ici 2025.**

De nouveaux contenus à venir

À compter du mois d'octobre 2023, l'Observatoire des tiers-lieux va s'enrichir de nouveaux contenus :

- des chiffres, infographies et données ;
- des articles et interviews de journalistes, d'experts et chercheurs ;
- des actualités de la recherche sur les tiers-lieux ;
- et des publications scientifiques, rapports, revues spécialisées, des guides et outils ou encore des sources multimédias.

Liens utiles

> En savoir plus sur [l'Observatoire des tiers-lieux](#).

> Plus d'informations sur [le site internet de France Tiers-Lieux](#).

Territoires innovants

Fondation RTE, 15 ans d'engagement pour les territoires ruraux !



En cette semaine de l'anniversaire des Objectifs de Développement Durable, un autre anniversaire vient illustrer l'ODD 17 en pratiques. La Fondation RTE, 1^{ère} fondation française à avoir choisi de soutenir les territoires ruraux, fête ses 15 ans. Elle illustre les impacts de l'investissement d'intérêt général dans les Projets de Territoire. Rappelons-nous de son cheminement !

Il est symboliquement fort de fêter ses 15 ans la semaine où nous fêtons aussi le 8^{ème} anniversaire des Objectifs de Développement Durable (cf. [blog « 2050, une trajectoire en 3 temps »](#)) et où les Fondations Territoriales européennes organisaient lundi leur première Rencontre en France (cf. [blog « Vivre les Fondations Territoriales en France et en Europe »](#)). Tout comme pour ces dernières, c'est en 2008 que tout commence pour la Fondation RTE !

A l'époque, peu d'acteurs ont alors compris à quel point l'intuition de cette Fondation était visionnaire. Les Territoires n'étaient pas une priorité, et l'Agenda 2030 n'avait pas encore mis en évidence qu'aucune transformation durable n'est possible si elle n'est fondée sur la territorialisation de l'action. L'agilité nécessaire pour mobiliser tous les acteurs d'un écosystème local autour des défis communs n'était alors pas valorisée. Ainsi, en 2008, créer une fondation dédiée aux Territoires, ruraux qui plus est, était un risque et la preuve d'un véritable positionnement de « défricheur de l'intérêt général ». L'ADN de l'entreprise fondatrice n'était sans doute pas étranger à cette intuition de la nécessité de mobiliser toutes les énergies en tenant compte de ses spécificités de chaque territoire. Lorsque sa mission est de construire l'infrastructure pour permettre à chacun de disposer de l'énergie nécessaire pour son action, le pas vers la co-construction d'un Projet de Territoire n'est finalement pas loin... encore fallait-il en capter les « signaux faibles » ! Les premiers échanges du RAMEAU avec la Fondation RTE datent de cette période. Le laboratoire de recherche empirique peut témoigner d'un cheminement exemplaire.

10 ans plus tard, en 2018, nous étions déjà à Dol de Bretagne pour le 10^{ème} anniversaire de la Fondation. Faisant un bilan objectif et détaillé de son action, la Fondation RTE s'est alors engagée à développer une stratégie d'alliance d'intérêt général ambitieuse. Tous les observateurs attentifs n'ont pas été déçus depuis ! Les liens étroits avec les associations d'élus – AMRF et ANPP-Territoires de Projet en particulier – établis de longue date se sont renforcés. La proximité avec les associations territoriales, et notamment la coordination du CELAVAR qui regroupe les 36.000 associations des territoires ruraux, s'est intensifiée. Mais, c'est dans la mobilisation de partenaires publics et privés auprès de « l'ingénierie du premier kilomètre des besoins » que la Fondation RTE a le plus innové depuis ces cinq dernières années. Partenaire structurante des expérimentations lancées par les Fondations Avril, Entreprendre et GRDF, alliée stratégique du Réseau des « Catalyseurs territoriaux »,

Territoires innovants

co-élaboratrice de la Fondation des Territoires, expérimentatrice du Fonds ODD 17... La Fondation RTE est sur tous les fronts du « jouer collectif ». Discrètement, sans chercher à être au « centre » de l'alliance d'intérêt général, elle est incontestablement une contributrice active, pertinente et innovante des dynamiques collectives apprenantes. Cette fondation peut s'enorgueillir de modestement mais efficacement défricher les nouvelles pratiques partenariales pour accroître l'impact de son action et pour servir, toujours plus efficacement, les Projets de Territoire de la ruralité qui incarnent l'ODD 17 en pratiques.

« Des faits, des chiffres, pas de blabla... » pourrait être en synthèse ce qui caractérise la Fondation RTE. Vous souhaitez un exemple de cet engagement inspirant ? Téléchargez la [note de retour d'expérience de « catalyse collective »](#) à Clermont-Ferrand avec le [Fonds ODD 17](#), et écoutez le [Podcast reportable sur « comment le collectif territorial construit l'avenir »](#) réalisé à cette occasion par le chroniqueur Patrick LONGCHAMP dans la série [« Comment vas-tu la planète ! »](#).

Ce 15^{ème} anniversaire, fêté lui aussi à Dol de Bretagne jeudi et vendredi, sera incontestablement un moment fort ! Il le sera d'autant plus que le Délégué général de la Fondation, Frédéric DOHET, passera le relais à son successeur, lui-même prenant la Direction RSE de l'entreprise. Le RAMEAU souhaite rendre hommage à son engagement et à sa capacité d'analyse des interactions entre les différents profils d'acteurs. Issu de la Préfectorale, Frédéric DOHET a un talent particulier pour allier les forces et contraintes des institutions avec l'agilité et les fragilités des initiatives territoriales. Membre du Comité exécutif et co-fondateur de la Fondation des Territoires, il a joué un rôle de « médiateur » entre les « zodiacs » et les « porte-avions » à de nombreuses reprises. C'est un conseil prudent et avisé....

Cet anniversaire, organisé la semaine de celui des ODD, nous rappelle la valeur du temps long que nous a invité à appréhender la [note de cheminement « intérêt général 2050 »](#) en début de semaine. Si à 7 ans de l'échéance de l'Agenda 2030, nous pouvons faire le « pari de la confiance » sur le temps d'un cycle d'innovation, c'est bien parce que des « pionniers », telles que la Fondation RTE, en ont déjà vécu deux ! Les racines de cette dernière sont profondes. Ne doutons pas qu'elle saura être dans les années à venir une alliée encore plus puissante et attentive pour accompagner les Projets en territoires ruraux qui inventent de nouveaux équilibres socio-économiques durables. N'est-ce pas là l'incarnation de l'ODD 17 en pratiques ?

Le RAMEAU est fier d'être aux côtés de la Fondation RTE pour animer un Atelier sur les coopérations territoriales, et intervenir en plénière sur les enseignements de 17 ans de recherche empirique sur les conditions d'accélération des impacts des acteurs, actions et alliances d'intérêt général. Être là, c'est déjà co-construire ensemble...

Bel anniversaire à la Fondation RTE !

Territoires innovants

Vivre les Fondations Territoriales, en France et en Europe



A l'occasion de la rencontre du Réseau des Fondations Territoriales, la Fondation de Lille et the European Community Foundation Initiative ont organisé ce 25 septembre la 1^{ère} Rencontre européenne des Fondations Territoriales à Lille. Invité d'honneur, le président-fondateur du RAMEAU, Charles-Benoît HEIDSIECK, a pu rendre hommage à 15 ans de cheminement collectif. Petit rappel historique...

Annoncé hier à l'occasion du date anniversaire de la signature des Objectifs de Développement Durable (voir [blog « 2050, une trajectoire en 3 temps ! »](#)), Le RAMEAU a été porter la [note de cheminement « intérêt général 2050 »](#) à Lille pour rendre hommage aux acteurs, actions et alliances qui « défrichent » l'intérêt général au plus près des réalités de terrain, et en particulier des Fondations Territoriales (voir discours du président-fondateur du RAMEAU [en version française](#) / [en version anglaise](#)).

C'est en 2008 que Le RAMEAU débute ses travaux de recherche sur les Fondations Territoriales. Les Territoires sont alors qualifiés par les premiers enseignements de la recherche empirique comme des « lieux d'expérimentation de nouvelles alliances ». Les Territoires ne sont pas encore (re)connus comme les lieux de la mise en œuvre des transitions, les Objectifs de Développement Durable ne sont pas encore signés, la première étude de l'Observatoire des partenariats auprès des Français montre que si la valeur des coopérations est perçue, elle n'est encore « sous les radars » de nos politiques publiques. C'est dans ce contexte que s'établit le partenariat entre le Centre Français des Fonds et Fondation, la Fondation de Lille et Le RAMEAU. Le voyage d'étude en Amérique du Nord sur les « Community Foundation », les Ateliers des Fondations d'Annecy sur « le défi et l'opportunité de l'évaluation pour les Fondations », et surtout la réforme des Universités (*elle institua de nouveaux statuts de fondation et la création des Fonds de dotation*) furent des « capteurs de signaux faibles » pour amorcer des expérimentations innovantes en territoires dans le cadre du programme « co-construction territoriale.

Territoires innovants

Une décennie plus tard, fort des résultats de la recherche empirique et de la mobilisation lors du [colloque « intérêt général : dès aujourd'hui l'affaire de tous ? »](#), [Le RAMEAU propose au Cabinet du Président de la République](#) de créer une Fondation des Territoires pour valoriser la diversité et les spécificités des dynamiques locales, et croiser les regards entre les acteurs publics et privés sur les innovations territoriales qui incarnent l'ODD 17 en pratiques. Dès le lendemain, les travaux débutent sous l'impulsion du Ministre de la Cohésion des Territoires, Jacques MEZARD puis de Jacqueline GOURAULT qui lui succède.

En septembre 2021, sur la base des résultats de [l'étude IMPACT – Fondations & Territoires](#) qui s'inscrit dans [l'étude d'impact 2018-2022 du faire alliance](#) en France et dans ses 13 régions métropolitaines, la Fondation de Lille et la Fondation des Territoires en préfiguration lancent le programme « Fondations & Territoires » dont les résultats donneront lieu au [carnet de recherche éponyme](#) en juin 2022 à l'occasion de [la création de la Fondation des Territoires](#) sous l'égide de la Fondation de Lille... et la boucle est bouclée 15 ans après le début des travaux de recherche empirique.

Le témoignage de Charles-Benoît HEIDSIECK était donc un hommage hier à toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés depuis plus d'une décennie pour l'accélération de la co-construction territoriale qui incarne la capacité à se mobiliser au service de « l'intérêt général à portée de main » ...

... le Président-Fondation du RAMEAU portera ce même message à Dol en Bretagne jeudi à l'occasion du 15^{ème} anniversaire de la Fondation RTE, première fondation française au plan national à avoir choisi comme objet les « territoires ruraux ». Autre Récit passionnant.... que nous vous raconterons demain !

Référendum : la Suisse vote majoritairement pour la neutralité carbone

La Suisse offre un exemple de débat sur le climat qui intègre activement les populations les plus concernées par les choix énergétiques de leur pays. Depuis 2019, un débat important a émergé concernant l'alignement de la politique énergétique du pays sur les objectifs de l'Accord de Paris. Une initiative populaire a été lancée pour exiger l'interdiction totale des énergies fossiles telles que le pétrole, le fioul, le gaz et le charbon d'ici 2050, principalement pour préserver les glaciers. Cependant, le Parlement et le gouvernement fédéral ont jugé cette position trop radicale. Ils ont donc proposé une loi visant à inscrire l'objectif de neutralité carbone dans la Constitution suisse et à révolutionner le modèle énergétique suisse, sans toutefois recourir à des interdictions ou taxes.

L'approche consiste à réduire progressivement la consommation d'énergies fossiles en misant sur les énergies renouvelables, qui, par leur nature même, permettront à la Suisse de gagner en autonomie énergétique. Les ménages recevront un soutien financier pour remplacer leurs systèmes de chauffage et abandonner le fioul. Actuellement, le gaz et le pétrole représentent 75 % de la consommation énergétique du pays et sont entièrement importés. Les répercussions de la guerre en Ukraine, qui ont entraîné une augmentation spectaculaire des prix de l'énergie, ainsi que la fonte des glaciers, ont incité la population à s'engager de manière résolue dans cette nouvelle voie. Cela a été salué comme une victoire des avertissements scientifiques face aux assertions politiques erronées par Mathias Huss, l'un des principaux défenseurs des glaciers à l'origine de la première initiative en 2019.

Le grand paradoxe en Suisse réside dans le fait que le principal parti politique du pays, l'UDC de droite radicale, était le seul à appeler à voter contre. Affichant une connotation climatosceptique, il craignait que cet engagement n'entraîne des pénuries d'énergie et une hausse considérable du coût de l'électricité, sans oublier la transformation des paysages due aux éoliennes. Un paradoxe supplémentaire réside dans le fait que le Ministre actuel en charge du climat, Albert Rösti, est non seulement issu de l'UDC, mais a également été lobbyiste pour les énergies fossiles. Toutefois, en raison du système fédéral suisse, il a dû soutenir le projet dans les médias, ce qu'il a fait en mettant en avant les avantages en termes d'indépendance énergétique que les énergies renouvelables apporteront au pays.

Il est probable que ce vote soit mémorable en tant que première campagne électorale entièrement dédiée au climat, qui a rassemblé les ONG environnementales et tous les partis politiques à l'exception d'un seul, celui de la droite radicale. Comme l'a souligné Greenpeace Suisse : « *Le résultat du vote démontre également que les citoyens de notre pays demeurent attachés à l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C pour préserver au mieux nos glaciers, nos réserves d'eau, notre agriculture et notre prospérité. Les mensonges répandus par le camp adverse au cours de la campagne n'ont pas réussi à semer le doute au sein de la population.* » Cela démontre qu'il est encore possible de mener une campagne politique démocratique basée sur la science, et que malgré les tumultes causés par la guerre en Europe de l'Est, les objectifs climatiques ambitieux ne sont pas nécessairement abandonnés.³²

Vers une politique européenne de restauration de la nature

La préservation de la biodiversité est actuellement la priorité majeure en Europe, en approuvant également une réponse cruciale face aux crises environnementales, en particulier dans les zones exposées à des risques tels que les phénomènes climatiques extrêmes (comme les canicules et les inondations) ou sanitaires (comme l'exposition humaine aux produits chimiques et la vulnérabilité des cultures et des forêts face aux maladies et aux ravageurs). En intégrant des objectifs, des méthodes et des financements dédiés à la restauration, la législation offre un moyen de faire évoluer certains secteurs clés vers des pratiques compatibles avec la préservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique, notamment dans le domaine de l'agriculture.

Alors que des divergences persistent quant à la poursuite de la transition écologique en France et en Europe, il est souvent souligné qu'il est essentiel de consolider les avancées en matière de lutte contre le changement climatique. Cependant, cette attention semble moins marquée en ce qui concerne la biodiversité. S'engager dans des actions de restauration revient à aborder des enjeux centraux tels que l'utilisation des terres et l'aménagement du territoire, avec des nuances plus prononcées concernant leurs répercussions sur les activités économiques que celles évoquées par les opposants au règlement européen sur ce sujet. Le changement climatique exerce une pression supplémentaire sur des

³² Référendum : la Suisse vote majoritairement pour la neutralité carbone – pour en savoir plus :

- <https://www.novethic.fr/actualite/energie/transition-energetique/isr-rse/la-suisse-vote-majoritairement-pour-la-neutralite-carbone-et-un-changement-radical-de-modele-energetique-151581.html>
- https://www.greenpeace.ch/fr/communiqu%C3%A9-de-presse/99442/oui-loi-climat/?utm_source=twitter&utm_medium=social&utm_campaign=GreenpeaceWebsite
- https://www.lemonde.fr/international/article/2023/06/18/les-suissees-votent-largement-en-faveur-de-la-neutralite-carbone-en-2050_6178163_3210.html

écosystèmes déjà fragilisés par d'autres facteurs, notamment la pollution. L'état dégradé des écosystèmes, en particulier ceux liés à la production comme l'agriculture et l'exploitation forestière, accentue davantage les impacts du changement climatique sur les communautés humaines.

Pourtant, plusieurs raisons justifient la nécessité d'une réglementation en matière de restauration de la nature.

Premièrement, il est impératif d'avoir une coordination politique pour relever le défi de la restauration. Ce n'est pas un projet récent, que ce soit pour le bien-être de la flore et de la faune ou pour les communautés humaines. Dès 1975, la création du Conservatoire du littoral visait à préserver et à restaurer les environnements côtiers dans le but d'en faire profiter le public à des fins récréatives. À la fin des années 1990, un programme de recherche national était consacré à la "recréation de la nature". Au début des années 2000, on a observé une montée en puissance de projets visant à rétablir le cours naturel des rivières et des zones humides qui avaient été aménagées dans les années 1950-1960. L'objectif premier était de limiter les dommages causés par les crues et les inondations. La restauration de la qualité de l'eau, et donc des écosystèmes aquatiques, est également au cœur de la directive-cadre sur l'eau européenne, bien que les résultats aient été mitigés jusqu'à présent. L'objectif initial était de garantir une eau potable de qualité à long terme. Des initiatives similaires sont mises en œuvre en montagne pour lutter contre les chutes de pierres ou les glissements de terrain, notamment grâce au statut de "forêts de protection" attribué à des zones boisées qui protègent directement les habitations.

Outre ces fonctions utilitaires, la restauration vise également à rétablir les espèces et les écosystèmes menacés, apportant souvent des avantages socio-économiques aux régions concernées. Cela se traduit par la création d'emplois pour mener à bien les opérations de restauration et gérer les sites (par exemple, naturalistes, spécialistes en génie écologique) ainsi que par le développement du tourisme (guides), y compris en complément des activités agricoles (restauration et hébergement à la ferme, paiements pour services écosystémiques). Toutefois, ces initiatives dépendent en grande partie de la bonne volonté locale ou institutionnelle (agences de l'eau, Office national des forêts) et demeurent souvent à l'échelle du projet. La restauration n'étant pas encore une politique publique, elle ne fait pas l'objet d'un suivi systématique. Il est donc difficile d'évaluer de manière globale les initiatives dans ce domaine, bien que cela soit impératif dans le cadre des engagements pris par les pays, y compris la France, dans le cadre du processus mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal. La cible 2 exige en effet que les États veillent à ce qu'au moins 30 % des zones terrestres, des eaux intérieures et des écosystèmes marins et côtiers dégradés fassent l'objet de mesures de remise en état efficaces d'ici 2030.

Lors de la COP 15 de la Convention sur la diversité biologique en décembre 2022, il a été constaté qu'il n'existe pas encore de méthodologie universellement acceptée pour mesurer les progrès réalisés en matière de restauration des écosystèmes. Le projet de règlement européen progresse sur ce point en identifiant des indicateurs spécifiques pour différentes catégories d'écosystèmes qui devront atteindre un niveau de rétablissement jugé "satisfaisant" à la suite des opérations de restauration, notamment pour les écosystèmes marins, urbains, fluviaux et liés aux plaines inondables, ainsi que les écosystèmes agricoles et forestiers.

Territoires innovants

La liste englobe une diversité d'écosystèmes, incluant ceux considérés comme "naturels", ainsi que les environnements agricoles, qui ont subi une perte significative de biodiversité, notamment en ce qui concerne les insectes et les oiseaux. On peut identifier deux types de mesures de restauration à cet égard :

1. Certaines impliquent la reconstitution d'une mosaïque d'habitats, comme la restauration de tourbières, landes ou pelouses, qui viendront se mêler aux terres agricoles et aux forêts exploitées. Comme noté par l'Institut pour les politiques environnementales européennes, ces habitats sont généralement associés à des terres peu ou pas productives. Dans le cadre de la Politique agricole commune, la restauration de ces habitats pourrait offrir aux agriculteurs des sources de revenus additionnelles.
2. D'autres impliquent l'intégration sur les terres agricoles d'éléments paysagers à haute diversité, détaillés en annexe du projet de règlement européen et correspondant aux infrastructures agroécologiques : bandes enherbées florales, haies, bosquets, murets de pierre, mares, etc.

Alors que les premières peuvent apporter des bénéfices à l'échelle du territoire, notamment en matière de gestion des crues, les secondes ont des effets directs sur la productivité à long terme des parcelles. Selon la littérature scientifique, ces infrastructures agroécologiques, qui couvriraient de 10 % à 20 % de la surface agricole, auraient des avantages nets pour la biodiversité et un effet neutre à positif sur la productivité alimentaire.

Un engagement politique en faveur de la restauration impliquera inévitablement un soutien aux pratiques agricoles et forestières favorisant ces milieux, avec une mise en œuvre à grande échelle par rapport aux initiatives existantes susmentionnées. Cela engendrera un soutien public significatif, y compris sur le plan financier, pour les pratiques de transition en agriculture et en foresterie afin de les rendre plus résilientes face au changement climatique.

Il est également à noter que la Stratégie européenne pour la biodiversité prévoit une allocation de 20 milliards d'euros par an pour la préservation de la nature. Une part considérable de ces financements sera très probablement dédiée aux actions de restauration, compte tenu de l'importance de cette priorité en Europe. De plus, il est clairement indiqué qu'une part significative du budget dédié au climat, soit 30 % du budget total de l'Union européenne, sera investie dans les solutions basées sur la nature, parmi lesquelles la restauration est incluse.

Le Conseil de l'Union européenne a convenu d'un texte de compromis qui a été examiné par le Parlement européen le 12 juillet, accompagné d'autres amendements. Cela laisse une flexibilité importante pour que les États développent leur propre approche de la restauration, que nous préconisons qu'elle soit basée sur la concertation à l'échelle territoriale. Cela permettrait aux riverains et aux acteurs économiques, tous deux bénéficiaires et acteurs de la restauration, d'identifier ensemble leurs priorités et possibilités.

Les schémas de cohérence territoriale sont actuellement au centre de l'attention, notamment dans le cadre de la clarification de la loi climat et résilience sur l'objectif de zéro artificialisation nette. Alors que les documents d'aménagement seront révisés à cette fin, une opportunité se présente ici pour

que chaque territoire identifie les zones cruciales pour la biodiversité à préserver, mais aussi à restaurer, et qui ne seront donc pas converties en espaces artificiels à l'avenir.

Le projet de règlement prévoit que chaque État élabore un plan national de restauration. Si les États ne souhaitent pas utiliser la restauration comme levier pour soutenir la transition agricole ou forestière, ils ne seront pas tenus de le faire et pourront opter pour la restauration d'autres écosystèmes en dehors des zones de production.

Bien que l'objectif de restaurer 15 % des écosystèmes dégradés ait été énoncé dans les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité couvrant la période 2010-2020, il n'a pas été atteint. Contrairement à l'attention accordée à la création et à la gestion adéquate des aires protégées, la restauration a toutefois émergé comme une action cruciale pour la biodiversité dans le cadre du processus mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal. Désormais, elle est mentionnée avant même l'objectif concernant les aires protégées.

Tout comme l'objectif défini par le projet de règlement européen, celui-ci est calculé au niveau des territoires nationaux dans leur ensemble. Une partie des écosystèmes à restaurer se trouve au sein des aires protégées, qui représentent déjà 30 % du territoire en France et où les activités humaines sont restreintes. Pour certains écosystèmes, notamment ceux des paysages variés entre espaces ouverts et clos, comme les pelouses calcaires par exemple, la restauration implique une collaboration avec des agriculteurs, des éleveurs ou des forestiers. En dehors des aires protégées, soit les 70 % restants du territoire, la restauration est nécessaire pour assurer la continuité écologique et fournir des services écosystémiques.

Le projet de règlement européen représente donc un levier pour atteindre d'autres objectifs de protection, comme la mise en œuvre des directives européennes Habitats et Oiseaux, qui forment le socle du réseau d'aires protégées Natura 2000. Un rapport rédigé par quatre organisations environnementales européennes en 2018 a souligné le manque global de plans de gestion, de mise en œuvre et de financements pour ces sites. L'établissement d'un cadre légal pour la restauration profiterait directement aux aires protégées en leur sein, tout en renforçant leur efficacité en tant que réseau en améliorant l'état des écosystèmes qui relie une aire protégée à une autre.³³

Un Fonds mondial de soutien à la nature lancé au Canada

Un nouveau fonds mondial de soutien à la protection de la nature dans les pays en développement a été lancé, mais des questions subsistent quant à son mode de financement. En effet, le Fonds-cadre mondial pour la biodiversité (GBFF) vise à aider les pays à atteindre les objectifs de protection de la

³³ Vers une politique européenne de restauration de la nature – pour en savoir plus :

- <https://www.lesechos.fr/monde/europe/restauration-de-la-nature-vote-sous-haute-tension-au-parlement-europeen-1960531>
- <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/billet-de-blog/pourquoi-une-politique-de-restauration-de-la-nature-est>
- <https://ieep.eu/publications/nature-restoration-what-it-means-for-farmers-and-other-land-managers/>
- <https://www.ecologie.gouv.fr/experimentation-des-paiements-services-environnementaux#:~:text=agro%C3%A9cologique%20des%20exploitations-,Le%20minist%C3%A8re%20de%20la%20Transition%20%C3%A9cologique%20et%20de%20la%20Coh%C3%A9sion,environnementaux%20rendus%20par%20les%20agriculteurs.>
- <https://uicn.fr/wp-content/uploads/2020/01/sfn-light-ok.pdf>

nature fixés par l'accord révolutionnaire sur la biodiversité signé l'année dernière entre Kunming et Montréal.

Le fonds, qui contribuera à l'objectif de protection de 30 % des écosystèmes terrestres et aquatiques de la planète d'ici à 2030, a été créé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), un partenariat financier multilatéral. Ses 185 pays membres ont officiellement approuvé la création du mécanisme financier lors de la réunion du FEM à Vancouver, au Canada, jeudi.

Lors de la séance plénière d'ouverture, le Canada et le Royaume-Uni ont annoncé des contributions initiales de 200 millions de dollars canadiens (147,3 millions de dollars) et de 10 millions de livres sterling (12,6 millions de dollars) respectivement. Ahmed Hussen, ministre canadien du développement international, a déclaré que son gouvernement apportait *"une contribution importante"* à ce nouveau fonds, qui *"jouera un rôle clé dans la lutte contre la perte de biodiversité"*.

Sous les applaudissements, la ministre britannique de la nature, Trudy Harrison, a déclaré à l'assemblée du FEM que cet argent constituait *"un acompte"* qui *"permettra au fonds d'être opérationnel le plus rapidement possible"*. Elle a ajouté que le Royaume-Uni était *"profondément engagé dans son cycle budgétaire actuel"*, ce qui *"limite sa capacité de manœuvre financière"*, mais que d'autres versements seront effectués dans le futur.

Selon les règles du FEM, le fonds a besoin d'au moins 200 millions de dollars provenant de trois donateurs ou plus avant le mois de décembre pour être opérationnel. Le Japon, les États-Unis et d'autres pays ont indiqué qu'ils soutiendraient le fonds, mais n'ont pas encore engagé de financements.

Toutefois, après cette phase de démarrage, le fonds devra attirer des ressources beaucoup plus importantes s'il veut jouer le rôle de *"changement de la donne"* que ses créateurs ont vanté. En tant que principal mécanisme de mise en œuvre de l'accord Kunming-Montréal, il devrait permettre d'accroître le soutien financier en faveur de la protection de la nature.

En décembre dernier, les gouvernements ont convenu de mobiliser au moins 200 milliards de dollars par an à partir de diverses sources, dont les finances publiques et privées et les organisations philanthropiques. Le Fonds pour la biodiversité est conçu pour recueillir des fonds auprès de tous ces acteurs, mais dans un premier temps, la majeure partie du capital devrait provenir des fonds publics des pays riches.

Lors du sommet sur la biodiversité COP15, les pays développés ont accepté de fournir au moins 20 milliards de dollars par an d'ici 2025 et 30 milliards de dollars d'ici 2030.

Michael Degnan, du groupe de défense Campaign for Nature, a déclaré à Climate Home News que cet objectif devait être atteint si les pays souhaitaient réellement faire de la conservation de la biodiversité une priorité. *"Le lancement du fonds est une première étape très importante, mais ce n'est que la moitié de l'équation"*, a-t-il ajouté. *"L'étape suivante consiste pour les pays donateurs à présenter leurs plans."*

La composition du nouveau fonds pour la biodiversité a été l'un des principaux points d'achoppement lors des négociations de l'année dernière. De nombreux pays d'Amérique latine et d'Afrique avaient fait pression pour créer un nouveau mécanisme financier distinct du FEM.

La question a atteint son paroxysme le dernier jour des négociations lorsque le négociateur de la République démocratique du Congo (RDC) a semblé bloquer l'accord final, déclarant à la plénière qu'il ne pouvait pas soutenir l'accord sous sa forme actuelle parce qu'il ne créait pas de nouveau fonds pour la biodiversité. Mais quelques minutes plus tard, le président de la réunion a donné le coup de marteau, rejetant ainsi l'objection.

Le texte final charge le FEM de créer le nouveau fonds en 2023 et de le gérer au moins jusqu'en 2030. Juliette Landry, du groupe de réflexion IDDRI, estime qu'il s'agit d'un "compromis rationnel". *"Il aurait été difficile de créer à partir de rien un nouveau fonds dont la période de mise en œuvre est relativement courte"*, a-t-elle ajouté, *"mais il est encore possible d'améliorer les procédures au sein du FEM"*.

Certains pays en développement ont appelé à une "procédure simplifiée" pour accéder à l'argent lors de la session d'ouverture de jeudi. Le représentant de la RDC a déclaré que le fonds "doit être accessible à tous". Les principaux bénéficiaires historiques du FEM - la Chine, le Brésil et l'Indonésie - devraient se tailler la part du lion, selon les experts. Toutefois, le FEM indique qu'un tiers des ressources ira aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires, tandis que 20 % du fonds devrait soutenir des initiatives menées par des communautés autochtones.

"Les communautés autochtones, avec leurs générations de gestion des terres et leur expertise en matière de gestion des incendies, détiennent la clé de la prévention des incendies catastrophiques et d'autres risques environnementaux", selon Dario Jose Mejia Montalvo, président de l'Instance permanente des Nations unies sur les questions autochtones (UNFPA). *"Pourtant, malgré leur compréhension inégalée, ils continuent d'être sous-financés et négligés."* Selon lui, ce fonds est l'occasion de remédier à cette situation.

Midori Paxton, responsable de la biodiversité au Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), espère que le nouveau fonds modifiera l'attitude des responsables politiques et des chefs d'entreprise à l'égard du financement de la protection de la nature. *"Il envoie un signal indiquant que la perte de biodiversité et la détérioration de la nature constituent un problème mondial crucial"*. Nous entendons souvent dire *"nous nous occupons du climat, la nature peut attendre"*, comme s'il s'agissait de deux choses totalement distinctes. Or, ces crises sont étroitement liées, et le nouveau fonds doit désormais contribuer à rattraper le retard pris par la communauté internationale pour la conservation de la nature.³⁴

³⁴ Un Fonds mondial de soutien à la nature lancé au Canada – pour en savoir plus :

- <https://www.lefigaro.fr/flash-eco/creation-au-canada-d-un-fonds-mondial-pour-protéger-la-nature-20230825>
- <https://www.geo.fr/environnement/cest-un-jour-historique-au-canada-un-nouveau-fonds-mondial-pour-protéger-la-nature-216341>
- <https://www.climatechangenews.com/2023/08/25/nature-fund-launched-but-still-needs-40m-to-get-going/>
- <https://www.thegef.org/newsroom/press-releases/new-global-biodiversity-fund-launched-vancouver>



A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement

« LIMITES PLANETAIRES » : DEUX NOUVEAUX SEUILS ECOLOGIQUES EN PASSE D'ETRE FRANCHIS	84
L'ONU ALERTE SUR LE RETARD PRIS FACE AU DEREGLEMENT CLIMATIQUE	85
LES ENJEUX ACTUELS SUR L'EAU DOUCE ET LA MER RESUMES POUR LES DECIDEURS	88
GESTION DE L'EAU EN FRANCE : UN RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES DRESSE UN CONSTAT ALARMANT.....	89
LA BANQUE MONDIALE ACCUSEE DE SUBVENTIONNER TOUJOURS PLUS LES ENERGIES FOSSILES.....	91
DES ENTREPRISES RENONCENT A LA COMPENSATION CARBONE.....	93
LES PROCES CLIMATIQUES COMMENCENT A IMPACTER FINANCIEREMENT LES ENTREPRISES	95
LA FRANCE EN RETARD SUR SES OBJECTIFS D'EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE EN 2022	96

A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement

« Limites planétaires » : deux nouveaux seuils écologiques en passe d'être franchis

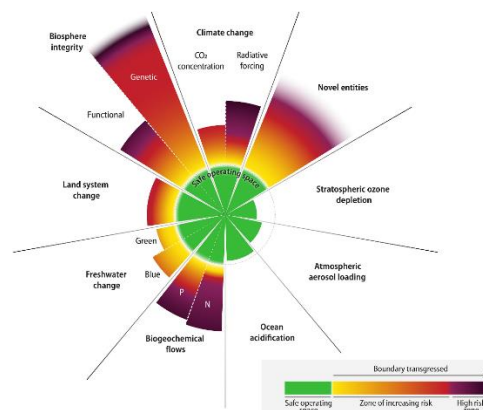
L'exploitation des ressources naturelles par l'humanité continue de mettre la Terre sous pression au-delà de ses capacités de récupération. Selon la mise à jour du mercredi 13 septembre de l'étude de référence sur les neuf "limites planétaires", deux nouveaux seuils écologiques sont sur le point d'être franchis.

Le changement climatique, la déforestation, la perte de biodiversité, la présence croissante de produits chimiques synthétiques (comme les plastiques), la diminution des réserves d'eau douce et le déséquilibre du cycle de l'azote sont les six limites qui ont déjà largement été dépassées. Deux autres - l'acidification des océans et la concentration de particules fines polluantes dans l'atmosphère - approchent des niveaux d'alerte, indique l'étude réalisée par une équipe internationale de 29 scientifiques. Seul l'état de la couche d'ozone demeure en dessous du seuil, avec une marge confortable.

Les "limites planétaires", qui représentent des seuils à ne pas dépasser dans neuf domaines pour maintenir les écosystèmes dans une "zone de fonctionnement sûre" assurant la viabilité de la Terre, ont été établies en 2009 par le Centre de Résilience de Stockholm. Bien que débattue depuis sa création, cette notion de "limites planétaires" est devenue progressivement une référence dans le domaine de la science du système Terre, citée dans les rapports du GIEC et son influence s'étend désormais au monde politique et économique.

En 2019, seuls le réchauffement climatique, le taux d'extinction des espèces et le cycle de l'azote avaient dépassé ces seuils. Katherine Richardson, professeure à l'Institut du Globe de Copenhague et autrice principale de l'étude, a expliqué : « Avec les limites planétaires, nous identifions les processus importants qui maintiennent la Terre dans les conditions de vie qui ont prévalu au cours des 10 000 dernières années, pendant laquelle l'humanité et la civilisation se sont développées ». Cette étude publiée mercredi constitue la deuxième mise à jour majeure, après celle de 2015.

Figure : état de franchissement des 9 limites planétaires – 2023



Source : Stockholm Resilience Center.

A l'écoute de la planète :

Climat, Energie & environnement

Johan Rockström, directeur de l'Institut de recherche sur l'impact du climat de Potsdam (PIK) et cocréateur du concept, a regretté : « Nous continuons d'avancer dans la mauvaise direction [...] et rien n'indique que l'une ou l'autre de ces limites - à l'exception de la couche d'ozone, qui se rétablit lentement depuis l'interdiction des chlorofluorocarbures - commence à évoluer dans la bonne direction. Cela signifie que nous perdons en résilience, que nous mettons en péril la stabilité du système Terre ».

En ce qui concerne la biodiversité, la limite tolérable serait un taux d'extinction des espèces dix fois supérieur à la moyenne observée au cours des dix derniers millions d'années. Cependant, de nos jours, les extinctions se produisent au moins cent fois plus rapidement. En ce qui concerne le changement climatique, la limite adoptée concerne la concentration de CO₂ dans l'atmosphère. Celle-ci est restée très proche de 280 parties par million (ppm) pendant au moins 10 000 ans avant la révolution industrielle. Mais en 2022, elle a atteint 417 ppm, nettement au-dessus de la limite sûre évaluée à 350 ppm par l'étude. Johan Rockström a averti : « Nous nous dirigeons vers un réchauffement de 2,5 °C, 2,6 °C ou 2,7 °C, un niveau inconnu depuis quatre millions d'années ».

Des milliers de composés chimiques artificiels - micro-plastiques, pesticides, déchets nucléaires ou médicaments polluant l'environnement - sont quantifiés pour la première fois. Et là aussi, la limite est largement dépassée.

L'étude met en avant une des conclusions les plus importantes : les différents dépassements de limites s'amplifient mutuellement, avec un lien crucial entre l'augmentation de la concentration de CO₂ et les dommages infligés à la biosphère. Cependant, l'étude encourage à revenir en deçà des seuils d'alerte pour les neuf domaines. Katherine Richardson a déclaré : « Il s'agit simplement de fixer des limites à la quantité de déchets que nous rejetons dans l'environnement et à la quantité de matières premières vivantes ou non que nous en extrayons ».³⁵

L'ONU alerte sur le retard pris face au dérèglement climatique

Le 8 septembre, la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a publié son Global Stocktake, un document essentiel qui évalue les mesures prises par les États depuis la conclusion de l'accord de Paris sur le climat en 2015.

Les premières constatations sont sans appel. En effet, le rapport indique que "les émissions mondiales ne sont pas en conformité avec les trajectoires d'atténuation nécessaires pour atteindre l'objectif de température fixé par l'accord de Paris". Il souligne qu'il y a de moins en moins de temps pour augmenter les ambitions et mettre en œuvre les engagements existants afin de limiter le réchauffement à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels.

C'est un avertissement sévère émanant des Nations unies, d'autant plus que le réchauffement climatique d'origine humaine a déjà atteint 1,2 °C. Cela exerce une pression politique sur les dirigeants

³⁵ « Limites planétaires » : deux nouveaux seuils écologiques en passe d'être franchis – pour en savoir plus :

- https://www.liberation.fr/environnement/climat/acidification-des-oceans-et-pollution-de-lair-humanite-proche-de-franchir-deux-limites-planetaires-de-plus-20230913_DU3SFY2VUNHPXFDYH2IOYNZ2YM/
- <https://www.science.org/doi/10.1126/sciadv.adh2458>
- <https://www.stockholmresilience.org/research/planetary-boundaries.html>

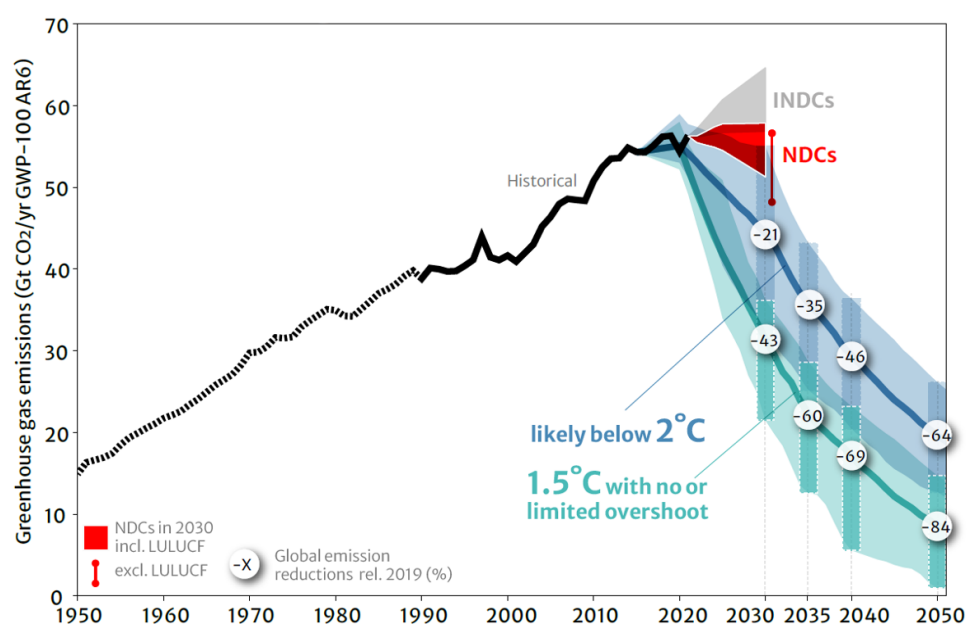
A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement

à la veille du G20 qui se tient à New Delhi, en Inde, à douze jours du sommet sur l'ambition climatique organisé par l'ONU à New York, et à moins de trois mois de la 28^{ème} Conférence mondiale sur le climat (COP28). Le texte de l'accord de Paris, négocié lors de la COP21 en 2015, prévoyait ce bilan et visait à limiter la hausse moyenne des températures à moins de 2 °C, idéalement à 1,5 °C.

Au cours des deux dernières années, les experts de la CCNUCC ont demandé aux pays signataires de fournir des documents détaillés sur les mesures mises en place. Ils ont également auditionné des scientifiques, des acteurs de la société civile, et se sont basés sur le sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Leur conclusion est sans équivoque. Bien que l'accord issu de la COP21 ait entraîné des changements, les actions mises en place ne sont pas suffisantes. L'ONU ajoute que "le monde n'est pas sur la bonne voie pour atteindre les objectifs à long terme".

Le cœur du rapport traite des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de la question des énergies fossiles. Selon les auteurs, en se basant sur les conclusions du GIEC, les émissions devraient culminer "entre 2020 et 2025". Cependant, elles continuent d'augmenter : "Elles ont atteint un pic dans les pays développés et dans certains pays en développement, mais les émissions mondiales n'ont pas encore atteint leur maximum. Toutes les parties doivent entreprendre des réductions rapides et profondes de leurs émissions de GES dans les décennies qui suivront le pic." Le document appelle les États à "réduire les émissions mondiales de GES de 43 % d'ici 2030, et de 60 % d'ici 2035, par rapport aux niveaux de 2019", ce qui est la seule voie pour respecter les termes de l'accord de Paris et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Figure : trajectoires d'émissions de GES pour des scénarios à +1.5°C ou +2°C et engagements des pays à horizon 2030 (NDCs)



Source : UNFCCC, Technical dialogue of the first global stocktake (Sept 2023).

A l'écoute de la planète :

Climat, Energie & environnement

Dans les conditions actuelles, les rédacteurs prévoient un surplus d'émissions de 23,9 milliards de tonnes en 2030. En se basant sur les émissions actuelles (40,6 milliards de tonnes de CO₂ en 2022, en hausse de près de 1 % par rapport à 2021), le défi à relever est immense. Alors que la prochaine COP se tiendra à Dubaï, aux Émirats arabes unis, du 30 novembre au 12 décembre, l'ONU recentre l'agenda sur la sortie des énergies fossiles. Il s'agit d'un point crucial réclamé par une grande partie des ONG. "Pour atteindre zéro émission nette de GES, il faut transformer les systèmes dans tous les secteurs et dans tous les contextes, notamment en augmentant les énergies renouvelables tout en éliminant progressivement tous les combustibles fossiles sans système de captage de carbone", stipule le rapport.

Chaque mot a été soigneusement choisi. Cette phrase satisfait les acteurs de la société civile qui souhaitent profiter de la tenue de la COP dans un pays du Golfe pour mettre la question du pétrole, du gaz et du charbon au centre des négociations sur le climat. Cependant, les termes utilisés sont significatifs. Rédigé en anglais, le rapport parle de la fin des "unabated fossil fuels". Le terme "unabated" peut être traduit par "sans captage de carbone". Cela laisse ainsi la possibilité d'utiliser des énergies fossiles qui bénéficient de solutions techniques de captage. C'est une façon de ne pas contrarier les pays producteurs.

Entre les lignes, ce "bilan mondial" esquisse ainsi les futurs débats de la COP28, notamment celui sur le montant de l'aide financière accordée aux pays les plus pauvres par les pays riches. "Il est nécessaire d'intensifier rapidement la mobilisation du soutien à l'action climatique dans les pays en développement pour répondre aux besoins urgents", estiment les experts de l'ONU. "Une approche systématique de réorientation des flux financiers est nécessaire pour soutenir une action climatique efficace à l'échelle et à la vitesse requises."

En juin à Paris, le Sommet pour un nouveau pacte financier mondial s'était conclu avec l'annonce d'un engagement pour le climat de la part des États les plus riches, à hauteur de 100 milliards de dollars (93,3 milliards d'euros). En novembre 2022, lors de la COP27, les 196 pays réunis à Charm El-Cheikh (Égypte) avaient aussi décidé de créer un fonds pour les "pertes et dommages", afin d'aider financièrement les pays touchés par les dégâts irréversibles dus au dérèglement climatique.

Ces chantiers suscitent des inquiétudes dans la plupart des pays en voie de développement. "L'ampleur des investissements requis pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris met en évidence la nécessité de transformer le système financier, ses structures et ses processus, ainsi que de maximiser l'efficacité des initiatives de coopération internationale en matière de financement climatique", souligne le "bilan mondial". Réduire les émissions d'un côté et réclamer des fonds de l'autre... Le grand défi de la prochaine COP sera de mener ces deux enjeux de front, alors que les pays n'ont pas les mêmes priorités.

Un autre point souligné par l'ONU est la nécessité de déployer des stratégies d'adaptation aux bouleversements climatiques, alors que l'année 2023 pourrait être la plus chaude de l'histoire et qu'une série d'événements extrêmes a marqué l'été de l'hémisphère Nord. "Les impacts augmenteront pour chaque fraction de degré de réchauffement climatique. Les impacts projetés dépasseront les limites strictes de l'adaptation, principalement dans les systèmes naturels. Certains impacts seront irréversibles à mesure que les températures augmenteront au-delà de 1,5 °C", concluent les experts.

A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement

Si l'ONU donne le ton pour les semaines à venir, il reste incertain dans quelle mesure ce rapport influencera les négociations climatiques de l'automne. Laurence Tubiana, à la tête de la Fondation européenne pour le climat et ancienne ambassadrice lors de la COP21, explique au journal Le Monde : *"C'est un moment crucial où tous les pays devront montrer ce qu'ils ont déjà accompli, et ce "bilan mondial" revêt une grande importance. Il indique la bonne direction avant d'entamer un nouveau cycle."*³⁶

Les enjeux actuels sur l'eau douce et la mer résumés pour les décideurs

Fruit de 6 mois de travail, l'Orse a rédigé un [guide](#) à destination des professionnels de la RSE mais aussi du grand public. De la définition même des différents milieux marins et aquatiques, aux financements qui leurs sont alloués, en passant par les usages de l'eau et la réglementation, tout est traité avec pédagogie comme fil conducteur.

En partenariat avec :

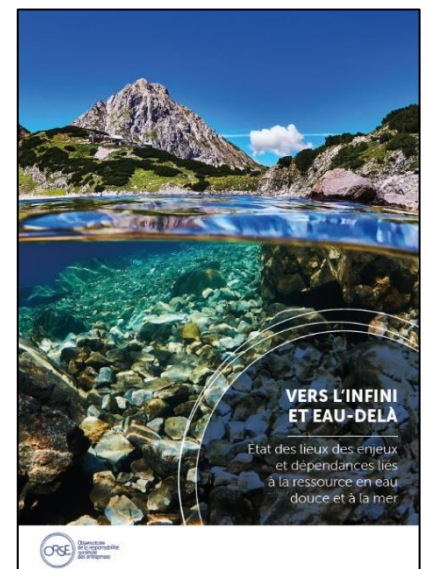


Observatoire
de la responsabilité
sociétale
des entreprises

Nombreux sont les membres de l'Orse qui le prédisent : le sujet de l'eau va dépasser celui du climat en raison de la matérialisation plus rapide des enjeux et de son imbrication intrinsèque avec la biodiversité. 90 % de l'ensemble des risques naturels sont liés à l'eau alors que leur fréquence et leur intensité s'accroissent.

Parler de l'eau c'est aussi faire la part belle à l'océan grâce à qui nous surnomons la Terre, la planète bleue : il occupe 70 % de la surface terrestre et abrite 80 % de la biodiversité mondiale. D'après l'OCDE, l'océan contribue chaque année à la richesse mondiale à hauteur de 2,5 % de la valeur ajoutée brute (1 500 milliards de dollars). À tous ces titres, sa préservation est essentielle pour l'humanité tout entière.

L'eau douce comme l'eau salée sont des biens communs indispensables à toute vie sur notre planète. **Le thème de l'eau** est aussi complexe que passionnant tant il **s'invite dans tous les aspects de nos sociétés** : l'alimentation, l'énergie, le logement, les déplacements, la cosmétique et même la mode.



³⁶ L'ONU alerte sur le retard pris face au dérèglement climatique – pour en savoir plus :

- <https://unfccc.int/documents/631600>
- https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/09/08/climat-avec-son-bilan-mondial-l-onu-envoie-un-coup-de-semence-avant-la-cop28_6188513_3244.html
- <https://news.un.org/en/story/2023/09/1140527>
- <https://www.reuters.com/business/environment/what-is-worlds-first-global-stocktake-climate-change-2023-09-08/>

A l'écoute de la planète :

Climat, Energie & environnement

Les dérèglements climatiques nous font revoir notre rapport à l'eau : sa préservation, son prix, les financements qui lui sont dédiés. Les pays hydro-dominés ont longtemps pris ce service écosystémique pour acquis mais l'abondance d'hier risque de faire place au stress hydrique demain, c'est pourquoi il est urgent de prendre la mesure de l'enjeu. La difficulté liée à la question de l'eau réside dans le fait qu'elle se gère à la fois de façon locale et globale contrairement au climat qui se gère uniquement au niveau global.

Tous les secteurs d'activité sont concernés plus ou moins directement et ont des leviers à actionner pour préserver ce bien commun que nous partageons avec la nature. Le monde à venir sera un monde de choix et d'arbitrages.

Le sujet étant extrêmement vaste, **cet ouvrage** n'a pas vocation à être exhaustif mais à **vous initier aux grands enjeux autour de cette ressource inestimable**, notamment avec un **focus sur la gestion de l'eau en France**. Marins d'eau douce, l'eau s'immisce plus que vous ne le pensez dans votre organisation, jetez-vous à l'eau !

Gestion de l'eau en France : un rapport de la Cour des Comptes dresse un constat alarmant

Le récent rapport de la Cour des comptes, rendu public le 17 juillet, met en évidence de manière explicite la problématique : nos réserves en eau diminuent et "cette situation va s'aggraver dans les décennies à venir".

En effet, la quantité d'eau renouvelable disponible a diminué de 14% entre les périodes 1990-2001 et 2002-2018, passant de 229 à 197 milliards de mètres cubes (m³). Cette situation risque de se détériorer davantage avec une baisse prévue de 30 à 40% d'ici à 2050. Il est donc impératif pour la France d'apprendre à restreindre sa consommation d'eau et à réfléchir à son utilisation. Selon la Cour des comptes, c'est "la seule solution". C'est "le préalable au rétablissement de l'équilibre dans les zones sous tension et à la restauration de l'état correct des masses d'eau". Cependant, elle n'est "pas encore considérée comme une priorité".

Chaque année, 32 milliards de m³ d'eau sont prélevés pour répondre aux différents besoins. La moitié, soit 16 milliards de m³, est notamment utilisée pour le refroidissement des réacteurs nucléaires (elle est ensuite restituée). Viennent ensuite presque à égalité les prélèvements pour l'eau potable (5,3 milliards de m³) et l'alimentation des canaux (5,4 milliards de m³), puis les usages agricoles (3 milliards de m³) et enfin les usages industriels (2,5 milliards de m³).

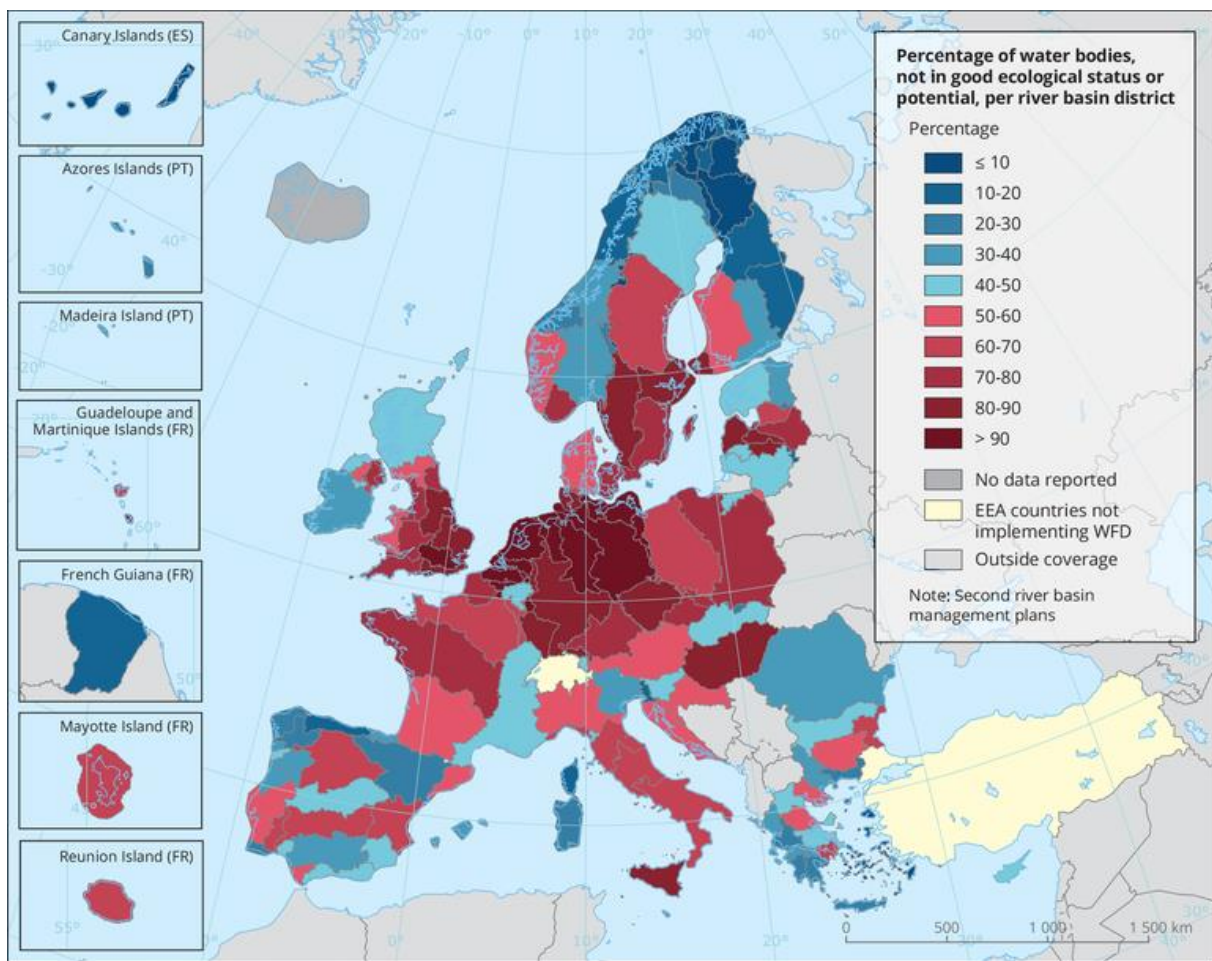
Il convient de noter que la majeure partie de ces prélèvements se fait sur les eaux de surface (82%). Cependant, les eaux souterraines ne sont pas épargnées. Le rapport souligne que "11% des eaux souterraines font l'objet de prélèvements excessifs". Interrogée sur les récents projets d'irrigation agricole, la Cour des comptes précise que "bien que la consommation d'eau potable demeure une priorité incontestée (...) les autres usages suscitent davantage de conflits". Le rapport fait notamment référence aux barrages de Caussade (Lot-et-Garonne) et de Sivers (Tarn), ainsi qu'à la construction de mégabassines, comme à Sainte-Soline (Deux-Sèvres).

A l'écoute de la planète :

Climat, Energie & environnement

L'institution souligne que ces "réserves de substitution" ne favorisent pas la réduction de l'irrigation et se révèlent même "inutiles" en cas de sécheresse hivernale ou pluriannuelle, un phénomène qui devrait s'accroître avec le changement climatique. La Cour appelle même à un renforcement du contrôle des autorisations de prélèvement et estime que "le financement public d'infrastructures d'irrigation de terres agricoles devrait être conditionné à des engagements en faveur de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement".

Figure : état écologique des masses d'eau en Europe



Reference data: ©ESRI | ©EuroGeographics

Faut-il alors se tourner vers la technologie ? La Cour des Comptes répond par la négative. Alors que le plan "eau" du gouvernement prévoit de réutiliser 10% des eaux usées d'ici 2030, contre moins de 1% actuellement, les magistrats considèrent cette solution comme "coûteuse". Il en va de même pour la désalinisation de l'eau de mer, jugée trop énergivore. Quant à l'interconnexion des réseaux entre les communes, cette méthode "présente des limites en cas de raréfaction ou de dégradation généralisée de la ressource".

En lieu et place, la Cour préconise les solutions basées sur la nature, qui sont "plus prometteuses", même si certaines peuvent s'avérer longues et complexes à mettre en œuvre, surtout si elles

A l'écoute de la planète :

Climat, Energie & environnement

impliquent des changements dans la conception des villes, l'aménagement du territoire ou les pratiques agricoles.

À une échelle plus restreinte, le rapport recommande de mettre en place une tarification progressive "partout où cela est possible afin d'encourager les gros consommateurs à changer leur comportement". Cette mesure, déjà expérimentée à Dunkerque (Nord), Libourne (Gironde) ou Montpellier (Hérault), ne devrait pas être réservée uniquement aux particuliers, comme le prévoit le plan "eau" du gouvernement. Par exemple, cette tarification pourrait également s'appliquer aux prélèvements destinés à l'irrigation et aux industries raccordées au réseau d'eau potable. Ces prélèvements "ont plus que doublé en une décennie".

Enfin, les auteurs de ce rapport déplorent le manque de clarté dans la gouvernance de la gestion de l'eau. Jusqu'à présent, la politique de l'eau consistait essentiellement à "organiser sa répartition entre les différents usagers". Or, selon la Cour des Comptes, elle doit désormais évoluer vers une politique de protection d'un bien commun essentiel".³⁷

La Banque Mondiale accusée de subventionner toujours plus les énergies fossiles

En 2022, la Banque mondiale a investi des milliards de dollars dans les combustibles fossiles dans le monde entier, malgré ses promesses répétées de se recentrer sur le passage à une économie à faible émission de carbone, selon une étude.

Cet argent est passé par une forme spéciale de financement connue sous le nom de « financement commercial » (trade finance en anglais) qui est utilisée pour faciliter les transactions mondiales. Urgewald, une ONG qui suit le financement mondial des combustibles fossiles, a découvert que la Banque mondiale a fourni environ 3,7 milliards de dollars (2,95 milliards de livres sterling) en Trade finance en 2022, argent qui aurait probablement fini par financer les développements pétroliers et gaziers.

Heike Mainhardt, l'auteur de l'étude, a appelé à une réforme de la Banque mondiale et de son bras financier privé, la Société financière internationale (IFC), afin de rendre ces transactions plus transparentes et d'exclure le financement des combustibles fossiles de ses prêts. Selon elle, « ils ne peuvent pas dire qu'ils sont alignés sur l'accord de Paris, car il n'y a pas assez de transparence pour pouvoir le dire ».

Le Trade finance est une forme de financement plus opaque que le financement de projet classique. Alors que le financement de projets est généralement destiné à des gouvernements, des organisations

³⁷ Gestion de l'eau en France : un rapport de la Cour des Comptes dresse un constat alarmant – pour en savoir plus :

- <https://www.ccomptes.fr/system/files/2023-07/20230717-gestion-quantitative-de-l-eau.pdf>
- <https://www.eea.europa.eu/data-and-maps/figures/proportion-of-classified-surface-water-7>
- <https://www.novethic.fr/actualite/environnement/eau/isr-rse/gestion-de-l-eau-ce-qu-il-faut-retenir-du-nouveau-rapport-de-la-cour-des-comptes-151644.html>
- <https://www.contexte.com/article/environnement/les-severes-constats-de-la-cour-des-comptes-sur-la-gestion-quantitative-de-leau-172486.html>
- <https://reporterre.net/Eau-la-Cour-des-comptes-etille-la-gestion-de-l-Etat>

A l'écoute de la planète :

Climat, Energie & environnement

ou des consortiums dans un but précis et bien défini, et qu'il est relativement facile à suivre, le Trade finance est plus diffus.

Il comprend de nombreux instruments financiers complexes utilisés par les banques et autres institutions financières pour fournir des fonds de roulement aux gouvernements ou aux entreprises. Le Trade finance peut prendre la forme de crédits ou de garanties. Il s'agit d'un outil important pour la Banque mondiale, car il permet de réduire les risques liés au financement des pays en développement, qui sont souvent pénalisés par des taux d'intérêt plus élevés que la normale lorsqu'ils tentent d'obtenir un financement privé.

Par exemple, si un promoteur pétrolier au Nigeria souhaite importer des équipements de forage ou de raffinage, le Trade finance pourrait fournir une garantie au fabricant d'équipements que le paiement des biens sera effectué. Il est toutefois impossible de savoir si une telle transaction a eu lieu, car l'IFC ne divulgue pas ce genre de détails.

Mainhardt a étudié les transactions de Trade finance par la SFI et a appliqué des estimations basées sur les montants de financement accordés aux développements pétroliers et gaziers entre 2006 et 2012, les dernières dates pour lesquelles des estimations fiables sont disponibles. Il est peu probable que les proportions globales consacrées aux combustibles fossiles aient beaucoup changé, car la SFI continue de traiter massivement avec les producteurs de pétrole, en particulier au Moyen-Orient et en Afrique, et le pétrole, le gaz et le charbon ne sont pas exclus des transactions de Trade finance qu'elle autorise.

De nombreux pays, développés et en développement, font actuellement pression en faveur d'une réforme de la Banque mondiale, qui, selon eux, doit recentrer ses efforts sur le passage à une économie mondiale à faibles émissions de carbone. Un nouveau président, Ajay Banga, a été nommé en juin, après que le précédent titulaire, David Malpass, a démissionné à la suite de questions portant sur le fait qu'il était climatosceptique.

M. Mainhardt estime que la réforme devrait inclure une plus grande transparence en matière de Trade finance. *"Premièrement, nous avons besoin d'une plus grande transparence. Deuxièmement, il faut que le pétrole, le gaz et le charbon figurent sur la liste d'exclusion [ce qui empêcherait la SFI de financer de telles transactions]",* a-t-elle déclaré.

Pour l'IFC, le rapport d'Urgewald contient de graves inexactitudes factuelles et surestime largement le soutien aux combustibles fossiles. *« Les projets de financement du commerce de l'IFC sont sélectionnés selon un processus rigoureux qui met en balance les engagements climatiques et les besoins urgents de développement dans les pays où nous travaillons. L'IFC exclut le charbon du Trade finance et n'autorise le pétrole et le gaz que de manière limitée, à des fins de distribution uniquement (pas de production), sous réserve de l'impact sur le développement. Nous n'envisageons cette possibilité que dans les pays où la sécurité énergétique est essentielle »,* selon des propos rapportés par The Guardian.³⁸

³⁸ La Banque Mondiale accusée de subventionner toujours plus les énergies fossiles – pour en savoir plus :

- <https://www.theguardian.com/environment/2023/sep/12/world-bank-spent-billions-of-dollars-backing-fossil-fuels-in-2022-study-finds>
- https://www.urgewald.org/sites/default/files/media-files/World%20Bank%20Roadmap_Briefing_urgewald_Feb2023.pdf

A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement

Des entreprises renoncent à la compensation carbone

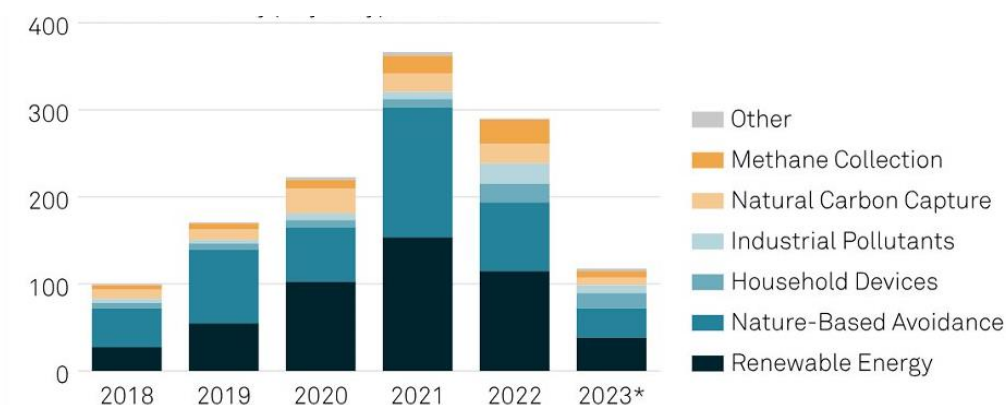
Des entreprises semblent définitivement écarter la compensation carbone de leurs engagements climatiques. Nestlé a récemment annoncé qu'il abandonnait la compensation carbone comme moyen d'atteindre la neutralité. Cette pratique permet aux entreprises d'équilibrer leur empreinte carbone en finançant des projets favorables au climat, comme la plantation d'arbres ou la production d'énergies renouvelables. Ces projets génèrent des crédits carbone que les grandes entreprises comme Nestlé peuvent acquérir pour "compenser" leurs émissions et ainsi atteindre la neutralité carbone, sans toutefois entreprendre de démarches de réduction au niveau du périmètre de leurs activités.

Le plus grand groupe alimentaire mondial visait ainsi la neutralité carbone pour ses produits tels que les barres de chocolat KitKat ou l'eau Perrier d'ici 2025, mais cela reposait principalement sur la compensation carbone. Nestlé a ainsi choisi de s'écarter de l'investissement dans les compensations carbone pour ses marques, pour investir dans des programmes et des pratiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans sa propre chaîne d'approvisionnement et ses opérations.

Ce n'est pas la première fois qu'une entreprise fait marche arrière sur ses promesses de neutralité carbone. Auparavant, la marque de luxe Gucci avait également choisi de renoncer à la compensation. Easyjet a quant à elle mis fin à la compensation carbone pour ses vols en 2022. L'entreprise a cependant remplacé un problème par un autre, en préférant se concentrer sur une réduction de 78% de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, un horizon lointain. En revanche, Easyjet se concentrera sur des réductions d'émissions liées à ses propres opérations, grâce à des investissements dans des avions plus efficaces, les carburants durables, et des technologies visant à optimiser par exemple la descente de ses avions.

Les controverses se multiplient autour du marché des crédits carbone, qui permet aux entreprises de se présenter comme étant "neutres en carbone", tout en maintenant leurs activités inchangées. En début d'année, une enquête menée par le Guardian et Die Zeit avait révélé que plus de 90% de ces crédits étaient probablement des "crédits fictifs" et ne se traduisaient pas par de réelles réductions d'émissions.

Figure : volume de crédits carbone émis par type de projet (en millions)



Note: *Jan-May 2023

Source: Verra, Gold Standard, American Carbon Registry, Climate Action Reserve

A l'écoute de la planète :

Climat, Energie & environnement

De plus en plus d'entreprises font face à des poursuites concernant leurs déclarations de neutralité carbone, perçues comme du greenwashing. Nestlé, par exemple, est poursuivi depuis 2021 par deux associations de consommateurs en France pour publicité mensongère concernant l'affirmation de neutralité carbone de sa marque Nespresso, qui compense 95% de ses émissions en plantant des arbres au Pérou, entre autres. Les célèbres capsules avaient été examinées dans un reportage de l'émission Cash Investigation en février dernier. La journaliste s'était rendue dans une plantation et avait pu constater le manque de suivi, certains arbres ayant été abattus seulement quelques années après avoir été plantés. Et ce cas n'est pas isolé. La filiale de Danone, Évian, est actuellement en procès aux États-Unis pour ses affirmations de neutralité carbone.

Début juin, la FIFA (Fédération internationale de football association) a été condamnée pour greenwashing pour avoir promu la Coupe du monde 2022 au Qatar comme étant "neutre en carbone". Plus récemment, 17 compagnies aériennes, dont Air France, ont été attaquées pour greenwashing et publicité mensongère par 22 associations européennes devant la Commission européenne. Selon de nouvelles données compilées par l'Institut Grantham, 81 actions en justice contre des entreprises, accusées de promesses trompeuses ou de ne pas mettre en œuvre les efforts promis en matière de climat, ont été recensées depuis 2015 (voir par ailleurs).

Le problème de traçabilité de la compensation carbone étant de mieux en mieux connu, on constate que les entreprises sont de plus en plus réticentes à faire état d'objectifs de neutralité carbone grâce à la compensation. Pour Gilles Dufrasne, expert des marchés carbone au sein de l'ONG Carbon Market Watch, la phase de la compensation arrive à son terme et quittera l'Europe dans les deux prochaines années ; il y a une évolution très nette sur le marché en ce sens.

D'ailleurs, les entreprises qui labellisaient la neutralité carbone comme South Pole, Myclimate ou ClimatePartner, ont annoncé qu'elles mettraient fin à cette pratique. En effet, selon les données publiées par Standard & Poor's, on observe une diminution de l'offre de crédits carbone.

Pour aider les entreprises à communiquer de manière plus efficace sur leur utilisation des crédits carbone, la Voluntary Carbon Markets Integrity Initiative (VCMI) a lancé le 28 juin son code de conduite en matière d'allégations. Dans ce document, elle soutient l'idée d'abandonner le concept de compensation au profit de celui de contribution climatique. Cela signifie non pas réduire les investissements dans des projets climatiques, mais simplement ne pas les inclure dans le bilan comptable de l'entreprise. Une certification sera proposée d'ici la fin de l'année afin de permettre aux entreprises de "valider" leur approche de compensation, avec une approche bien plus ambitieuse et exigeante que les promesses actuelles.³⁹

³⁹ Des entreprises renoncent à la compensation carbone – pour en savoir plus :

- <https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/easyjet-gucci-nestle-ces-entreprises-qui-abandonnent-la-compensation-carbone-pour-atteindre-la-neutralite-151620.html>
- <https://www.lse.ac.uk/granthaminstitute/publication/global-trends-in-climate-change-litigation-2023-snapshot/>
- <https://www.theguardian.com/environment/2023/jan/18/revealed-forest-carbon-offsets-biggest-provider-worthless-verra-aoo>
- <https://www.spglobal.com/commodityinsights/en/market-insights/latest-news/energy-transition/062823-carbon-body-vcmi-releases-code-to-help-buyers-navigate-offsets>

A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement

Les procès climatiques commencent à impacter financièrement les entreprises

En 2021, on a recensé plus de 200 nouveaux contentieux liés au changement climatique, dont environ 10% visent des entreprises. Bien que les risques légaux et de réputation soient évidents, les risques financiers sont moins connus. C'est pourquoi une équipe de chercheurs du Grantham Research Institute de la London School of Economics s'est penchée sur la question. Ils concluent que les litiges climatiques représentent effectivement un risque financier pour les entreprises, notamment celles du secteur des énergies fossiles, car ils entraînent une baisse de la valeur de leurs actions.

"Ces résultats fournissent les premières preuves solides du risque financier associé aux litiges climatiques", soulignent les auteurs de l'étude, appelant ainsi les banques, les investisseurs, les régulateurs financiers et les gouvernements à prendre en compte ce risque dans un contexte de réchauffement climatique. En moyenne, le dépôt d'une nouvelle plainte ou la publication d'une décision de justice contre une entreprise réduit sa valeur attendue de 0,41%, avec des variations selon les étapes du processus : - 0,57% en moyenne après le dépôt d'une plainte et -1,5 % après un jugement défavorable.

Bien que ce pourcentage puisse sembler modeste, il a néanmoins un impact significatif. *"Nous ne savions pas auparavant si les marchés se souciaient des litiges climatiques",* explique Misato Sato, auteure principale de l'étude, citée dans The Guardian. *"C'est la première preuve à l'appui de ce qui était suspecté auparavant ; que les entreprises polluantes, en particulier les majors du secteur des énergies fossiles, sont désormais confrontées à un risque de litige, en plus des risques liés à la transition énergétique et des risques physiques",* ajoute-t-elle.

Les chercheurs ont analysé comment le marché boursier réagit à l'annonce d'une nouvelle action en justice liée au climat contre une entreprise ou lorsque celle-ci perd son procès. Pour ce faire, ils ont examiné 108 litiges entre 2005 et 2021 visant 98 entreprises cotées aux États-Unis et en Europe. Parmi elles, on retrouve par exemple la société française TotalEnergies, visée par plusieurs poursuites.

Ainsi, en janvier 2020, lorsque quinze collectivités et plusieurs ONG, dont Notre affaire à tous, Sherpa et FNE, ont assigné le groupe TotalEnergies pour son inaction climatique, sa valeur boursière a chuté de 1,4%. En novembre 2021, lorsque la cour d'appel de Versailles a confirmé la compétence du tribunal judiciaire de Nanterre pour statuer sur le litige, l'action de TotalEnergies a cette fois perdu 3,6%. Le mercredi 31 mai 2023, le groupe était à nouveau devant le juge pour cette affaire. La veille, sa valeur boursière avait chuté de 3,4% et encore de 1,4% le jour de l'audience.

Dans un autre cas, concernant cette fois l'énergéticien RWE, attaqué par un agriculteur péruvien, Saúl Luciano Lliuya, demandant une indemnisation pour le rôle de l'entreprise dans le changement climatique menaçant sa maison, le géant allemand de l'énergie a chuté de 6%. Puis de nouveau de 1,3% en 2017, lorsque la cour d'appel a autorisé la poursuite de la demande. De même, lorsqu'un tribunal de La Haye a ordonné à Shell de réduire ses émissions mondiales de 45% d'ici la fin de 2030 par rapport aux niveaux de 2019, son action a reculé de 3,8%.

Alors que les litiges climatiques vont continuer à augmenter, suivant la tendance à la hausse des émissions de gaz à effet de serre, dont les grandes entreprises pétrolières et gazières sont les

A l'écoute de la planète :

Climat, Energie & environnement

principales responsables, les auteurs espèrent que ces données révélées inciteront les décideurs à mieux orienter leurs décisions d'investissement et à encourager, en fin de compte, un comportement plus respectueux de l'environnement de la part des entreprises. Cette menace pourrait s'avérer plus efficace qu'une éventuelle condamnation, qui semble difficile et surtout lointaine.⁴⁰

La France en retard sur ses objectifs d'émissions de gaz à effet de serre en 2022

La France est en dehors des limites fixées. Selon le rapport de l'Observatoire climat-énergie publié le jeudi 14 septembre, la France n'a pas réussi à respecter ses engagements concernant les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour l'année 2022. Plus précisément, le pays n'a pas pu atteindre ses objectifs en matière d'émissions nettes de GES. Cette situation est attribuée, selon l'observatoire, au fait que les forêts et les sols ont absorbé moins de CO₂ que prévu.

Sources d'émissions de GES en France, par secteur (2022)



Source : RAC.

« La France ne parvient pas à respecter son objectif d'émissions nettes pour l'année 2022. La principale divergence provient de l'absorption moindre des émissions par les forêts et les sols », conclut cet observatoire, élaboré par le Réseau action climat (RAC) en collaboration avec d'autres partenaires tels que l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Les émissions brutes du pays, dont le chiffre est déjà connu, se sont élevées à 403,8 millions de tonnes équivalent CO₂ (MtCO₂e) l'année dernière, un chiffre en baisse. Sur ce point, la France respecte effectivement ses objectifs.

Cependant, les émissions nettes (qui correspondent aux émissions du pays après avoir soustrait le CO₂ absorbé par les sols et les forêts) ont dépassé les attentes. Selon les données de l'observatoire, le

⁴⁰ Les procès climatiques commencent à impacter financièrement les entreprises – pour en savoir plus :

- <https://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/les-proces-climatiques-entraiment-bien-des-pertes-financieres-pour-les-entreprises-attaquees-151551.html>
- <https://www.lse.ac.uk/granthaminstitute/wp-content/uploads/2023/05/working-paper-397-Sato-Gostlow-Higham-Setzer-Venmans.pdf>
- <http://sdg.iisd.org/news/unep-report-recognizes-litigation-as-key-tool-in-delivering-climate-action/>
- <https://www.theguardian.com/environment/2023/may/22/big-polluters-share-prices-fall-climate-lawsuits-fossil-fuels-study>

A l'écoute de la planète :

Climat, Energie & environnement

dépassement s'élève à environ 20 MtCO₂e. En effet, la France avait pour objectif 367 MtCO₂e pour l'année 2022. Au total, les émissions nettes ont atteint 386,9 MtCO₂e.

Alors que la France se conforme à son objectif global en émissions brutes (la somme de toutes les émissions des différents secteurs émetteurs, sans compter l'absorption par les forêts et les sols), avec une marge de 4,2 MtCO₂e, en ce qui concerne les émissions nettes, elle dépasse de près de 20 MtCO₂e.

La différence s'explique en grande partie par le fait que l'absorption de CO₂ par la forêt et les sols, qui sont deux puits de carbone naturels, a été bien en deçà des attentes. Seulement 16,9 MtCO₂e ont été séquestrés sur les 41 MtCO₂e fixés dans la stratégie nationale bas-carbone (SNBC), qui est la feuille de route officielle de la France en la matière. Cette situation trouve ses explications assez simplement. L'observatoire souligne que la diminution des puits de carbone ces dernières années, notamment dans les forêts, est due aux sécheresses (aggravées par le changement climatique), aux incendies et aux maladies. Il note au passage que les données de ce secteur sont difficiles à évaluer.

Le problème de la faiblesse des puits de carbone en France est déjà bien reconnu. En juin, le Haut Conseil pour le climat (HCC) soulignait que les puits de carbone des forêts avaient fortement diminué récemment, en raison à la fois de la mortalité accrue dans les forêts, plus importante qu'anticipé, et de la croissance réduite des arbres. Dans son rapport annuel, il formulait plusieurs propositions, telles que le "recalibrage" des objectifs d'absorption pour les puits de carbone ou le renforcement de "l'adaptation des forêts métropolitaines au changement climatique".

En ce qui concerne le volet énergétique, le rapport de l'observatoire publié jeudi estime également que la situation de la France est "critique", avec un "retard sur les objectifs de réduction de la consommation d'énergie et de développement des énergies renouvelables".⁴¹

⁴¹ La France en retard sur ses objectifs d'émissions de gaz à effet de serre en 2022 – pour en savoir plus :

- <https://reseauactionclimat.org/ou-en-est-la-france-dans-ses-objectifs-climatiques-et-energetiques-edition-2023/>
- https://www.lepoint.fr/environnement/gaz-a-effet-de-serre-la-france-ne-respecte-pas-son-objectif-pour-2022--14-09-2023-2535396_1927.php
- https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/09/14/climat-la-france-a-diminue-ses-emissions-en-co2-en-2022-mais-les-forets-et-les-sols-ont-moins-absorbe-que-prevu_6189331_3244.html

Pour aller plus loin

EVENEMENTS CLES	99
A DECOUVRIR	102

Evènements clés

OCTOBRE

5 octobre 2023
Paris, France

Colloque "Jeunes & Territoires 2050 : l'engagement en Actions"

Organisé au CESE par Le RAMEAU et la Fondation pour la Co-construction du bien commun, ce colloque a fait vivre l'expérience du « faire alliance » en des temps d'écoute, de valorisation et d'outillage, afin d'articuler la mobilisation des jeunes dans les projets de territoires.

<https://www.lerameau.fr/colloque-jeunes-et-territoires-2050-ensemble-valorisons-lengagement-en-actions/>

5 et 6 octobre 2023
Paris, France

Rencontres du Développement Durable 2023

Organisées par l'Institut Open Diplomacy, pour célébrer le 8^e anniversaire de l'Agenda 2030 des Nations unies pour les ODD, ce cycle de tables rondes et d'ateliers est le plus grand rendez-vous citoyen pour débattre de la transition : les RDD 2023. Il se tient en 6 étapes, du 5 octobre au 13 décembre. Ce lancement national a lieu à l'ESCP à Paris.

<https://www.les-rdd.fr/rdd2023>

9 au 13 octobre 2023
France

Semaine de l'Entreprise Responsable et Inclusive

Au programme de cette semaine organisée par le MEDEF et l'AFMD : plus de 100 tables rondes et ateliers, en présentiel et en ligne, dans toute la France, pour s'inspirer, échanger avec ses pairs et améliorer ses pratiques.

[Programme | SERI - Semaine de l'entreprise responsable et inclusive \(laseri.org\)](https://www.laseri.org/)

10 octobre 2023
Froncles (Haute-Marne)

RuralitéS en Grand Est : parlons-en tous ensemble !

1^{er} Rendez-vous des Rencontres Régionales organisée par la Région Grand Est. Ce cycle de rencontres associe la région, des territoires ruraux et des partenaires, et se poursuivra dans toute la région Grand Est.

[Rencontres régionales : RuralitéS en Grand Est, parlons-en tous ensemble ! \(office.com\)](https://www.office.com/)

11 octobre 2023
Gif-sur-Yvette (Essonne)

Rencontres du Développement Durable 2023

1^{ère} étape en territoire sur le campus de Centrale SupElec. Ateliers citoyens associant entreprises et acteurs de la région sur le thème fil rouge des RDD : « Sobriété et souveraineté : une guerre, deux fronts... quels plans de bataille ? ».

<https://www.les-rdd.fr/rdd2023-centralesupelec>

12 octobre 2023
France

Collectivités & catalyseurs : ensemble, accompagnons les projets de territoires !

5^e webinaire du Réseau des catalyseurs territoriaux dans le cadre du programme 2023 : « Comment accompagner les acteurs territoriaux dans les transitions et faciliter l'action au service des Projets de Territoire ? ».

<https://catalyseurs-territoriaux.org/>

16 octobre 2023
Lyon, France

Conférence "modèles socio-économiques associatifs"

Cette conférence de l'Institut français du monde associatif va mettre en débat la question : « Modèles socio-économiques associatifs, des vecteurs d'innovation sociétale et démocratique ? ».

<https://institutfrancaisdumondeassociatif.org/>

18 octobre 2023
Paris, France

Forum National des Associations et des Fondations

Rendez-vous incontournable du secteur associatif, de la philanthropie et de l'économie sociale et solidaire.

<https://www.forumdesassociations.com/fr/>

18 octobre 2023
Dijon

Rencontres du Développement Durable 2023

2^e étape en territoire sur le campus de Burgundy School of Business. Ateliers citoyens associant entreprises et acteurs de la région sur le thème fil rouge des RDD : « Sobriété et souveraineté : une guerre, deux fronts... quels plans de bataille ? ».

<https://www.les-rdd.fr/rdd2023-bsb>

19 octobre 2023
France

Cap 2030 vers l'ODD 1 : le Zéro Exclusion en pratiques !

Ce webinaire, organisé en partenariat avec Convergences et PERSEE 3C, s'inscrit dans le cycle 2023-2024 des webinaires du RAMEAU « Vers de nouveaux équilibres économiques ».

https://www.lerameau.fr/reconnaissance_mse/

NOVEMBRE

7 novembre 2023
Strasbourg, France

Forum du Développement Durable

14^e édition de ce Forum organisé par Initiatives Durables. Cet événement des acteurs de l'économie responsable du Grand Est aura pour thème « le coût de l'inaction ».

<https://www.leforumdd.fr/>

8 novembre 2023
Paris, France

Ecole de Paris du Management

C'est sur le thème d'une vie d'engagement au service du Secours populaire français que va intervenir sa Secrétaire générale Henriette STEINBERG. Ce séminaire « Economie & Sens » est organisé avec Le RAMEAU et la Fondation pour la Co-construction du bien commun.

<https://ecole.org/fr/>

8 novembre 2023
Aix-en-Provence, France

Rencontres du Développement Durable 2023

3^e étape en territoire sur le campus de l'ENSAM. Ateliers citoyens associant entreprises et acteurs de la région sur le thème fil rouge des RDD : « Sobriété et souveraineté : une guerre, deux fronts... quels plans de bataille ? ».

<https://www.les-rdd.fr/rdd2023-ensam>

15 novembre 2023
Montpellier, France

Rencontres du Développement Durable 2023

4^e étape en territoire sur le campus de Montpellier Business School. Ateliers citoyens associant entreprises et acteurs de la région sur le thème fil rouge des RDD : « Sobriété et souveraineté : une guerre, deux fronts... quels plans de bataille ? ».

<https://www.les-rdd.fr/rdd2023-mbs>

19 novembre 2023
France

Cap 2030 vers l'ODD 16 : la paix en pratiques !

Ce webinaire est organisé en partenariat avec l'Institut Open Diplomacy et Initiative pour le Désarmement Nucléaire.

Il s'inscrit dans le cycle 2023-2024 des webinaires du RAMEAU « Vers de nouveaux équilibres économiques ».

https://www.lerameau.fr/reconnaissance_mse/

22 novembre 2023
Lille, France

Académie Synopia "Cohésion & Jeunesse"

4^e édition de l'Académie Synopia à l'hôtel de région des Hauts-de-France. Elle va aborder l'approche par les nouvelles générations des enjeux contemporains (économiques, politiques, sociaux, environnement, etc.) pour mieux se comprendre, et agir ensemble au service d'une plus grande cohésion.

<https://www.synopia.fr/academie-4-cohesion-et-jeunesses/>

22 et 23 novembre 2023
Lille, France

World Forum de l'Economie Responsable

Un territoire, une entreprise, ne peuvent se transformer seuls : ils doivent s'appuyer sur un écosystème, des ambitions, des exigences nationales, européennes et internationales. Le local tire sa force du global. Quelles que soient les échelles, ces actions doivent s'aligner et aboutir vers un seul objectif : inverser la tendance actuelle pour tendre vers une transition verte et une transition juste.

Cette édition, en partenariat avec Rev3 et Synopia, va proposer des temps d'inspiration, des conférences internationales et des échanges de pratiques.

<https://www.responsible-economy.org/fr/evenement/programme>

DECEMBRE

7 décembre 2023
France

**Investisseurs & catalyseurs :
ensemble, accompagnons les
projets de territoires !**

6^e webinaire du Réseau des catalyseurs territoriaux dans le cadre du programme 2023 : « *Comment accompagner les acteurs territoriaux dans les transitions et faciliter l'action au service des Projets de Territoire ?* ».

<https://catalyseurs-territoriaux.org/>

13 décembre 2023
Paris, France

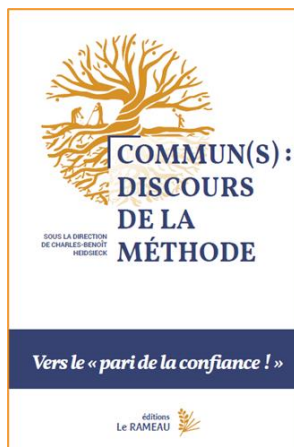
***Rencontres du Développement
Durable 2023***

Organisées par l'Institut Open Diplomacy, pour célébrer le 8^e anniversaire de l'Agenda 2030 des Nations unies pour les ODD, ce cycle de tables rondes et d'ateliers est le plus grand rendez-vous citoyen pour débattre de la transition : les RDD 2023. La conclusion nationale se tiendra à l'ESCP à Paris. Des décideurs publics, privés et académiques y interviendront.

<https://www.les-rdd.fr/rdd2023-conclusion>

A découvrir

Fondation pour la Co-construction du bien commun : « *Commun(s) : le Discours de la méthode* »



Ce [livre](#) partage 14 Récits qui incarnent la co-construction du bien commun afin d'illustrer concrètement la diversité des chemins. Il livre aussi les avancées méthodologiques et pédagogiques pour rendre compte de la valeur des nouvelles formes de « *Commun(s)* ». Alors de la première étude d'impact du faire alliance en France a permis de mesurer ses effets sur la performance, l'innovation et la confiance, il était utile de faire un état des lieux des connaissances et des méthodes qui ont fait leurs preuves.

A 7 ans de l'échéance de l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable, il est encore temps d'agir pour réussir ensemble ce qui paraît pourtant impossible. L'histoire de l'humanité nous a appris que, face à des défis « *Commun(s)* », les générations précédentes ont su réinventer leur imaginaire collectif pour trouver les forces d'effectuer les changements systémiques nécessaires.

Orse – Le RAMEAU : « *Guide coopérer efficacement* »



Pourquoi les partenariats entre associations, entreprises et collectivités se développent-ils ? Quelles en sont les diverses formes ? Comment mettre en œuvre une coopération efficace ? ...C'est à ces questions que répond très concrètement ce [guide](#).

Dix ans après leur première publication⁴², **l'ORSE et Le RAMEAU** renouvellent leur coopération et vous proposent les méthodes éprouvées pour élaborer, piloter et évaluer vos partenariats stratégiques. Durant près de deux ans, le groupe de travail « Entreprises & Territoires » a éclairé le mouvement à l'œuvre sur les Territoires, et illustré la diversité des modes de coopération. L'objectif était clair : qualifier les pratiques innovantes afin de proposer une démarche simple et efficace, adaptée au profil, aux objectifs et à la maturité de chacun.

Direction de la publication : Charles-Benoît HEIDSIECK, Bernard SAINCY

Rédaction : Ansuiffat ABOUBACAR, Dominique BAILLY, Anne-Sixtine ENJALBERT, Charles-Benoît HEIDSIECK, Elodie JULLIEN, Sidney LAMBERT-LALITTE, André LETOWSKI, Camille ROGER & Yann ULLIAC

Maquette : Amélie FOURMY

Crédit image : Freepik

⁴² Orse – Le RAMEAU, Guide des partenariats stratégiques ONG & entreprises, 2012